



CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

Institut Supérieur de Management des Entreprises et Autres Organisations

Master 2 Professionnel en Sciences de Gestion

Option : Gestion des Projets

Mémoire de fin d'études

Thème

**L'EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DES SITES DE CONSERVATION
DU PROJET DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES MARINES ET COTIERES
DU SENEGAL**

Octobre 2010



**Par
Ousmane KANE
Master II/GP**

**Sous la direction de :
M. Ahmadou TRAORE
Enseignant associé au CESAG**

DEDICACES

A MON CHER PAPA

Tu as tout fait pour moi. Tu n'as ménagé aucun effort pour notre réussite.

DIEU a préféré te rappeler à LUI!

Que la terre de Kaolack te soit légère!

REPOSE EN PAIX!

A MA MERE

Tu as su toujours veillé sur nous. Tu nous as appris la patience, la tolérance et la persévérance.

Que DIEU te garde longtemps avec nous.

AMEN!

A TOUTE MA FAMILLE ET MES AMIS QUI ME SONT AUSSI CHERS

A TOUS LES COLLEGUES DE LA DIRECTION DES PARCS NATIONAUX

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'endroit:

- Du professeur **AHMADOU TRAORE**, directeur de l'ISMEO pour votre sagesse, savoir - faire et patience a été d'un grand apport;
- Du **Colonel Mame Balla GUEYE**, directeur des Parcs Nationaux du Sénégal pour ces encouragements et conseils;
- De **Monsieur Mamadou KONATE**, expert en biodiversité du projet GIRMaC, malgré vos multiples préoccupations, vous avez accepté de partager avec nous toutes les informations nous permettant de faire ce travail. Vous avez consacré une partie de votre précieux temps à ce travail. Soyez en remercier.
- A toute l'équipe de la Cellule Opérationnelle de Mise en Œuvre (COMO- ECOSYSTEME) du programme GIRMaC qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de ce travail.
- A tout le personnel de la Direction des Parcs Nationaux pour son soutien.

SOMMAIRE

DEDICACES	III
REMERCIEMENTS.....	IV
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	VIII
LISTE DES TABLEAUX.....	IX
LISTE DES FIGURES.....	IX
1.1. INTRODUCTION.....	1
1.2. PROBLEMATIQUE DU SUIVI EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION	3
1.3. OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
1.3.1. Objectif général.....	5
1.3.2. Objectifs spécifiques	5
1.4. INTERETS DE L'ETUDE	5
1.5. DELIMITATION DU CHAMP D'INVESTIGATION.....	7
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL.....	8
CHAPITRE I - CADRE THEORIQUE.....	8
1.1. REVUE DE LA LITTERATURE SUR LES CONCEPTS-CLES.....	8
1.1.1. Définition du projet.....	8
1.1.2. Cycle de vie du projet.....	9
1.1.3. Généralités sur le suivi - évaluation.....	10
1.1.3.1. Suivi	10
1.1.3.2. Evaluation.....	10
1.1.4. Notions de base sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en rapport avec le thème	11
1.2. MODELES D'ANALYSE.....	15
1.2.1. Evaluation de l'efficacité de la gestion	15
1.2.1.1. Typologie des variables et indicateurs	16
1.2.1.2. Evaluation du score de l'efficacité de la gestion	17
1.2.2. Analyse SWOT.....	18
1.3. INSTRUMENTS DE L'ETUDE.....	18
1.3.1. Recherche documentaire.....	18
1.3.2. Recherche électronique.....	18
1.3.3. Entretiens exploratoires.....	19
1.3.4. Identification des parties prenantes	19
1.4. Echantillon	19
1.5. METHODES D'ADMINISTRATION	20
1.5.1. Questionnaire	20
1.5.2. Observation participante	20
CHAPITRE II - CONTEXTE DE L'ETUDE	21
2.1. PRESENTATION DU GIRMAC.....	21
2.2. ZONES D'INTERVENTION ET SITES D'ANCRAGE	21
2.3. OBJECTIFS DU PROJET.....	22
2.3.1. Objectif de développement	22
2.3.2. Objectif global.....	22
2.4. COMPOSANTES DU PROJET.....	23
2.5. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DANS LE PROJET.....	23
2.5.1. Principales Sources des Données du système du S&E du projet.....	25
2.5.2. Méthodologie de la collecte des données.....	26
2.5.3. Outils	26
2.5.4. Ancrage institutionnel du dispositif de suivi - évaluation	27
2.5.5. Suivi technique et financier	28

1.2.1.3.1.8. Evaluation des menaces	51
1.2.1.3.2. Planification.....	51
1.2.1.3.3. Inputs.....	52
1.2.1.3.4. Processus	53
1.2.1.3.5. Outputs	54
1.2.1.3.6. Extrants.....	55
1.2.2. MODELE SWOT	56
1.2.2.1 Parc National des Oiseaux du Djoudj.....	56
1.2.2.2. Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB).....	59
1.2.2.3. Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (RSFG)	62
1.2.2.4. RESERVE SPECIALE D'AVIFAUNE DU NDIAËL (RSAN).....	64
1.2.2.5. Parc National des Iles de la Madeleine (PNIM)	66
1.2.2.6. Réserve Naturelle de Popenguine (RNP).....	69
1.2.2.7. Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone(RNICS)	72
1.2.2.8. Parc National du Delta du Saloum (PNDS).....	75
1.2.2.9. Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (RNCP).....	77
1.2.2.10. Aire Marine Protégée de Bamboung (AMP-B)	81
CHAPITRE II RECOMMANDATIONS	83
2.1. PAR RAPPORT AUX VARIABLES EXPLICATIVES.....	83
2.2. PAR RAPPORT A LA VARIABLE EXPLIQUEE.....	83
CONCLUSION	85
BIBLIOGRAPHIE.....	87
ANNEXE 1 : RESUME.....	89
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE.....	90
ANNEXE 3 : FORMULAIRE D'EVALUATION	111
ANNEXE 4 : LISTE DES SITES D'ANCRAGE.....	126
ANNEXE 5 : PERSONNES RESSOURCES INTERROGÉES LORS DES ENTRETIENS EXPLORATOIRES.....	127
ANNEXE 6 : ECHANTILLON	128
ANNEXE 7 : EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DU PNOD.....	129
ANNEXE 8 : EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DU PNLB	130
ANNEXE 9 : EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DE LA RSFG.....	131
ANNEXE 10 : EVALUATION EFFICACITE DE LA GESTION DE LA RSAN.....	132
ANNEXE 11 : EVALUATION EFFICACITE GESTION DU PNIM.	133
ANNEXE 12: EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DE LA RNP	134
ANNEXE 13: EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DE LA RNICS.....	135
ANNEXE 14: EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DU PNDS.....	136
ANNEXE 15 : EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DE LA RNCP	137
ANNEXE 16: EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DE L'AMP DU BAMBOUNG.....	138

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AMP B :	Aire Marine Protégée de Bamboung
AMP :	Aires Marines Protégées
AP :	Aires Protégées
CDP :	Conférence des Parties
CESAG :	Centre d'étude supérieure africain de gestion
CIV :	Comité Inter Villageois.
CLG :	Comité local de gestion
CLP :	Comité local de pêcheurs
CMAP :	Commission Mondiale des Aires Protégées
COMO :	Cellules opérationnelle de mise en œuvre
DPN :	Direction des Parcs Nationaux
DRF :	Demandes de Remboursement de Fonds
DSE :	Division Suivi & Evaluation
ESS :	Entretiens Semi- Structurés
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA :	Fonds International pour le Développement Agricole
GAR :	Gestion Axée sur les Résultats
GCP :	Gestion de Cycle de Projet
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GIRMaC :	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières du Sénégal
GP :	Gestion de Projets
IDA :	Association pour le Développement International
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
ISMEO :	Institut Supérieur de Management des Entreprises et Autres Organisations
MPGEO :	Master Professionnel de Gestion des Entreprises et autres Organisations
MPSG :	Master Professionnel en Sciences de Gestion
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisations Non Gouvernementales
PAD :	Document d'évaluation du Projet
PADIN :	Projet d'Aménagement et de Développement Intégré de Ndiaël
PAMETT :	Area Management Effectiveness Tracking Tool
PNDS :	Parc National du Delta du Saloum
PNIM :	Parc National des Iles de la Madeleine
PNLB :	Parc National de la langue de Barbarie
PNOD :	Parc National des Oiseaux du Djoudj
RNC :	Réserve Naturelle Communautaire
RNCP :	Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin
RNICS :	Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone
RNP :	Réserve Naturelle de Popenguine
RSAN :	Réserve Spéciale d'Avifaune du Ndiaël
RSFG :	Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul
RSFT :	Rapports de Suivi Financier et Technique
S&E :	Suivi & Evaluation
SWOT :	Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats ou .Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces en français
UCP :	Unité de Coordination du Projet
UICN :	Union Mondiale pour la conservation de la Nature
WWF :	Fonds Mondial pour la Conservation de la Nature

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : comparaison entre le suivi et l'évaluation.....	11
Tableau 2 : grille des variables	16
Tableau 3 : échelle WWF/CATIE pour déterminer l'efficacité de la gestion des aires protégées selon Arias et Valery (1999) cité par Harmon (2006).	17
Tableau 4 : grille des variables et indicateurs pour l'analyse SWOT	18
Tableau 5: cadre logique de la composante 2 du projet.....	24
Tableau 6 : matrice SWOT PNOD.....	56
Tableau 7: Matrice SWOT PNLB.....	59
Tableau 8: Matrice SWOT RSFG.....	62
Tableau 9: Matrice SWOT de la RSAN.....	64
Tableau 10: Matrice de l'analyse SWOT du PNIM.....	66
Tableau 11: Matrice de l'analyse SWOT de la RNP.....	69
Tableau 12: Matrice de l'analyse SWOT de la RNICS.....	72
Tableau 13: Matrice de l'analyse SWOT PNDS.....	75
Tableau 14 : Matrice de l'analyse SWOT de l'AMP du Bambang	81

LISTE DES FIGURES

Figure 1: cycle de gestion de l'efficacité (D'après Hocking et al., 2000).	15
Figure 2: Principaux acteurs au niveau des Sites pilotes (Source GIRMaC (2004b)).	28
Figure 3 : scores de l'efficacité de la gestion pour les sites du Nord.....	32
Figure 4 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du contexte.....	33
Figure 5 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation de la planification.....	35
Figure 6 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des inputs pour la gestion..	35
Figure 7 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du processus de gestion	36
Figure 8 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des outputs de gestion.....	37
Figure 9 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des extrants de gestion	38
Figure 10 : scores de l'efficacité de la gestion pour les sites du Nord.....	39
Figure 11 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du contexte.....	40
Figure 12 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation de la planification.....	43
Figure 13 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des inputs pour la gestion	44
Figure 14 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du processus de gestion ...	44
Figure 15 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des outputs de gestion.....	45
Figure 16 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des extrants de gestion	46
Figure 17 : scores de l'efficacité de la gestion pour les sites du Nord.....	47
Figure 18 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du contexte.....	48
Figure 19 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation de la planification.....	52
Figure 20 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des inputs pour la gestion	53
Figure 21 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du processus de gestion ...	53
Figure 22 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des outputs de gestion.....	54
Figure 23 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des extrants de gestion	55

1.1. INTRODUCTION

En 2000, afin de promouvoir un développement plus efficace, cent quatre vingt neuf (189) pays membres des Nations Unies se sont entendus pour travailler dans le sens de la réduction de la pauvreté à l'échelle planétaire et du développement durable.

Lors de la conférence de Monterrey qui a eu lieu, par la suite, en 2002, les membres de la communauté du développement (pays partenaires et donateurs) ont confirmé cette volonté de gérer leurs activités de façon à obtenir les meilleurs résultats possibles sur le plan du développement.

Cependant, il ne faut pas en conclure que les efforts déployés dans ce domaine n'ont jamais donné de résultats avant 2002. En fait, il s'agit plutôt de mettre l'accent sur les résultats, aux moyens à mettre en œuvre pour les atteindre, dès le début d'une initiative, d'une entreprise ou d'un projet, puis de faire le suivi des progrès réalisés.

Selon les annales de la Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats organisée à Marrakech en février 2004, les organismes de développement ont défini cinq principes clés de la gestion axée sur les résultats (**DCD/DIR(2004)**). Récemment, au Forum sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Paris en mars 2005, les pays partenaires et les donateurs ont adopté la Déclaration de Paris, laquelle énonce six engagements bien précis en matière de gestion axée sur les résultats. Il s'agit des mesures qu'ils comptent prendre, individuellement ou conjointement, pour « gérer et mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision ».

La gestion axée sur les résultats a évolué dans le contexte du travail global entrepris par les gouvernements nationaux et les organismes de développement afin de réduire la pauvreté, de favoriser une croissance économique durable et équitable

Lorsque le développement est efficace (au sens large du terme), les pays et les organismes sont mieux en mesure d'atteindre les résultats auxquels ils souscrivent collectivement.

Ils disposent, par conséquent, d'outils bien adaptés pour mesurer les progrès réalisés dans cette voie, en rendre compte et mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience afin d'améliorer continuellement leur performance.

Ces buts généraux sont repris dans les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) établis, qui sont assortis de dix-huit (18) cibles et de quarante huit (48) indicateurs de performance. Les OMD prévoient des cibles précises et mesurables qui sont graduellement adaptées au contexte de chaque pays, et servent ainsi de base aux résultats attendus à l'échelon national, puis font l'objet d'un suivi qui permet d'évaluer les progrès réalisés.

Pour obtenir de meilleurs résultats de développement, il faut donc mettre en place des systèmes de gestion qui placent les résultats au cœur de la planification, de l'exécution et de l'évaluation.

Pour orienter le processus de développement dans le sens des objectifs qu'ils ont définis, les pays doivent disposer d'une meilleure capacité de planification stratégique, de gestion responsable, d'analyse statistique, de suivi et d'évaluation.

Dans le cadre de leurs différents mandats et modes de fonctionnement en matière d'aide aux pays, les organismes de développement doivent axer davantage leurs activités sur les résultats.

Le présent mémoire de fin d'études s'intitule : «évaluation de l'efficacité de la gestion des sites de conservation du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières du Sénégal (GIRMaC)».

Il est composé de deux grandes parties en dehors de la présentation de l'étude:

- La présentation du cadre théorique et conceptuel ;
- La présentation et l'analyse des résultats.

Des recommandations ont été formulées dans le sens d'améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées, principal effet attendu de la mise en œuvre du Projet, pour les activités de conservation des habitats et des espèces.

1.2. PROBLEMATIQUE DU SUIVI EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION

Depuis plus de vingt ans la gestion de l'environnement constitue une préoccupation importante des programmes des Nations Unies pour le développement. Celle-ci se matérialise par son inscription en 2000 parmi les objectifs du Millénaire : « objectif n° 7 Garantir un développement durable ». Assurer l'environnement durable signifie, exploiter intelligemment les richesses naturelles et protéger les écosystèmes complexes dont dépend la survie de l'humanité.

Pour atteindre cet objectif dans l'exécution des projets dans nos pays, la problématique du suivi-évaluation demeure incontournable ?

Le Suivi et l'Evaluation sont deux éléments essentiels et déterminants dans la gestion des projets et programmes de développement car ils permettent de s'assurer de l'efficacité des actions menées sur le terrain.

Les partenaires au développement en font d'ailleurs une des conditionnalités en matière d'aide au développement à l'effet d'avoir une bonne visibilité des effets et impacts des projets et programmes sur les populations bénéficiaires. Aussi, les intègrent-ils dans les documents de projets comme un maillon important dans le dispositif de gestion des projets.

C'est le cas de la Banque Mondiale qui fonde son intervention sur la gestion axée sur les résultats, méthode selon laquelle l'efficacité au niveau des objectifs et résultats de développement est systématiquement mesurée et améliorée, et les ressources sont gérées de manière stratégique et utilisées de manière maximale afin de renforcer l'efficacité de l'organisation pour ce qui est du développement.

Le Gouvernement du Sénégal a mis en place avec l'appui de la Banque Mondiale et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), un Projet de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMaC). Un de ses objectifs est la conservation et la gestion des écosystèmes marins et côtiers, qui influencent d'une manière significative la durabilité des conditions d'existence des communautés vivant dans les zones côtières du Sénégal.

Ce Projet a adopté cette approche parce qu'elle accorde une place de choix aux résultats et exige la nécessité de rendre compte en faisant l'état des performances atteintes surtout pour l'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées.

En effet, l'un des résultats majeurs attendu du projet est de bâtir une expérience reproductible. C'est ce qui a justifié l'adoption d'une approche centrée sur l'appréciation des résultats. Elle permet d'évaluer adéquatement et de tester les leçons apprises.

Ainsi, le système de Suivi et Évaluation mettra l'accent sur les résultats, afin de permettre au Comité de Pilotage de faire des suggestions de corrections durant la mise en œuvre.

De ce fait, l'un des bénéfices attendus de la mise en œuvre du Projet est de mettre en place un système global de suivi et évaluation de l'impact et de la performance (PAD, 2004).

Alors pourquoi évaluer périodiquement l'efficacité de gestion dans les aires protégées ?

L'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées est un moyen de faire face aux difficultés suivantes :

- Le basculement d'une politique de création et d'extension des aires protégées vers une politique de gestion effective de ces zones classées bénéficiant d'un statut de conservation dans un contexte marqué par le transfert de compétences aux collectivités locales ;
- L'absence d'indicateurs pertinents de la gestion de ces parcs et réserves pour la mise en place un programme de surveillance de la biodiversité;
- L'absence d'un mécanisme de financement durable du secteur de conservation de la biodiversité dans nos pays ;
- La faiblesse des résultats par rapport à l'attente de la communauté des bailleurs de du secteur de la conservation dans les aires protégées et leur périphérie ;
- Les difficultés à pérenniser les acquis des projets face à un manque d'appropriation de la part des principales parties prenantes à la prise de décision et à la planification ;
- L'absence d'un cadre institutionnel opérationnel pour la mise en œuvre des activités ;
- La réduction des montants de l'aide internationale qui sont alloués, des organisations comme la Banque mondiale, l'ONU, l'OCDE, dans un contexte de globalisation et de concurrence où le développement est conçu sous l'angle de la croissance économique.

1.3. OBJECTIFS DE L'ETUDE

1.3.1. Objectif général

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'efficacité de la gestion des sites d'ancrage du Projet.

1.3.2. Objectifs spécifiques

Pour y parvenir quelques objectifs spécifiques ont été déterminés, à savoir :

- Effectuer une analyse des principales parties prenantes à la gestion des sites du Projet ;
- Etudier le contexte dans lequel est mis en place le cadre de gestion des résultats ;
- Examiner le système de planification mis en place pour y parvenir ;
- Analyser la pertinence des systèmes et processus de gestion ;
- Mesurer le degré d'atteinte des objectifs relatifs à la gestion des aires protégées ;
- Proposer des recommandations pour l'amélioration du cadre pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion axées sur les résultats.

1.4. INTERÊTS DE L'ETUDE

L'intérêt de cette étude réside à trois niveaux :

- Pour les besoins du Projet de recherche de fin d'études

Cela permet de mettre en pratique tous les cours théoriques (outils et méthodes) dispensés durant le Master I et II en Gestion de Projets. Dans ce cadre, cette étude me semble très importante pour notre future carrière de manager de projet. Elle permet d'allier la théorie à la pratique.

- Pour le CESAG

Cette étude aura le mérite d'approfondir la réflexion dans le cadre de la gestion des projets surtout dans le domaine spécifique du suivi évaluation. Etant le fruit d'une investigation, cette étude peut constituer une contribution à l'expertise de l'école dans la gestion des projets de conservation de la biodiversité en matière de suivi évaluation.

- Pour le Projet :

Cette évaluation de l'efficacité, constitue un moyen pour le Projet de matérialiser le concept de gestion adaptative. Il correspond à une évaluation régulière des résultats et à une réorientation des politiques en fonction de ces derniers. L'«adaptative management» (en français la gestion adaptative) a été développée récemment pour les aires protégées et sa vulgarisation a été faite par le Biodiversity Support Program (BSP). La définition donnée est « un processus dans lequel l'utilisation des résultats des recherches conduites sert à l'action de conservation. En particulier, il s'agit de tester les suppositions et d'intégrer les résultats de ces expériences dans la conception, la gestion et le suivi des écosystèmes afin de pouvoir s'adapter et d'apprendre ».

La gestion adaptative est un processus itératif composé de différentes étapes :

- Etablir un diagnostic clair (connaître la mission de chacun) ;
- Concevoir un modèle de gestion du système ;
- Elaborer un document de planification qui maximise l'obtention de résultats et l'accumulation de connaissances ;
- Préparer un système de suivi qui permet de tester les suppositions ;
- Mettre en œuvre les actions décrites dans les deux documents analysés et présenter les résultats afin de les communiquer à l'équipe de gestion ;
- Adapter sa gestion en conséquence : établir un nouveau diagnostic, etc.

Pour beaucoup de gestionnaires d'aires protégées au Sénégal, les résultats des recherches conduites dans leur site ne sont pas connus ou ne sont pas analysés et donc encore moins intégrés dans la planification des actions.

L'évaluation simple telle que Protected Area Management Effectiveness Tracking Tool (PAMETT): outil d'évaluation développé par l'alliance WWF/Banque Mondiale), facilement transposable d'un site à l'autre et rapidement conduite par le personnel de gestion de l'aire protégée, permet de donner un cadre harmonisé pour les différents aspects de la gestion

En effet, en parcourant les trente (30) principales questions de l'outil, on aborde ainsi les grands thèmes que se doit de maîtriser l'équipe du parc. Conduire une évaluation, même non approfondie entraîne forcément la prise de conscience de certains problèmes et des interrogations sur la manière de les résoudre. La prise au sérieux du rôle de l'évaluation dans la gestion est indispensable pour l'amélioration de cette dernière. La responsabilisation des gestionnaires, des administrateurs et des partenaires dans la conduite de l'évaluation et dans l'interprétation des résultats est nécessaire.

1.5. Délimitation du champ d'investigation

Le Projet de Gestion Intégrée des Ressources marines et Côtières (GIRMaC) compte réaliser sa mission consistant à améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées de même qu'en misant sur une équipe compétente, mobilisée autour de ses stratégies, axée sur les résultats à atteindre et dotée d'outils nécessaires à la maîtrise des connaissances par les communautés locales surtout et leur diffusion.

La gestion efficace des Aires Protégées (AP) nécessite un retour permanent d'informations pour atteindre ces objectifs. Le processus de gestion comprend la planification, la conception, la mise en œuvre, la surveillance, l'évaluation, la communication et l'adaptation.

L'évaluation consiste à examiner les résultats des actions menées et à apprécier si ces actions produisent les effets escomptés. Elle constitue une partie du processus de gestion.

En Afrique de l'ouest et surtout au Sénégal, ces informations ne sont pas centralisées, malgré la mise en place d'une unité SIG (Système d'Information Géographique) au niveau de la Direction des Parcs Nationaux. C'est dans ce sens que va l'initiative du Projet GIRMaC de renforcer le système de suivi-évaluation de la Direction des Parcs nationaux (DPN).

La réflexion conduite dans cette étude sur la structure de l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées va permettre d'avoir désormais une vision claire des résultats obtenus. Elle servira de contribution pour la préparation de la revue finale.

Ainsi cette évaluation ne doit pas être perçue comme un contrôle des partenaires ou des administrateurs sur les actions menées par le gestionnaire et son équipe avec l'appui du projet mais comme une aide à la prise de décision et à la planification.

L'étude a pour cadre d'investigation, les trois zones d'intervention prioritaires pour la gestion des écosystèmes que sont le Delta du fleuve Sénégal, le Delta du fleuve Saloum, le Cap-Vert et la Petite Côte.

La pertinence de la couverture géographique de ce mémoire se manifeste de plusieurs manières. Tout d'abord, la quasi-totalité des zones humides littorales est couverte. Elle comporte toutes les formes d'aires protégées créées au Sénégal. Il en découle une représentativité qui permet ainsi d'étudier l'efficacité de la gestion des ressources marines et côtières.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

CHAPITRE I - CADRE THEORIQUE

1.1. Revue de la littérature sur les concepts-clés

1.1.1. Définition du projet

Selon la Commission européenne (2001 et 2004a), les définitions sont nombreuses et variées comme indiquées ci-après :

- un ensemble d'actions et d'interventions : infrastructures; équipement, services; personnel, etc. ;
- défini dans l'espace et dans le temps suivant un calendrier et un programme établis d'avance ;
- faisant intervenir des opérateurs multiples, autonomes l'un par rapport à l'autre,
- qui vise un objectif d'amélioration des conditions de vie voulu par les bénéficiaires participants ;
- au travers de l'obtention de résultats;
- dans le cadre d'une (de plusieurs) institution(s) responsable(s) du projet adéquatement organisée (s), chargée(s) de coordonner l'ensemble des activités nécessaires (actions et interventions) ;
- sur la base d'une estimation du coût total de l'ensemble des actions et interventions ;
- avec une répartition de ce coût total en un plan de financement explicitant les apports de tous les opérateurs ;
- dont les avantages, qu'ils soient mesurables en termes monétaires ou non, sont jugés supérieurs aux coûts consentis (RENTABILITE).

Le projet peut également faire partie d'un ensemble plus complexe, souvent appelé programme.

1.1.2. Cycle de vie du projet

De manière générale, les six phases constituent le cycle du projet (Commission européenne, 2004b). Il s'agit de :

- **la Programmation**

Il s'agit de définir des orientations et principes généraux de la coopération entre un organisme et le pays.

- **l'identification**

Dans la phase d'identification, les problèmes, les besoins et intérêts des parties prenantes sont analysés. Les idées de projets et d'autres opérations sont identifiées et examinées en vue d'être éventuellement approfondies.

- **l'instruction**

Elle est appelée conception, préparation ou évaluation *ex ante* qui signifie appréciation préalable (OECD, 2002). Au cours de cette phase, tous les aspects importants de l'idée de projet sont examinés, en tenant compte des facteurs de qualité clés et les points de vue des principales parties prenantes. La pertinence de l'idée de projet par rapport aux problèmes et sa faisabilité sont des questions clés à étudier.

- **le financement**

Après la validation de l'évaluation *ex ante*, les deux parties s'accordent définitivement sur les variantes clés à retenir, d'où une signature de financement du projet.

- **la mise en œuvre**

Les ressources convenues sont utilisées pour atteindre l'objectif spécifique. Le projet fait l'objet d'un suivi régulier permettant de l'ajuster à l'évolution de la situation.

- **l'évaluation**

Elle est une fonction qui consiste à porter une appréciation, aussi systématique et objective, sur un projet en cours ou achevé. Il s'agit de déterminer la pertinence des objectifs et leur degré de réalisations, l'efficacité, l'impact et la viabilité par rapport au développement.

1.1.3. Généralités sur le suivi - évaluation

La fonction suivi-évaluation est un processus, par conséquent, elle n'est pas figée dans le temps. Elle a pour objet la vérification de l'efficacité de la mise en œuvre des projets et des moyens utilisés, à l'aide d'indicateurs et de critères définis. Elle permet en outre d'apprécier les résultats d'un programme ou d'un projet et de voir comment l'on procède pour les atteindre (Banque Mondiale, 2004).

1.1.3.1. Suivi

Le suivi est la supervision de la mise en œuvre d'une activité dans le but de déterminer dans quelle mesure les actions identifiées et menées, les résultats escomptés se déroulent comme prévus (DGP, 2007).

Le suivi est un outil qui permet de :

- Déterminer et contrôler l'état d'avancement d'une action ;
- Analyser la quantité et la qualité des activités et des résultats de l'action ;
- Repérer et mesurer les anomalies des actions en cours d'exécution ;
- Identifier des mesures correctives en vue d'améliorer le pilotage et la gestion des actions en cours ;
- Assurer une meilleure implication des populations cibles bénéficiaires ;
- Assurer une meilleure appropriation des résultats par les parties prenantes.

1.1.3.2. Evaluation

L'évaluation est une mesure du degré d'atteinte de l'objectif d'une action et de ses diverses composantes (DGP, 2007). Elle comporte des analyses sur les écarts entre les réalisations et les prévisions, sur l'efficacité et l'efficience.

L'évaluation soutient également le suivi. Elle peut être source d'enseignements pour la mise en place d'innovations conceptuelles et/ou méthodologiques perfectionnant la fonction de suivi.

Tableau 1 : comparaison entre le suivi et l'évaluation

Rubrique	Suivi	Evaluation
Fréquence	Périodique, régulière	Episodique
Action principale	Enregistrement/supervision	Appréciation
Objectif fondamental	Améliorer l'efficacité, l'efficacité Modifier le plan de travail	Améliorer l'efficacité, l'impact, la future programmation
Objet	Intrants, extrants ; résultats des procédures ; plan de travail	Efficacité, pertinence, impact, rentabilité
Sources d'information	Système de routine ou de sentinelle, observation sur le terrain, appréciation rapide, rapports d'activités.	Idem Plus enquêtes, études
Effectué par	Chefs de programmes, Agents communautaires, communautés (bénéficiaires), superviseur, bailleurs de fonds	Chefs de programmes, superviseur, bailleurs de fonds, évaluateurs extérieurs, communautés (bénéficiaires)
Rapport destiné aux	Chefs de programmes, Agents communautaires, communautés (bénéficiaires), superviseur, bailleurs de fonds	Chefs de programmes, superviseur, bailleurs de fonds, décideurs, bénéficiaires, communautés (bénéficiaires)

Source : DGP (2007)

1.1.4. Notions de base sur la gestion des ressources naturelles et de l'environnement en rapport avec le thème

Les définitions sont tirées de la Loi N° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement :

- **L'aménagement** : est un ensemble de règles et de techniques mises en œuvre dans une formation forestière ou un espace à restaurer en vue de parvenir à un rendement soutenu ; il tient compte des conditions écologiques locales, des spécificités socio-économiques et des systèmes de production en place ;
- **La conservation** : est un mode d'intervention qui consiste en une utilisation rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement, en vue de réaliser à la fois des objectifs de protection et de mise en valeur :
 - **Conservation ex situ** : la conservation d'éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel ;

- **Conservation in situ** : la conservation des écosystèmes et des habitats naturels, maintien et reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiques et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs ;
- **Le développement durable** : est entendu comme la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement, afin d'assurer la satisfaction des besoins actuels sans compromettre celle des générations futures ;
- **La diversité biologique [2]** : Variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie, cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, ainsi que celle des écosystèmes ;
- **L'environnement** est le système dynamique défini par l'ensemble des éléments tels que l'eau, l'atmosphère, la végétation, le sol, la faune et les combustibles fossiles, ainsi que leurs interactions ;
- **Les forêts, zones protégées et sites naturels d'intérêt régional, communal ou communautaire** : sont des espaces qui sont considérés comme tels, situés en partie ou en totalité dans le périmètre de la collectivité locale, et dont les sous-produits et effets, du fait de leur mise en valeur ; leur réhabilitation, ou par leur simple existence, intéressent le développement de la collectivité locale considérée ;
- **La gestion** : est un mode d'intervention qui consiste à utiliser et à valoriser une catégorie de ressources naturelles ou de l'environnement en vue de satisfaire des objectifs préalablement définis et sans compromettre les possibilités et capacités de renouvellement ;
- **L'intérêt écologique** est un intérêt environnemental, économique et culturel relatif à l'amélioration du cadre de vie ;
- **La participation des populations** : Engagement des populations dans le processus de décisions. La participation des populations comprend trois étapes parmi lesquelles l'information, la consultation et l'audience publique ;
- **La protection** est un mode d'intervention qui consiste à préserver une catégorie de ressources ou un milieu, soit d'une utilisation humaine ou animale, soit de phénomènes naturels jugés dommageables du fait de l'état de la ressource ou de l'environnement. Elle est un ensemble de mesures ou d'action visant le développement et le maintien de la ressource ;
- **Les ressources naturelles** sont l'ensemble des ressources comprenant l'eau, l'atmosphère, la végétation, le sol, la faune, et les combustibles fossiles ;

- **Aires protégées (ou sites d'ancrage) :**

Selon Davey et Phillips (1998) l'expression «zone protégée» (ou «aire protégée») est définie dans l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique dans les termes suivants : «toute zone géographiquement délimitée qui est désignée, ou réglementée, et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation». Parmi les autres définitions des aires protégées, on peut citer :

La définition de l'UICN-Union Mondiale pour la Nature adoptée à l'occasion du IV^e Congrès mondial sur les parcs (1992) : «une portion de terre et/ou de mer vouée spécialement à la protection et au maintien de la diversité biologique, ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées, et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres»;

la définition contenue dans la Stratégie mondiale de la biodiversité, publiée en 1992 par le World Resources Institute (WRI), l'UICN et le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement): «superficie de terre ou d'eau de propriété publique ou privée, ayant un statut juridique visant à la réglementer et à la gérer pour atteindre des objectifs spécifiques de conservation».

Actuellement, la base de données mondiales sur les aires protégées enregistre plus de mille (1000) termes employés pour décrire les aires protégées nationales. À travers l'histoire, les forêts et les bosquets, les montagnes, les lacs, les cours d'eau, les récifs et autres éléments du milieu naturel ont été préservés par différentes cultures à des fins religieuses ou cynégétiques, pour la conservation de l'eau ou la protection des espèces. D'un point de vue historique, le concept «moderne» d'aire protégée est associé au 19^e siècle et à la création officielle, par les gouvernements, d'aires protégées qui étaient souvent considérées comme des «parcs nationaux». Ces sites étaient perçus et gérés comme des «espaces naturels sauvages» à l'abri d'impacts anthropiques importants. En Afrique et en Asie, les puissances coloniales ont créé des aires protégées qui étaient des réserves de chasse ou des parcs nationaux et dont l'accès était limité, en particulier pour les populations autochtones.

C'est en 1959 que l'importance des parcs nationaux et des réserves a été reconnue au plan international, dans une résolution des Nations Unies qui mettait en évidence leur valeur pour l'humanité du point de vue de l'inspiration, de la culture et du bien-être ainsi que leurs valeurs écologiques, économiques et scientifiques. Cette résolution a également marqué le début du processus d'établissement d'une liste mondiale des aires protégées.

On peut établir des aires protégées à différentes fins, notamment pour la recherche scientifique; la protection d'un espace sauvage; la préservation de la diversité génétique, spécifique, communautaire et paysagère; le maintien des services écologiques; la protection de caractéristiques naturelles et culturelles particulières; le tourisme et les loisirs; les moteurs de la croissance économique et du développement social au niveau local; l'éducation; l'utilisation durable des ressources d'écosystèmes naturels; le maintien des éléments culturels et spirituels; et la sécurité nationale.

Dans certains cas, les objectifs sont parfois atteints grâce aux effets secondaires d'autres activités ou d'autres conditions, même si le site n'est pas officiellement considéré comme une «aire protégée».

Ces «aires protégées *de facto*» comprennent, par exemple, des zones naturelles sauvages isolées (où la protection est le résultat de l'éloignement), des bassins versants protégés, des réserves militaires et des zones de sécurité, des zones de contrôle de la pêche et même, quoique cela soit sujet à controverse, des zones protégées par des activités anthropiques destructrices tels que les champs de mines ou les plates-formes pétrolières et les épaves abandonnées (qui offrent une protection contre le chalutage sur les fonds marins).

1.2. MODELES D'ANALYSE

Deux méthodes ont été utilisées :

- Une évaluation du score d'efficacité de gestion ;
- Une analyse des Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces (ou analyse SWOT)

1.2.1. Evaluation de l'efficacité de la gestion

L'instrument de suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées a été mis au point par l'Alliance Banque Mondiale et WWF. Il constitue un outil simple de suivi du site permettant de faciliter le reportage pour l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées.

La figure 1 illustre un cadre commun qui permet d'évaluer l'efficacité de la gestion en associant les éléments de contexte, la planification, les intrants, les processus, les extrants et les résultats.

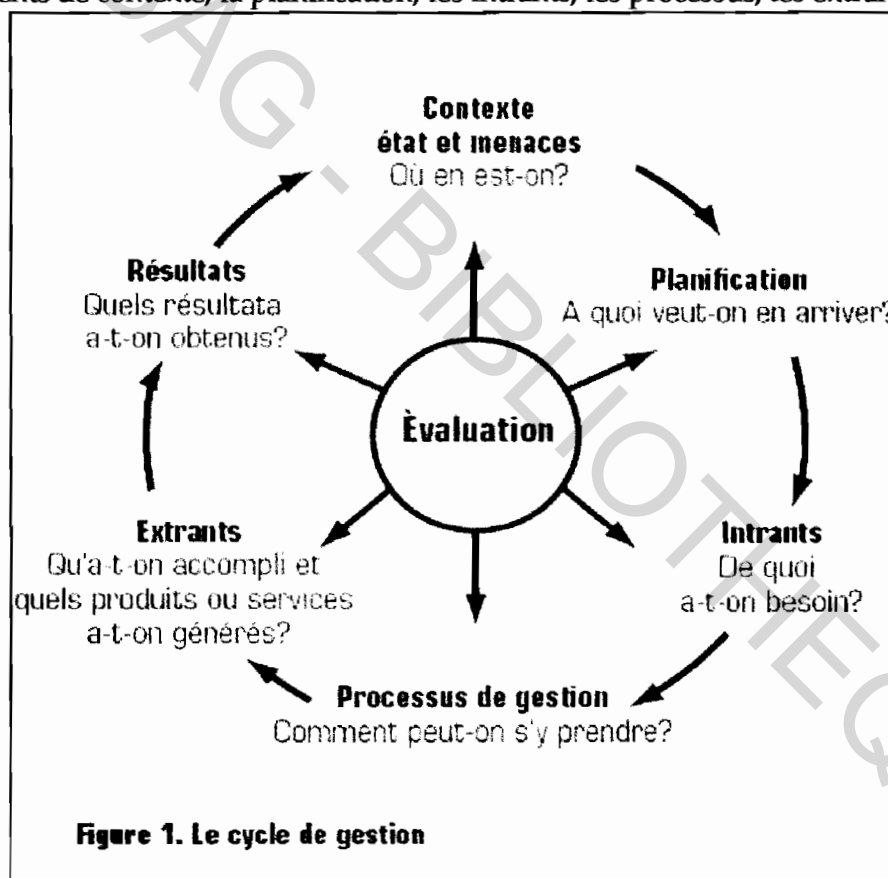


Figure 1: cycle de gestion de l'efficacité (D'après Hocking et al., 2000).

1.2.2. Analyse SWOT

L'analyse SWOT a été conduite pour approfondir l'interprétation des données l'efficacité de la gestion. La grille des variables pour l'analyse SWOT est présentée dans le tableau 4.

Tableau 4 : grille des variables et indicateurs pour l'analyse SWOT

<i>Variables expliquées</i>	<i>Variables explicatives</i>	<i>Indicateurs</i>
Forces	Activités menées au niveau du site	Niveau de réalisation
	Piliers de la gestion du site	Niveau de solidité
	Difficultés rencontrées par les gestionnaires	Nombre de cas résolus
Faiblesses	Points faibles	Niveau de résolution
	Difficultés structurelles ou conjoncturelles	Niveau de résolution
Opportunités offertes	Facteurs externes qui aident à rendre la gestion plus efficace	Nombre de facteurs identifiés
Menaces	Influences extérieures qui influent négativement sur l'efficacité de la gestion	Solutions apportées

1.3. Instruments de l'étude

1.3.1. Recherche documentaire

Une recherche sur les documents existants a été effectuée, dans le but de saisir toutes les dimensions du problème. La recherche documentaire a donné l'occasion d'exploiter à la fois des sources générales et des sources spécialisées. Les premiers éléments consultés ont permis d'avoir une vue d'ensemble de la problématique traitée. Les sources spécialisées ont livré des informations plus précises, en l'occurrence des statistiques. Pour la recherche bibliographique, divers ouvrages et articles relatifs au thème 'efficacité de la gestion' ont été exploités.

1.3.2. Recherche électronique

La consultation de sites spécialisés sur internet a permis d'enrichir la qualité de la documentation, notamment sur les questions concernant l'évaluation de l'efficacité de la gestion.

CHAPITRE II – CONTEXTE DE L'ETUDE

2.1. Présentation du GIRMaC

Le Gouvernement du Sénégal et la Banque Mondiale ont convenu de mettre en œuvre un Projet de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMaC). Il est entré en vigueur le 15 avril 2005, pour une durée initiale de cinq (5) ans.

Le Sénégal a ratifié la Convention sur la Biodiversité en octobre 1994 (GIRMaC, 2004a). Le Projet GIRMaC correspond à la Stratégie sur la Biodiversité du FEM, dont il appuie l'objectif opérationnel N° 2 portant sur les écosystèmes marins et côtiers. Il est aussi en adéquation avec les directives de la première, de la seconde et de la troisième Conférence des Parties (CDP) de la Convention sur la Diversité Biologique qui mettent l'accent sur la conservation in situ des écosystèmes marins et côtiers. Il répond de manière spécifique au mandat de Jakarta approuvé par la CDP2 en s'inscrivant dans l'appui à la conservation et à l'utilisation durable des habitats et espèces marins vulnérables.

La conservation et l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers ont été identifiées parmi les priorités de la stratégie et du plan national d'actions sur la biodiversité du Sénégal. Le Projet GIRMaC traduit l'importance pour le Sénégal, de conserver les structures et les fonctions des écosystèmes dans le but de maintenir, augmenter et diversifier les services écologiques et les bénéfices à l'échelle globale, nationale et locale.

2.2. Zones d'intervention et sites d'ancrage

Il a aussi été retenu, de concert avec le Gouvernement, et après consultation des autres donateurs, que le projet concentrera ses activités dans trois zones pilotes :

- Delta du fleuve Sénégal, de Diama à l'embouchure avec les sites suivants : Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD), Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB), Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (RSFG), Réserve Spéciale d'Avifaune du Ndiel (RSAN) ;
- Presqu'île du Cap Vert élargie à la Petite Côte, de Cambérène à la Somone avec les sites suivants : Parc National des Iles de la Madeleine (PNIM), Réserve Naturelle de Popenguine (RNP), Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de Somone (RNICS) ;

- Delta du Fleuve Saloum, de Palmarin à Djinack avec les sites suivants : Parc National du Delta du Saloum (PNDS), Aire Marine Protégée du Bamboung (AMP-B) et Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (RNP).

Les zones pilotes ont été choisies sur la base des critères suivants :

- Elles constituent des écosystèmes critiques pour la pêche au Sénégal, eu égard aux espèces endémiques ou menacées.
- Elles sont habitées par des communautés de pêcheurs qui ont une forte identité culturelle et sont engagées dans la gestion durable des ressources marines et côtières ;
- Elles renferment des aires protégées marines existantes.

En effet, les zones pilotes renferment quatre (4) des six (6) Parcs Nationaux du Sénégal et trois (3) des cinq (5) Réserves Naturelles. L'inclusion d'aires protégées existantes facilitera au projet l'optimisation de synergies entre les objectifs de durabilité de la pêche et ceux de la conservation de la biodiversité, à travers l'utilisation de l'approche écosystème.

2.3. OBJECTIFS DU PROJET

2.3.1. Objectif de développement

L'objectif de développement du projet est d'améliorer la gestion durable des ressources marines et côtières par les communautés et le Gouvernement du Sénégal, dans trois zones pilotes. La gestion durable implique à la fois, l'exploitation responsable des ressources et la protection des écosystèmes et des processus écologiques critiques pour leur régénération (GIRMaC, 2004a).

2.3.2. Objectif global

L'objectif global du projet en matière d'environnement est d'assurer la conservation et la gestion des écosystèmes marins et côtiers du Sénégal, qui sont importants sur le plan mondial, et vitaux pour l'existence des communautés côtières.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) soutiendra les efforts déployés par la Direction des Parcs Nationaux (DPN) pour une gestion durable basée sur l'approche écosystème du réseau d'aires protégées implantées le long de la côte.

2.4. COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet au départ, comprenait trois (3) composantes, pour un coût estimatif de US\$16,49 millions, dont US\$10 millions seraient financés par l'Association pour le Développement International (IDA), US\$5 millions par le FEM et US\$1,49 millions par le Gouvernement du Sénégal.

- Composante 1: Gestion durable de la Pêche (US\$6,53 millions dont 6 millions sur financement par l'IDA ;
- Composante 2: Conservation des Habitats et Espèces Critiques (US\$6,02 millions, dont US\$0,5 millions sur financement de l'IDA et US\$5 millions du FEM) ;
- Composante 3: Gestion du programme, Suivi et Évaluation, et Communication (US\$3,94 millions, dont US\$3,5 millions financés par l'IDA).

A l'issue de la revue à mi-parcours, le nombre de composantes a été ramené aux deux premières avec la suppression de la troisième.

2.5. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION DANS LE PROJET

Le cadre des résultats constituera l'élément essentiel du système de S&E du projet et devra être en conformité avec le PAD (document d'approbation du projet) qui est en quelque sorte « le guide de référence pour la mise œuvre du projet ».

D'une manière générale, un système de S&E efficace s'appuie sur un circuit de résultats clairs et logiques dans lequel les résultats d'un niveau puissent déboucher sur les résultats du niveau suivant jusqu'à la réalisation de l'objectif général visé. Par conséquent, toute lacune dans la logique pourrait entamer les résultats requis. Le projet GIRMaC est conçu dans la même logique. Ainsi, le PAD (Document d'Approbation du Projet) a établi le cadre de résultats en se référant aux deux composantes du projet.

Le cadre de résultats (tableau5) a clairement défini les différents niveaux de résultats ainsi que les indicateurs clés à surveiller dans le cadre du suivi et l'évaluation du projet. C'est en cela qu'il constitue l'élément central du plan de S&E. Car le défi sera de surveiller sans relâche les indicateurs fixés dans le PAD et s'assurer que les activités planifiées par le projet sont exécutées à temps et sont pertinentes de manière que les résultats qu'elles génèrent puissent permettre d'atteindre les objectifs fixés par le projet. Cela suppose donc la collecte périodiques des données fiables sur la base d'une méthodologie appropriée et efficace.

Tableau 5: cadre logique de la composante 2 du projet

Hierarchie des objectifs	Indicateurs clés de performance	Mécanismes de suivi et sources d'information	Hypothèses critiques
But du CAS au Secteur visé			
	Évaluation de l'impact du CAS par la Banque Mondiale		
Intégrer les principes du développement durable dans la gestion des ressources marines et côtières au Sénégal (conformément à l'Objectif 7 de Développement du Millénaire), et ainsi contribuer à réduire la pauvreté des populations côtières (conformément à la mission de la Banque)	Conservation des habitats critiques pour le maintien des ressources	Données et rapports de suivi	
Programme d'opérations du FEM	Indicateurs Résultats/Impacts		
OP#2 Ecosystèmes marins, côtiers et d'eaux douces	Adéquation avec les conventions internationales	Rapports nationaux sur l'exécution de la Convention Internationale sur la Diversité Biologique	
	Le programme d'activité sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité est poursuivi et les bénéfices mondiaux de la biodiversité assurés au delà de la fin du programme	Données et rapports de suivi et évaluation et la gestion de la biodiversité par la suite	
Objectif de développement du Programme	Indicateurs Résultats/Impacts :	Rapports du Programme :	(Du résultat au but)
Améliorer la gestion durable des ressources marines et côtières par les communautés et le Gouvernement du Sénégal dans 3 zones pilotes	L'efficacité de la gestion de la biodiversité est améliorée dans trois (3) zones pilotes de 50% au moins, à la fin du Projet avec la participation active des partenaires locaux	Utilisation de l'outil de suivi de l'efficacité de gestion développés par la Banque mondiale et le WWF	L'approche écosystème constitue un moyen rationnel, des points de vue financier, environnemental et social, pour accroître l'efficacité de la gestion des zones pilotes
	Une loi-cadre de la biodiversité et des aires protégées est préparée et soumise à l'approbation du Gouvernement avant la fin du projet et est en adéquation avec les engagements pris dans le cadre des conventions internationales	Projets de textes	

Source GIRMaC (2004a).

2.5.1. Principales Sources des Données du système du S&E du projet

Le suivi des résultats nécessitera la collecte des données. Aussi les principales sources des données sont les suivantes (GIRMaC, 2004b).

- *Etudes de base :*

- Etude de base biodiversité ;
- Etude de base sur la participation des communautés ;
- Audit environnemental du bassin versant de la Somone ;
- Evaluation environnementale et sociale du Projet.

- *Enquêtes :*

Elles sont appliquées pour le suivi de l'efficacité de la gestion des sites d'ancrage :

- Au démarrage ;
- A mi-parcours ;
- A la clôture.

- *Evaluations participatives :*

Elles sont prévues à la fin de chaque année pour évaluer la mise en œuvre des plans de travail annuels, au niveau de chaque site.

- *Données collectées par l'entremise des activités :*

Il s'agit des données de premières mains collectées par les cellules opérationnelles de mise en œuvre (COMO) et autres partenaires de mise en œuvre. Ces données fourniront des précisions à la fois qualitatives et quantitatives sur les activités en cours de réalisation sur le terrain, de même que des informations sur les contraintes rencontrées par les partenaires dans la mise en œuvre des activités. Ces données seront compilées et analysées pour mesurer les indicateurs tout au long de la durée du projet.

- *Données secondaires :*

Les données secondaires sont celles issues des enquêtes démographiques, des structures nationales de recherche, des universités et écoles de formation, des services techniques chargés de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

2.5.2. Méthodologie de la collecte des données

La surveillance des résultats suppose une méthodologie appropriée en vue de collecter les informations pour mesurer régulièrement les indicateurs fixés par le PAD. Les principaux éléments de la méthodologie sont :

- Le suivi écologique ;
- La recherche participative.

2.5.3. Outils

Les fiches de collecte ont été élaborées pour le suivi technique et financier des activités avec en appui un guide simplifié des procédures pour expliquer en détails l'utilisation des fiches et les orientations ou instructions pour la planification, le suivi et l'évaluation des activités. Ces fiches ont été élaborées par la division suivi et évaluation de la Direction des parcs nationaux. Il faut préciser que conformément à l'esprit du PAD, ces fiches tout comme le Manuel de S&E sont des documents dynamiques appelés à être révisés au gré des leçons apprises et des suggestions des Agences d'Exécution.

Les principaux outils en voie de finalisation sont le guide pour la Planification, le Suivi et l'évaluation, les canevas des rapports techniques et financiers mensuels et trimestriels, les canevas pour les réunions périodiques, etc.

2.5.4. Ancrage institutionnel du dispositif de suivi – évaluation

Au total, il y aura deux niveaux de responsabilité dans le plan du S&E du projet.

- **Cellule Opérationnelle de Mise en Œuvre (COMO)**

Après la suppression de l'UCP les fonctions de suivi et évaluation sont dévolues à la Division Suivi & Evaluation (DSE) de la DPN.

La DSE de la DPN aura un rôle capital dans le système de S&E du projet. Responsable de S&E au niveau national, elle assurera la supervision et la vérification périodique des indicateurs de performance fixés par le projet. Il devra à ce titre consolider et analyser les données collectées à travers les études et les activités menées par les sites d'ancrage ensuite préparer et disséminer les rapports régulièrement afin qu'ils servent à la prise de décision.

- **Sites d'ancrage**

Leur rôle est d'assurer l'encadrement et la coordination de la mise en œuvre des sous projets communautaires et des activités prévues dans les parcs et réserves. Cela suppose des tâches suivantes :

- Faire une répartition équitable des besoins à couvrir en tenant compte des expériences et des champs de compétence de chaque partie prenante ;
- Etablir des liens de complémentarité entre les différents volets des services offerts.
- Organiser les différentes parties prenantes ;
- Développer avec chaque groupe la planification d'interventions ;
- Organiser des rencontres bimensuelles de suivi / évaluation ;
- Recenser les difficultés et défis majeurs des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les appuyer dans la recherche et la mise en œuvre des solutions adaptées ;
- Analyser le niveau de satisfaction des groupes cibles ;
- Organiser des rencontres d'évaluation de la qualité des prestations et récapitulation des améliorations à apporter ;
- Faciliter les rencontres mensuelles / trimestrielles d'analyse des activités réalisées ;
- Collecter, compiler et analyser les rapports d'activités bénéficiaires et le soumettre à temps au projet ;
- Rédiger et soumettre des rapports mensuels et trimestriels d'avancement des activités et de les soumettre au projet.

A titre indicatif, la Figure 2 montre bien que plusieurs acteurs seront impliqués dans la planification et la mise en œuvre des activités du GIRMaC au niveau des sites pilotes (comité local de gestion, comité local de pêche, agents de pêche, mareyeurs, prestataires de services, etc.).

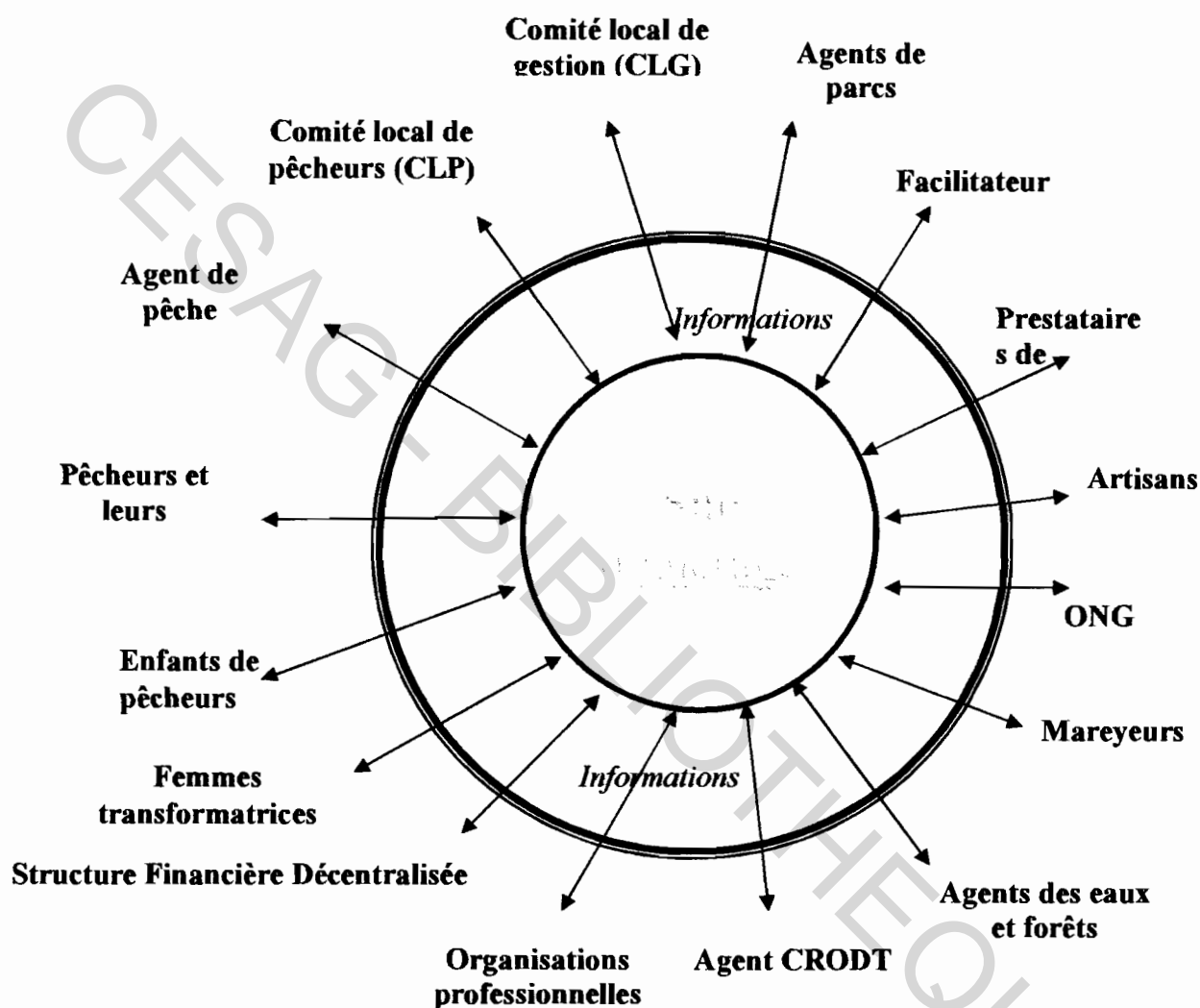


Figure 2: Principaux acteurs au niveau des Sites pilotes (Source GIRMaC (2004b)).

2.5.5. Suivi technique et financier

Il sera nécessaire que les données collectées sur les activités soient mises en relation avec le déboursement. Car la combinaison du suivi financier et celui des activités du programme offriront une base permettant de contre-vérifier les données relatives aux aspects financiers et aux activités. Elles permettront en outre d'assurer le recoupement valable des aspects financiers et des programmes mais aussi d'améliorer les rapports du programme notamment les Demandes de Remboursement de Fonds (DRF).

Pour réaliser ce rapprochement, entre le suivi technique (réalisations physique) et financier, (décaissements des fonds), il importera d'harmoniser les opérations et la comptabilité. Un rapport de suivi financier et technique est préparé tous les trimestres.

Il est élaboré par la Cellule Opérationnelle de Mise en Œuvre de la Composante Conservation (COMO-ECOSYSTEMES) conformément aux directives du 30 novembre 2001 de l'IDA en matière de rapport de suivi financier des projets.

Il rend compte de l'utilisation des fonds, et de l'application des principes d'économie et d'efficience. Il permet de déterminer si :

- les fonds décaissés au titre du Programme servent aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
- l'exécution du Programme est en bonne voie ;
- les coûts budgétisés n'ont pas été ou pourraient être dépassés.

2.5.6. Informatisation du système de S&E du projet

Un logiciel adapté, 'TOMPRO', est mis en place en vue de l'informatisation de tout le système de gestion financière.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES RESULTATS & RECOMMANDATIONS

CHAPITRE I : PRESENTATION DES RESULTATS ET ANALYSE

1.1. Identification des parties prenantes

Les investigations menées sur la base d'une recherche documentaire, d'entretiens ont permis d'établir une liste non exhaustive des principales parties prenantes à la gestion des sites du projet. Ce sont :

- La *Direction des Parcs Nationaux du Sénégal* : elle gère les parcs, réserves naturelles et fournit un appui technique/ conseil dans les réserves communautaires, les aires marines protégées ;
- Les *G.I.E de femmes pour la Protection de la Nature et le développement durable* . Ils sont impliqués dans la protection de la nature et s'investissent dans l'aménagement, la protection et la restauration de la biodiversité dans les parcs et réserves ou AMP ;
- Le *Réseau National des Organisations de volontaires* des Parcs et Réserves Naturelles du Sénégal (RENOV-PARCS) : Au niveau de chaque aire protégée du Sénégal, des jeunes filles et jeunes hommes natifs des terroirs périphériques du site se sont organisés et s'impliquent dans l'aménagement et la gestion de l'aire protégée. Pour mieux organiser leur intervention à côté de l'administration des Parcs et Réserves, ils se sont constitués en un réseau national de volontaires des Parcs et Réserves au niveau national. Dans les sites, on retrouve des GIE d'écogardes, d'écoguides ou de volontaires ;

- La **Direction des Pêches Maritimes** : elle est intéressée par le suivi des activités de pêche. Ensuite l'implication de la DPM est une nécessité dans le cadre de l'intégration des activités de pêche et de conservation au sein du programme GIRMaC. Des sites pilote de cogestion des initiatives locales de pêche sont sélectionnés dans les zones d'intervention prioritaires du Saloum et du Cap Vert élargi à la Petite Côte. La participation du secteur à la définition des objectifs de gestion de l'estuaire est une priorité ;
- Les **Chefs de villages** : ce sont des personnes âgées qui sont des témoins oculaires de toutes les modifications environnementales. Ils détiennent des terres. Ils ont beaucoup de secrets et sont à cotoyer pour avoir le maximum d'informations. Ils jouent un rôle de conseiller pour la gestion des ressources naturelles ;
- Les **Comités de Gestion de sites ou les cadres de concertation** : ce sont des organes qui sont chargés de la mise en oeuvre des plans de gestion ou de toutes autres mesures intérimaires. Ils reflètent la pluralité des sensibilités et impulsent l'implication des communautés locales dans le processus de gestion des sites ;
- Les **promoteurs touristiques** : ce sont les *piroguiers qui sont concernés par cette étude*. ce sont des jeunes originaires des villages environnants. Ils s'occupent du transport des visiteurs lors des ballades sur les plans d'eau ;
- Les **structures de recherche** : ce sont les universités de Dakar et Saint-Louis dont les enseignants- chercheurs fournissent un appui scientifique et technique à la gestion des sites ;

1.2. Efficacité de la gestion

1.2.1. Modèle instrument de suivi

L'instrument de suivi de l'efficacité de la gestion a été utilisé pour analyser l'effet du projet à mi-parcours. Les résultats sont présentés par site et par zone.

1.2.1. 1. Zone d'intervention du Delta du Sénégal

Les scores de l'efficacité varient entre 35 et 60%, dans l'ensemble (Figure 3).



Figure 3 : scores de l'efficacité de la gestion pour les sites du Nord.

Selon l'échelle WWF/CATIE (Tableau 3), la gestion est :

- Modérément satisfaisante pour le PNOD ;
- insuffisamment satisfaisante pour le PNLB, la RSFG et la RSAN.

Une analyse des variables explicatives de l'efficacité de la gestion est proposée pour comprendre le score obtenu.

1.2.1.1.1 Contexte

Les différents indicateurs liés à la variable explicative contexte ont été passés en revue et les résultats obtenus comparés entre les différents sites (figure 4).

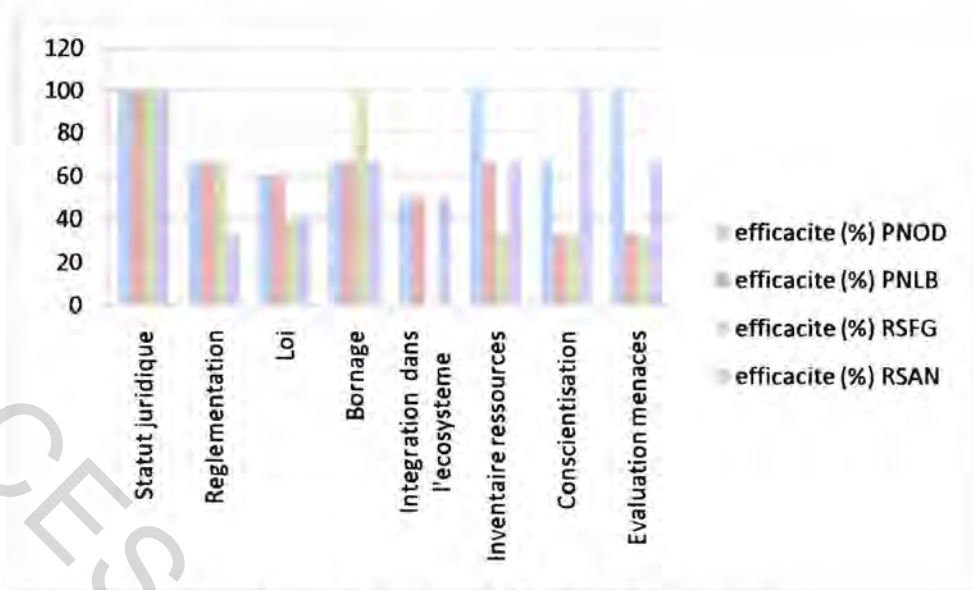


Figure 4 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du contexte

1.2.1.1.1. Statut juridique

L'ensemble des sites dispose d'un statut juridique (création par Décret). Le PNOD et la RSAN sont reconnus comme des zones humides d'importance internationale (sites Ramsar).

1.2.1.1.2. Réglementation

La réglementation est en place au niveau de chaque aire protégée. Les aires protégées disposent d'un règlement intérieur qui fixe les modalités de gestion. Mais il faut cependant noter que la plupart sont caduques, par rapport au contexte actuel de la gestion. Le cas de la RSAN est particulier, étant confronté à des contraintes institutionnelles pour sa gestion à travers un projet d'aménagement intégré qui traverse des difficultés de financement.

1.2.1.1.3. Application de la Loi

L'application de la Loi est modérée dans l'ensemble des sites d'ancrage, du fait de la gestion participative qui prône l'implication des communautés à travers la sensibilisation. De ce fait la répression est reléguée dans la mesure du possible au second plan. Elle est plus effective dans les parcs du Djoudj et de la Langue de Barbarie que dans les deux réserves (Ndiael et Gueumbeul) qui disposent de moyens matériels et humains beaucoup plus limités. En plus, les réserves ont une superficie moins importante que les deux parcs, ce qui minore la surveillance et l'application de la Loi.

1.2.1.1.4. Délimitation (Bornage)

La RSFG a le meilleur score, étant un site complètement mis en défens et clôture. Pour les autres sites, le bornage doit être renforcé même si les contours sont bien connus.

1.2.1.1.5. Intégration des sites à travers un plan gestion par écosystème

Les quatre sites constituent des aires centrales de la Réserve de biosphère transfrontière du Delta du fleuve Sénégal. Cependant, cette dernière ne dispose pas encore d'un plan de gestion pour la mise en synergie nécessaire à la réhabilitation des fonctions écologiques du Delta du Sénégal.

1.2.1.1.6. Inventaire des ressources

L'inventaire des ressources s'effectue à différents niveaux de performance. Il est bien mené au PNOD, appréciable à la Langue de Barbarie et au Ndiael, mais reste insuffisante à Gueumbeul. Dans ce dernier le focus est mis sur l'introduction et l'acclimatation des animaux, le suivi de la flore étant déficitaire.

Dans l'ensemble, les ressources sont partout bien connues.

1.2.1.1.7. Prise de conscience des parties prenantes

Elle est effective au Ndiael qui a bénéficié du support du Projet de Biodiversité Sénégal-Mauritanie. Des efforts notables sont entrepris au PNOD.

Par contre, des progrès doivent être accomplis à la langue de Barbarie et à Gueumbeul où les résultats sont insatisfaisants.

1.2.1.1.8. Evaluation des menaces

Les principales menaces sur la gestion des parcs sont bien cernées au Djoudj et concernent la maîtrise de l'eau et des espèces envahissantes. Le diagnostic de base est partagé par l'ensemble des parties prenantes. Le site du Ndiael a pu bénéficier de l'appui du Projet de Biodiversité Sénégal -Mauritanie pour l'évaluation des menaces. Le fait que la réserve soit placée sur le registre de Montreux, des sites en danger, a entraîné une plus grande attention par rapport à son suivi.

Par contre, les menaces commencent à être prises en compte à la Langue de Barbarie (conséquences de l'ouverture canal de délestage) et à Gueumbeul (effets de la dégradation de la clôture et prolifération du cactus).

1.2.1.1.2. Planification

Le PNOD est le seul site qui dispose d'un plan de gestion encours de mise en œuvre. La RSAN disposait d'un plan quinquennal de gestion qui est arrive à terme. Les objectifs de gestion du PNLB ont été définis avec l'appui d'un Projet du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP). En ce qui concerne Gueumbeul, la gestion vise la réintroduction et l'acclimatation des espèces disparues. De ce fait on peut en conclure que les objectifs de gestion sont assez connus en général, malgré le faible score de Geumbeul. Mais c'est l'existence de ces plans ou autres documents soutenant la gestion qui est mal connue de toutes les parties prenantes (figure 5). A cet effet, le processus de planification rencontre des difficultés. C'est ce qui explique la faible collaboration et participation des parties prenantes, excepte les éco gardes.

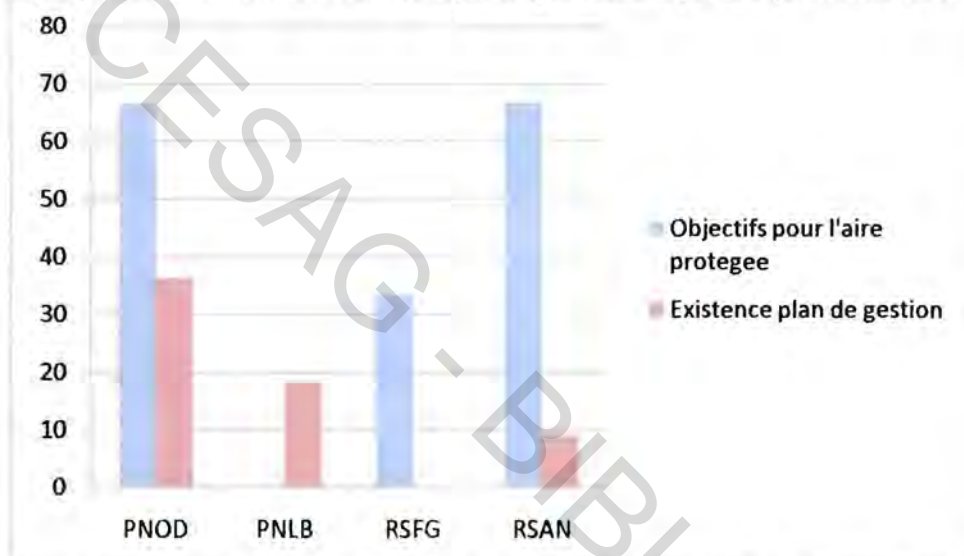


Figure 5 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation de la planification

1.2.1.1.3. Inputs

Des efforts appréciables sont faits en matière de renforcement en personnel à travers de nouveaux recrutements (figure 6). Les budgets des sites ont été revus à la hausse.

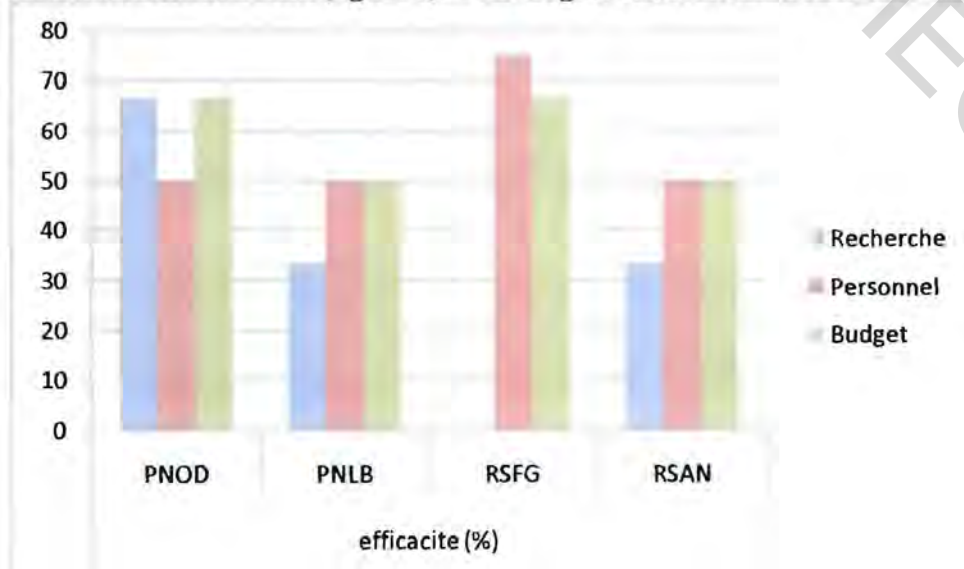


Figure 6 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des inputs pour la gestion

Par contre des efforts restent à faire en matière de recherche pour accompagner la gestion surtout au niveau de Gueumbeul.

1.2.1.1.4. Processus

C'est une des variables qui expliquent la baisse de l'efficacité de la gestion. Seul le site du PNOD parvient à effectuer convenablement les activités d'éducation de sensibilisation (Figure 7). Les scores sont globalement insatisfaisants.

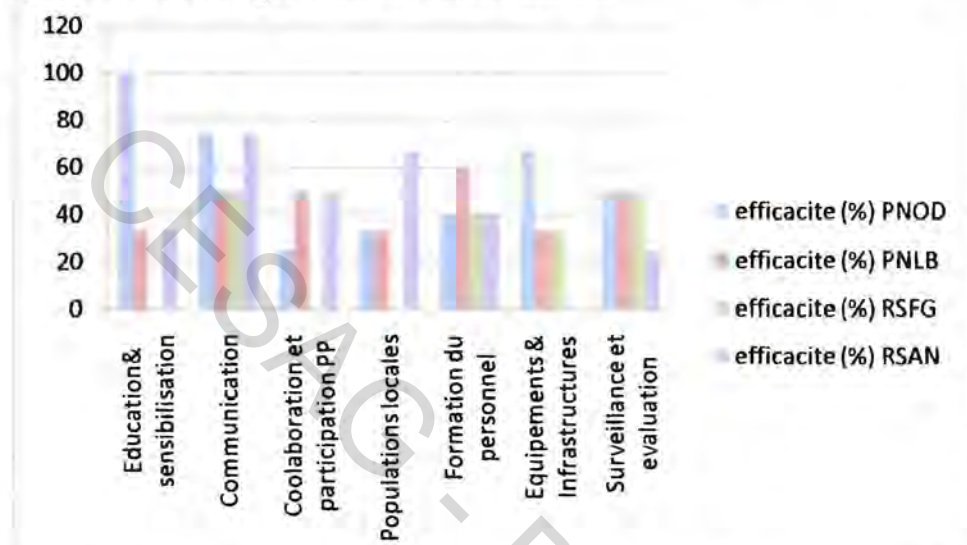


Figure 7 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du processus de gestion

Il n'y a pratiquement pas de programme de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement (SERE) au niveau du site de Gueumbeul. Bien que ce site soit une station d'acclimatation et de réintroduction, il faudrait que les populations de la périphérie puissent être sensibilisées sur sa préservation par rapport à son statut de site Ramsar mais surtout à la protection des formations de mangrove au Sud de St-Louis, entre autres. D'ailleurs ce manque de sensibilisation pourrait expliquer en partie, l'absence de collaboration des principales parties prenantes (PP) dans la gestion du site.

La formation du personnel exceptée au PNLB, est globalement insuffisante. Il en est de même pour les activités de surveillance et d'évaluation, surtout au niveau du Ndiael. Ce site semble souffrir de l'éloignement de la structure de gestion qui se trouve à St-Louis, à une soixantaine de kilomètres environ.

Ainsi, il est logique, que ce soit au Ndiael où la participation des populations est la plus importante dans le processus de gestion à travers l'Association inter-villageoise, pour combler le vide laissé par les gestionnaires.

1.2.1.1.5. Outputs

Les mécanismes de participation formelle comme les comités de gestion ne sont pas fonctionnels. Cela explique, en partie, que le score soit insatisfaisant (moins de 45% suivant la figure 8).

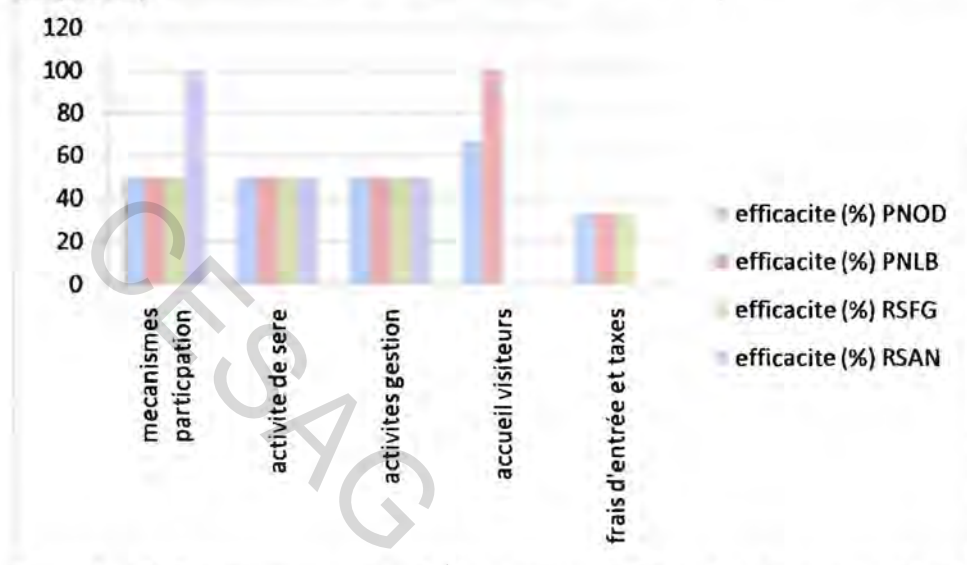


Figure 8 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des outputs de gestion

Ce défaut de coordination dans la mobilisation des acteurs est ressenti sur la mise en œuvre de la sensibilisation et surtout de la mobilisation autour des activités de gestion qui se résument en une collaboration entre les gestionnaires et les écogardes.

Par ailleurs, l'accueil des visiteurs n'est effectif que dans deux sites : le PNOD et le PNLB. Ces visites sont jugées encore insuffisantes si on se réfère au score obtenu. Cela se ressent sur les frais d'entrée et de taxes qui ne représentent pas la manne attendue pour la contribution de la conservation au PIB.

1.2.1.1.6. Extrants

Le niveau de satisfaction des parties prenantes (PP) reste globalement insatisfaisant dans tous les sites (Figure 9).

En effet, les objectifs de gestion sont loin d'être atteints, les menaces ne sont cernées qu'au niveau du PNOD.

Le seul motif de satisfaction est que les communautés riveraines face au mauvais état de la ressource affichent une certaine sensibilité à la protection de la nature. Le bien-être qu'il en tire découle du financement à la périphérie des sites de projets d'écodéveloppement pour la réduction de la pression sur les ressources.

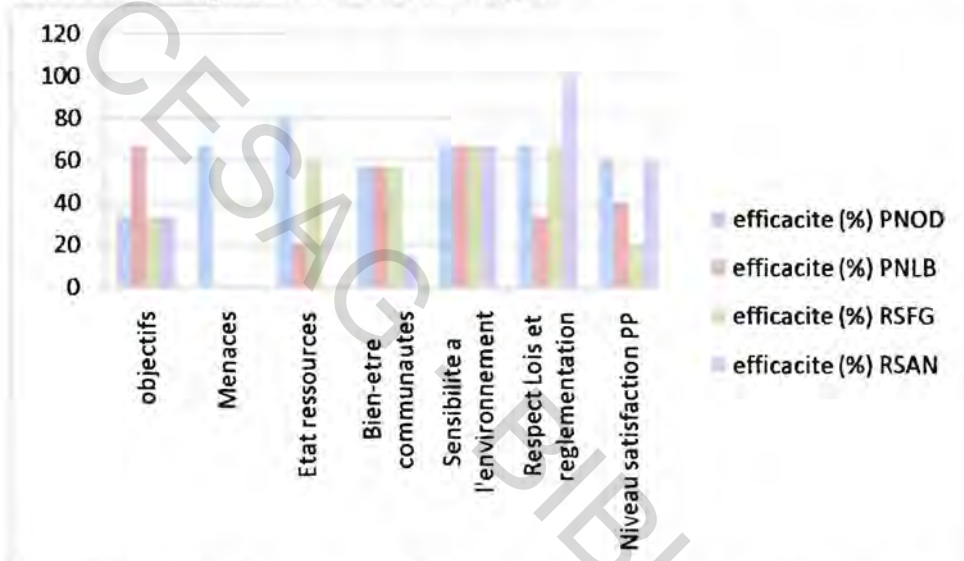


Figure 9 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des extrants de gestion

1.2.1.2. Zone d'intervention du Cap Vert & Petite Côte

Les scores de l'efficacité des trois sites du Cap Vert et de la petite Côte varient entre 36 et 55%, (Figure 10).



Figure 10 : scores de l'efficacité de la gestion pour les sites du Nord.

Suivant la classification de l'échelle WWF/CATIE (Tableau 3), on distingue deux catégories de gestion :

- Modérément insatisfaisante pour le PNIM ;
- insuffisamment satisfaisante pour la RNP et la RNICS.

Il sera procédé comme pour les sites du Delta du Sénégal, à une analyse détaillée des variables explicatives de l'efficacité de la gestion.

1.2.1.2.1. Contexte

Les différents indicateurs liés à la variable explicative contexte ont été passés en revue et les résultats obtenus sont comparés entre les différents sites (figure 11).

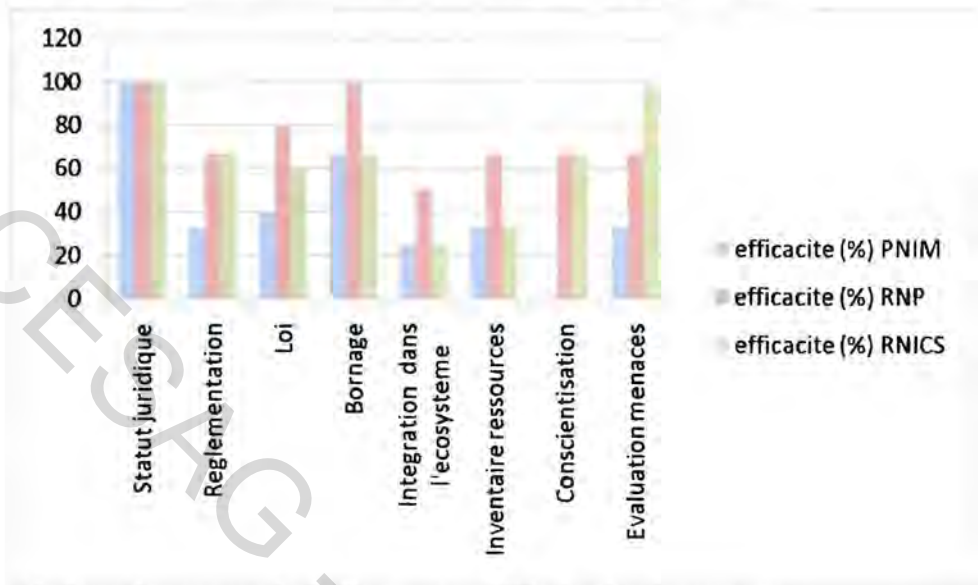


Figure 11 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du contexte

1.2.1.2.1.1. Statut juridique

Comme constaté au niveau du Delta du Sénégal, les trois sites du Cap Vert et de la Petite Cote bénéficient du statut juridique approprié.

Réserve ornithologique et forêt classée depuis 1949, reconnue officiellement par la loi 64-46 du 17 juin 1964, le PNIM a obtenu le statut de parc national le 16 janvier 1976 par le décret n° 76-0033. Inscrit par le Ministère de la Culture sur la liste indicative du Patrimoine Mondial naturel (référence n° 2077) depuis le 18/11/2005, il y fut une première fois proposé le 12 janvier 1979 par la Direction des Parcs Nationaux.

La réserve naturelle de Popenguine également appelée réserve de KËR CUPAAM, en hommage au génie féminin local, a été créée en 1986. Le décret n° 86 - 604 du 21 mai 1986 protège ainsi 1009 ha du secteur sud de l'ancienne forêt classée et sauvegarde un site d'hivernage de passereaux paléarctiques et autres oiseaux migrateurs.

La Réserve Naturelle d'intérêt Communautaire de la Somone a été créée par acte de délibération N°003/CRS du Conseil Rural de Sindia en date du 19 octobre 1999 et approuvé par le Sous Préfet de Sindia le 25 octobre 1999. Cette réserve est une conséquence de la décentralisation des compétences en matière de gestion des ressources naturelles aux collectivités locales.

1.2.1.2.1.2. Réglementation

Le cadre législatif et réglementaire pour la gestion du PNIM fait référence d'une part au code Forestier et au code de la Chasse et de la Protection de la faune et d'autre part aux différentes conventions internationales relatives à la conservation de la diversité biologique et ratifiées par le Sénégal.

Faisant partie du domaine non transféré de l'Etat, la réserve est sous la tutelle de la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal qui relève du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels (MEPNBRLA). Elle est essentiellement régie au niveau national par deux textes de loi à savoir : le Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et le Code Forestier. En plus de ces deux textes, Popenguine dispose d'un arrêté portant règlement intérieur no000053/MPN du 03 janvier 1987. Certaines dispositions des codes de l'Environnement, de l'Eau, de la Pêche, Minier, etc. sont également applicables à sa gestion.

La RNICS relevait de la tutelle de la communauté rurale de Sindia jusqu'en 2008. Actuellement, elle est à cheval sur la CR de Sindia et la commune de Somone créée depuis la réforme territoriale de la même date. La réserve est appuyée dans son fonctionnement par une équipe technique de la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal qui est sous la tutelle du Ministère en Charge de l'Environnement, de la Protection de la Nature, des Bassins de Rétention et des Lacs Artificiels.

Il est essentiellement régi au niveau national par deux textes de loi, à savoir : le Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et le Code Forestier.

En plus de ces deux textes, le site dispose d'un règlement intérieur (N°003706/MEPN du 09 mai 2001), signé par le Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Comme signalé dans l'article 7 et 8 du Règlement intérieur, toutes les mesures réglementaires pertinentes aux plans techniques et scientifiques, cohérentes aux vues des politiques de stratégie nationale préconisées par le Conseil Rural et approuvées par le Ministre de l'Environnement, auront une force de Loi et à cet effet, leur application s'inspirera des dispositions de la Loi N°86-04 du 24 janvier 1986 portant Code de la Chasse et de la Protection de la Nature.

Certaines dispositions des codes comme ceux de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche sont également applicables à la gestion de la RNICS.

En plus de ces textes, d'autres codes tels que celui de l'environnement, de la pêche et de la marine marchande contiennent des dispositions applicables par les agents dans la gestion du parc.

Toutefois, l'évaluation a fait ressortir la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du PNIM. Pour les deux autres sites, des efforts ont été faits pour intégrer les communautés dans la gestion.

1.2.1.2.1.3. Application de la Loi

L'application de la Loi est modérée dans l'ensemble des trois sites. Il est tenu compte des impératifs de la gestion participative qui prône l'implication des communautés à travers la sensibilisation. La RNP et la RNICS sont des sites terrestres/amphibie où le besoin d'application de la réglementation est plus fort par rapport au PNIM qui constitue une île beaucoup moins accessible.

1.2.1.2.1.4. Délimitation (Bornage)

La RNP, qui est entièrement clôturée a le meilleur score. Le PNIM qui est une île a des contours bien définis, étant un site complétement mis en défens et clôturé. Cette Réserve couvre une superficie de 1 009 ha sur un périmètre de 12 km. Seule une partie maritime large de ½ mile marin sur 2Km le long de la plage souffre d'un manque de balisage.

Le PNIM couvre une superficie globale de 45 ha et comprend :

- L'*île principale* (île de la Madeleine ou île aux serpents) d'une superficie de 17 ha (longueur 600 m, point culminant à 30 m) ;
- Les *îles 'Lougnes'* très difficiles d'accès et qui correspondent à des affleurements rocheux à environ 250 m au sud-est de l'île principale ;
- Une *partie maritime* correspondant à une bande de 50 m en marée basse ceinturant les îles et d'une superficie de 22 ha.

La RNICS couvre une superficie de 500 hectares.

1.2.1.2.1.5. Intégration des sites à travers un plan de gestion par écosystème

Les sites de Popenguine et Somone sont devenus partis intégrants de l'Espace Naturel Communautaire (ENC) Keur Cupaam qui combine à la fois un espace naturel, c'est-à-dire la réserve elle-même soustraite à l'exploitation directe, et tous les terroirs avec lesquels elle constitue un complexe, accepté par les populations. L'ENC joue ici le même rôle d'une « réserve de biosphère », mais celle-ci contrairement à la RNP n'a pas de statut juridique. Cet espace ne dispose pas encore d'un plan de gestion.

Le PNIM doit être intégré dans une réserve de biosphère de la Presqu'île du Cap Vert. Ce projet est en cours.

1.2.1.2.1.6. Inventaire des ressources

L'inventaire des ressources demande la mobilisation de beaucoup de ressources au PNIM qui dispose d'une frange marine. La plongée nécessite de la formation et du matériel qui est en cours d'acquisition.

La situation est meilleure à la RNP où l'inventaire est axé sur les ressources de la partie continentale. En plus il y a eu beaucoup de travaux de recherche sur la flore.

Pour ce qui concerne la RNICS, l'inventaire porte sur une partie des ressources. En effet, seuls des dénombrements mensuels et réguliers de l'avifaune sont effectués par les agents et les éco gardes. Des efforts sont à faire pour le suivi des écosystèmes de mangrove et des ressources halieutiques.

1.2.1.2.1.7. Prise de conscience des parties prenantes

La prise de conscience des parties prenantes est beaucoup plus perceptible dans les deux sites où la gestion est beaucoup plus participative (RNP et RNICS).

Cependant des efforts restent à faire au PNIM, situé au cœur de la ville de Dakar, et sujet à des conflits d'usages et d'intérêts.

1.2.2.1.8. Evaluation des menaces

Elle est satisfaisante à la RNICS et acceptable à la RNP. Par contre des efforts restent à faire au PNIM même s'il est avéré que les menaces qui pèsent sur la biodiversité du PNIM sont liées d'une part aux facteurs naturels de modifications du milieu (climat, hydrologie...) et d'autre part à l'impact des activités anthropiques. La fréquentation humaine (visiteurs, braconniers...) induit un risque de dégradation du milieu et de la végétation, d'introduction d'espèces allochtones (végétales ou animales) et de dérangement de la faune, essentiellement aviaire, notamment en période de reproduction.

1.2.1.2.2. Planification

Les objectifs de gestion sont bien cernés au PNIM (Figure 12). Il s'agit, à long terme, de préserver la biodiversité tout en valorisant ses diverses potentialités touristiques et culturelles.

Seul le PNIM dispose d'un plan de gestion en cours de mise en œuvre. Il a été préparé avec l'appui d'un Projet du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP). Sa mise en œuvre est retardée par la non validation du plan d'action par les principales parties prenantes.

En ce qui concerne les deux autres sites des objectifs de gestion sont poursuivis sans être formalisés dans un plan de gestion.

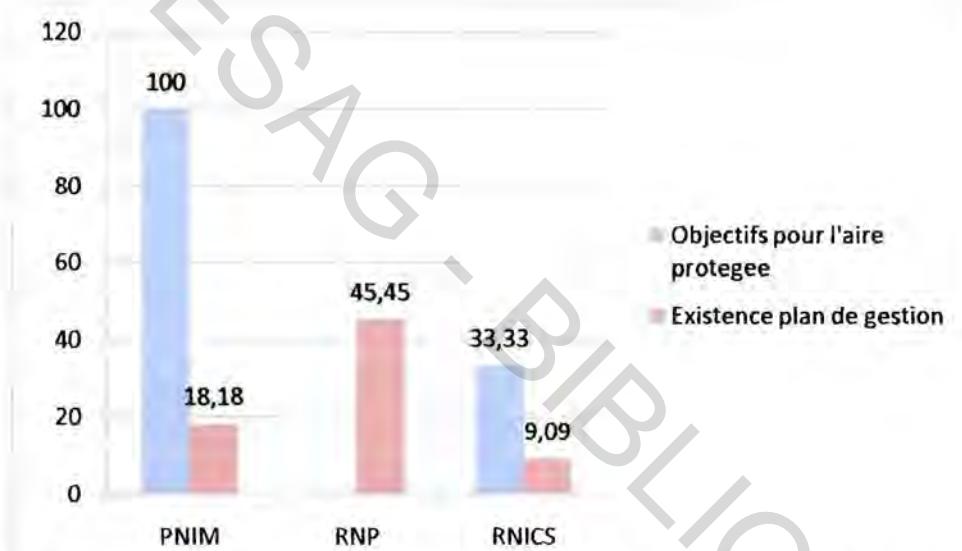


Figure 12 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation de la planification

1.2.1.2.3. Inputs

Des efforts appréciables sont faits en matière de renforcement en personnel à travers de nouveaux recrutements (figure 13). Les budgets des sites ont été revus à la hausse.

Par contre, la recherche semble être le maillon faible, malgré la désignation de chefs de file du Groupe d'Appui à la recherche Scientifique et Technique (GRAST) dans chaque site.

La RNP semble être le lieu de prédilection pour la recherche. Les caractéristiques écologiques et physiques de la zone de Popenguine, en plus de la présence du Cap de Naze en font une zone de prédilection pour de nombreux spécialistes en hydrogéologie et écologie. Au niveau de la réserve, l'avifaune y est dénombrée périodiquement.

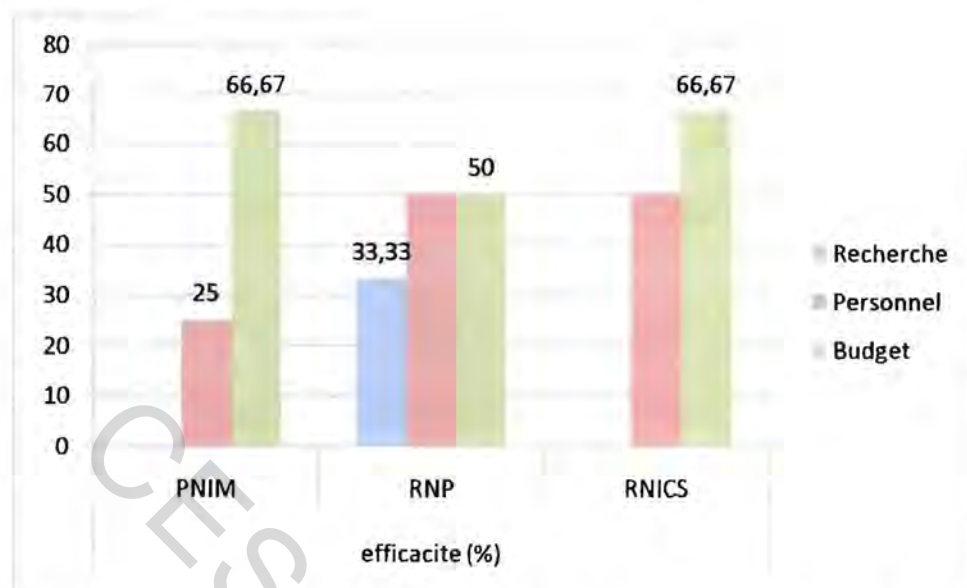


Figure 13 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des inputs pour la gestion

Par contre des efforts restent à faire en matière de recherche pour accompagner la gestion surtout au niveau de Gueumbeul.

1.2.1.2.4. Processus

Les indicateurs de processus indiquent en général, une gestion globalement satisfaisante à la RNP (figure 14). Ce processus de gestion semble assez dispersé dans les deux autres sites. Si la surveillance est efficace au PNIM, la communication et l'implication des parties prenantes doivent être améliorées pour une efficacité du processus de gestion.

En ce qui concerne la RNICS, les autres parties prenantes, exceptés les éco gardes et les agents semblent tout ignorer du processus de gestion. Il faut espérer avec le regain de la communication que cela s'améliore.

Si la formation est acceptable pour le compte du PNIM, des efforts doivent être entrepris pour les deux autres sites.

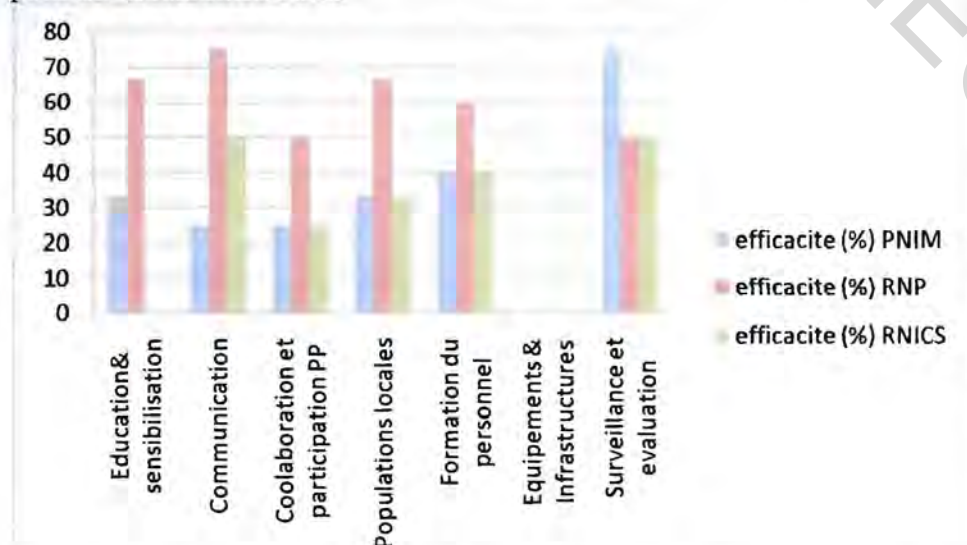


Figure 14 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du processus de gestion

1.2.1.2.5. Outputs

Les scores sont globalement moyens (figure 15). Des mécanismes de participation formelle comme les comités de gestion ne sont pas encore fonctionnels. Mais les acteurs se rencontrent à Popenguine et Somone. Des activités de sensibilisation et d'éducation relatives à l'environnement (SERE) sont déroulées à la RNP et au PNIM. Seul le PNIM a mis en place un dispositif d'accueil des visiteurs, assez fonctionnel du reste.

Par contre aucune mesure de gestion concernant l'aménagement n'est perceptible dans ce parc du fait du manque de moyens.

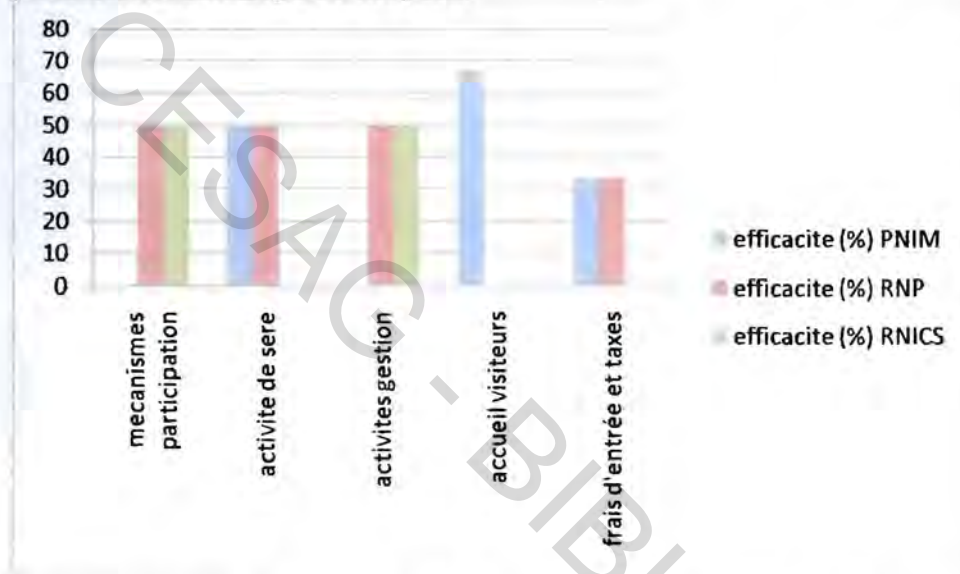


Figure 15 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des outputs de gestion

Enfin la communication doit être accrue pour drainer davantage les visiteurs, surtout au niveau du PNIM et de générer des ressources à partir des frais d'entrée et taxes.

1.2.1.2.6. Extrants

Le niveau de satisfaction des parties prenantes (PP) reste globalement insatisfaisant dans tous les sites, comme ce fut le cas au niveau du Delta du Sénégal (Figure 16).

Les objectifs de gestion ne sont pas encore atteints, bien que les menaces et autres facteurs limitants la gestion soient bien cernés à la RNP et à la RNICS.

Toutefois, il faut noter une sensibilité des parties prenantes à la nécessité de protéger l'environnement. Il en découle un respect des lois et règlements.

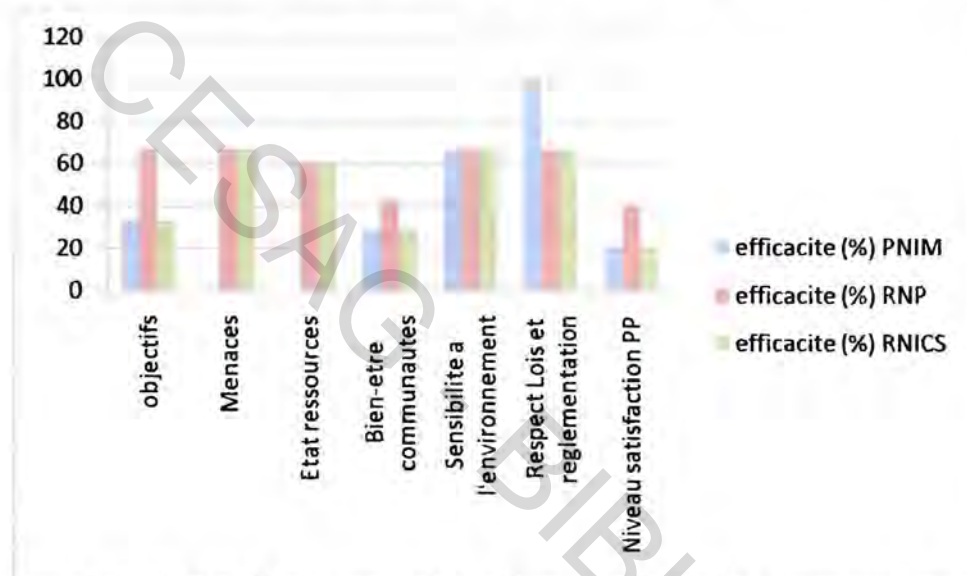


Figure 16 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des extrants de gestion

1.2.1.3. Zone d'intervention du Delta du Saloum

Les scores de l'efficacité des trois sites du Delta du Saloum sont sensiblement dans la même fourchette que les sites des deux autres zones d'intervention, c'est-à-dire entre 39 et 55%, (Figure 17).



Figure 17 : scores de l'efficacité de la gestion pour les sites du Nord.

En utilisant l'échelle WWF/CATIE (Tableau 3), on distingue encore deux catégories pour l'efficacité de la gestion :

- Modérément insatisfaisante pour le PNIM ;
- insuffisamment satisfaisante pour la RNCP et l'AMP du Bamboung.

Il sera procédé comme pour les deux autres zones, à une analyse détaillée des variables explicatives de l'efficacité de la gestion.

1.2.1.3.1 Contexte

Les différents indicateurs liés à la variable explicative contexte ont été passés en revue et les résultats obtenus sont comparés entre les différents sites (figure 18).

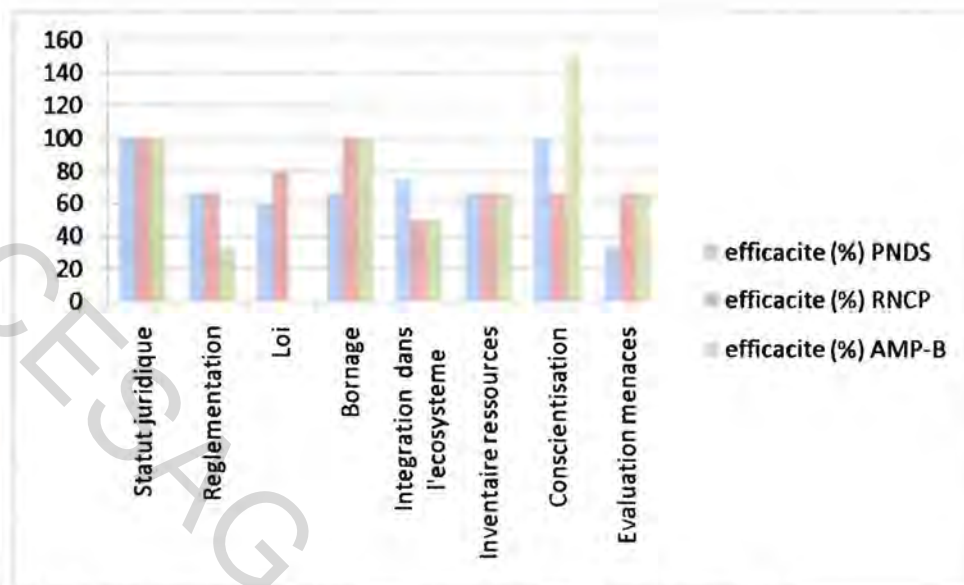


Figure 18 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du contexte

1.2.1.3.1.1. Statut juridique

Les trois sites du Delta du Saloum ont un statut juridique formel. Le Parc National du Delta du Saloum, a été créé en 1976 sur la base du décret présidentiel n° 76 577 du 28 mai 1976.

Le parc jouit d'une reconnaissance internationale liée à la diversité et la particularité de ses habitats. En effet, il a été classé Réserve de Biosphère en 1981, site Ramsar ou zone humide d'importance internationale depuis 1984, premier site Ramsar transfrontière en Afrique avec le Parc national de Niomi en Gambie en 2008.

La RNCP a été créée le 15 Mai 2001 à l'issue d'un forum qui a réuni les populations locales, l'IUCN et la DPN suite à des pratiques sauvages portant sur la tortue marine. Sa création fait donc suite à la loi et au décret portant décentralisation et transfert de compétences qui transfèrent aux communes et aux communautés rurales la gestion entre autres de l'environnement et des ressources naturelles de leur terroir. Ainsi, le classement en Réserve Naturelle Communautaire découle de la délibération du Conseil Rural de Palmarin, en présence du représentant de l'Etat, en l'occurrence le Sous Préfet de Fimela.

Première AMP au Sénégal, le Bamboung a été classé par la délibération N°06/CRT du 10/10/2002 du Conseil rural de Toubacouta. Elle a été balisée en Avril 2003 par les populations locales et l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) Océanium grâce au projet Narou heuleuk Enfin, le décret présidentiel N° 2004-1408 du 04/11/2004 a officialisé son statut d'AMP.

1.2.1.3.1.2. Réglementation

Le PNDS relève de la Direction des Parcs Nationaux du Sénégal qui est sous la tutelle du Ministère en Charge de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Il est essentiellement régi au niveau national par deux textes de loi à savoir : le Code de la Chasse et de la Protection de la Faune et le Code Forestier. En plus de ces deux textes, le PNDS dispose d'un règlement intérieur. L'érection de Réserves Naturelles Communautaires à partir du début des années 2000, comme celle de la RNCP, autour du Parc contribue à élargir sa zone tampon et renforce ainsi l'effort de conservation impulsé par l'Etat sénégalais.

Ce renforcement, au-delà de l'aspect spatial, se traduit du point de vue fonctionnel par une démarche communautaire de définition de règles d'accès aux ressources naturelles et de gestion durable, à travers notamment des chartes et conventions locales. Cette appropriation par les communautés locales de la gestion des ressources naturelles articulée à l'expression d'une gouvernance locale en cours de formalisation se réalise au niveau de la périphérie du PNDS dans le cadre des lois portant Code des Collectivités Locales et portant transfert de compétences.

Des mécanismes de contrôle des activités humaines illégales ont été mis en place dans l'Aire protégée. Il s'agit plus particulièrement d'un Comité de Gestion et de Surveillance. Tous les villages, à l'origine, y avaient au moins deux représentants. L'AMP dispose d'un règlement intérieur.

En plus de ce Comité de Gestion et de Surveillance, la Direction des Parcs Nationaux, conformément au règlement intérieur de l'AMP, dispose d'un Poste de Commandement, chargé d'apporter un appui au respect de la réglementation de gestion communautaire adoptée sur une base consensuelle conformément au Code de la Chasse et de la Protection de la Faune, au Code de la Pêche et au Code de l'Environnement, ainsi que des arrêtés et autres documents officiels ayant force de Loi.

En plus de ces textes, d'autres codes tels que celui de l'environnement, de la pêche et de la marine marchande contiennent des dispositions applicables par les agents dans la gestion du parc.

Toutefois, l'évaluation a fait ressortir la nécessité d'actualiser le règlement intérieur du PNIM. Pour les deux autres sites, des efforts ont été faits pour intégrer les communautés dans la gestion.

1.2.1.3.1.3. Application de la Loi

Du fait de la gestion participative, de la sensibilisation, l'application des lois est subsidiaire à la médiation sociale. La présence des agents de la DPN est dissuasive.

1.2.1.3.1.4. Délimitation (Bornage)

Elle est limitée au Sud et à l'Est par le bras de mer du Saloum (ou marigot Ndangane) qui la sépare de l'arrondissement de Niodior, à l'Ouest par l'Océan Atlantique et au Nord par l'arrondissement de Fimela. Elle est traversée par la route Joal-Djiffère qui la divise en deux parties :

- une partie continentale ;
- une frange maritime qui s'étend de Palmarin à Joal.

Les limites de l'AMP du Bamboung sont constituées :

- au nord par le bras de mer du Diomboss ;
- au sud par la forêt de Kolé et le village de Sipo ;
- à l'est par le bolong de Bandiala ;
- à l'ouest par les forêts de Diogaye et Kabaye.

Le PNDS est le deuxième parc au Sénégal en termes de superficie avec 76.000 ha. Sur le plan écologique, le parc se caractérise par la présence de trois milieux :

- Un domaine continental, représenté par la forêt de Fathala (6000 ha) ;
- Un domaine amphibie, composé de trois grands groupes d'îles bordées par un réseau dense de chenaux (généralement appelés bolongs) ;
- Un domaine maritime qui englobe une série d'îlots, et de bancs de sable.

Il s'avère que les limites des trois sites sont parfaitement déterminées. Seulement, il n'y a que la zone tampon du Bamboung qui a été balisée dans le cadre du Projet Narou Heuleuk de l'Océanium.

La zone tampon du PNDS n'est pas clairement établie. La superficie de la RNCP est supérieure à celle de la Communauté rurale. Des ajustements sont nécessaires pour préciser les contours des sites.

1.2.1.3.1.5. Intégration des sites à travers un plan de gestion par écosystème

Les trois sites appartiennent à la Réserve de Biosphère du Saloum classée comme telle en 1981. Ils en constituent les noyaux centraux.

La réserve de biosphère dispose d'un plan de gestion. Par contre aucun des trois sites n'en dispose. Ce qui constitue une contrainte majeure.

1.2.1.3.1.6. Inventaire des ressources

L'inventaire des ressources s'effectue dans les trois sites. L'accent est mis sur le dénombrement de l'avifaune au PNDS, sur les ressources halieutiques au Bamboung, sur les tortues marines à Palmarin. Des efforts restent à faire. Pour la mise en place d'un système approprié de suivi de l'état des ressources naturelles et des pressions. Pour l'illustrer, le cas du PNDS sera explicité.

En effet, face aux tendances évolutives qui se dessinent pour l'état des ressources naturelles, ainsi que les pressions observées, le suivi écologique et l'évaluation périodique offrent actuellement peu de réponses pour orienter de façon adéquate les actions prioritaires de planification et de gestion.

En effet, seule la composante avifaune fait l'objet d'un suivi régulier annuel à travers les principaux sites de comptage du PNDS et mensuel au niveau de l'Île aux Oiseaux. Les inventaires antérieurs réalisés sur la grande et moyenne faune terrestre ne sont pas régulièrement actualisés pour traduire d'une part l'évolution réelle des populations des espèces (surtout pour les espèces clés comme le colobe bai) et d'autre part les niveaux de menaces qui pourraient peser sur leurs populations et leurs habitats.

Cette situation se traduit par une absence de mesures conservatoires appropriées pour certaines espèces. Le même déficit d'information est également noté pour les mammifères marins (les dauphins, les lamantins dont le statut d'espèce menacée est avéré), les tortues marines, l'ichtyofaune, les espèces clés de la flore et l'état de la couverture végétale.

Différents facteurs sont à la base d'une telle situation, à savoir :

- le défaut de fonctionnalité réelle de la station biologique (faible niveau d'équipement pour la gestion des données, les activités de laboratoire, la capacité d'accueil et de commodités) ;
- l'absence d'un programme de recherche bien défini et orienté avec des structures partenaires ;
- le déficit de moyens (nécessaire allocation d'un budget d'investissement qui, outre la prise en charge des aménagements, aiderait à appuyer les activités de suivi et de recherche) ;
- déficit de formation du personnel et manque de ressources humaines spécialisées.

1.2.1.3.1.7. Prise de conscience des parties prenantes

L'accent a été mis sur la sensibilisation au Bamboung avec l'appui de l'Océanium. Les résultats sont très encourageants, voire exceptionnels pour l'AMP.

1.2.1.3.1.8. Evaluation des menaces

Le diagnostic sur l'état des ressources est bien plus connu que ne le laissent paraître les résultats de l'évaluation. La réserve de biosphère a fait l'objet de nombreuses études et recherches depuis de longues années.

1.2.1.3.2. Planification

La réserve de biosphère dispose d'un plan de gestion qui a décliné les objectifs à court et long termes.

En ce qui concerne les trois sites les objectifs de gestion sont poursuivis sans être formalisés dans un plan de gestion. Le score du PNDS est éloquent à ce sujet (figure 19). Ils tournent autour des enjeux suivants :

- Enjeux de conservation de la biodiversité face à l'érosion du potentiel découlant des pressions anthropiques et des dérégulations climatiques : nécessaire définition d'un programme de conservation, de suivi des espèces et de gestion des habitats, renforcement de la surveillance et matérialisation des limites pour mieux assurer l'intégrité des ressources naturelles ;
- Enjeux d'amélioration de la gestion : renforcement des capacités, renforcement de l'efficacité des organes de gestion (relèvement du niveau de participation des partenaires, synergie entre acteurs) ;
- Enjeux de communication et de sensibilisation.

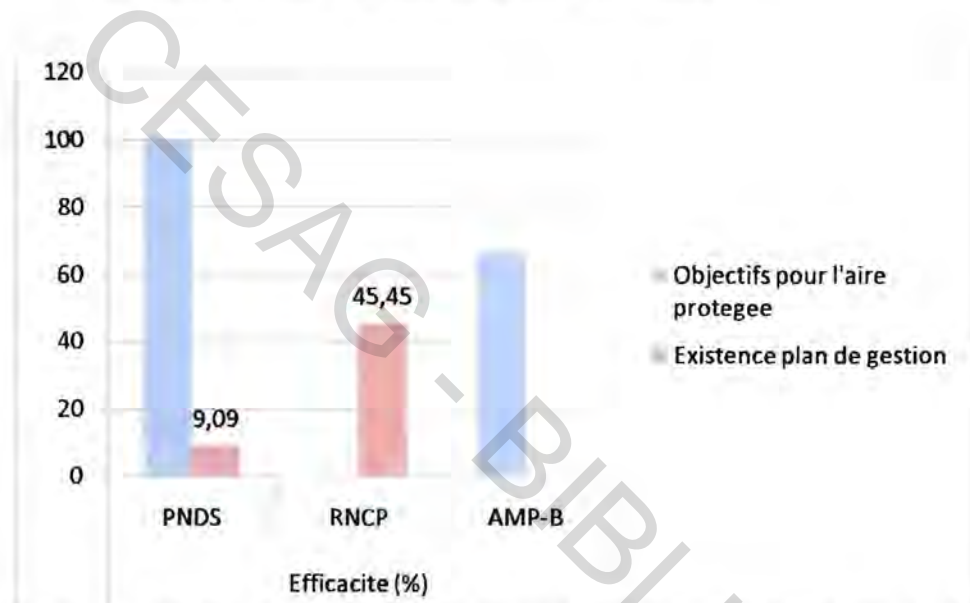


Figure 19 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation de la planification

1.2.1.3.3. Inputs

Des efforts appréciables sont faits en matière de renforcement en personnel à travers de nouveaux recrutements. Le PNDS souffre d'un manque d'effectif par rapport au nombre de postes ouverts et à l'étendue du parc et sa proximité avec la Gambie. Les budgets des sites ont été revus à la hausse.

Le PNDS a fait l'objet de beaucoup de recherche à un niveau satisfaisant (figure 20).

La première manifestation de cette carence est le non fonctionnalité de la station biologique. En effet, depuis sa construction, cette station peine à remplir pleinement ses missions.

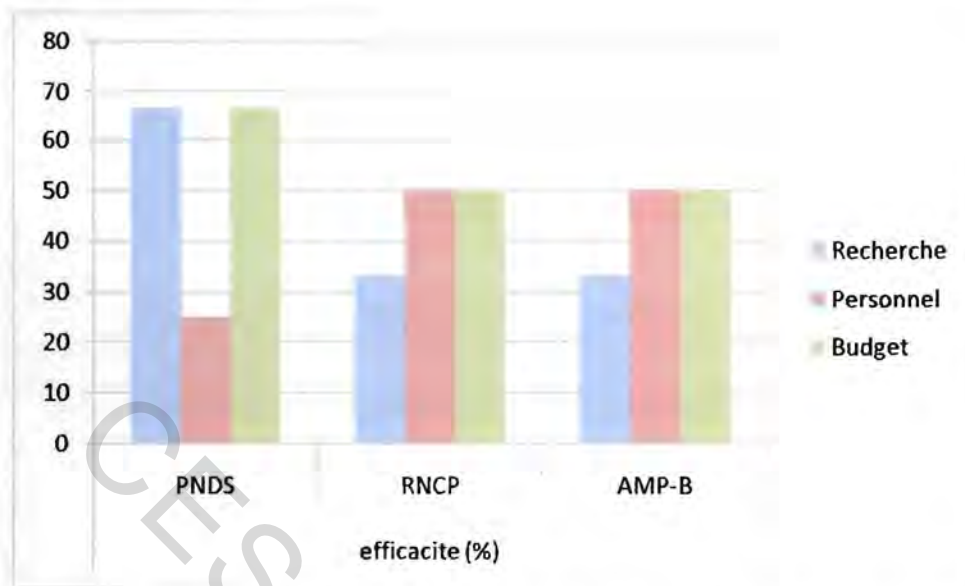


Figure 20 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des inputs pour la gestion

1.2.1.3.4. Processus

Les indicateurs de processus indiquent un ascendant en termes d'efficacité de la RNCP et de l'AMP sur le PNDS dans presque tous les domaines, exceptés la surveillance et l'évaluation (Figure 21).

Dans la gestion de ce parc qui sert de vitrine pour la réserve de biosphère, la communication et la sensibilisation, la collaboration et la participation des parties prenantes sont déficientes. Le statut de Parc ne saurait expliquer ces disparités, par rapport aux deux autres sites qui sont d'émanation communautaire.

Par contre la RNCP et l'AMP du Bamboung souffre d'un manque criard d'équipements et d'infrastructures.

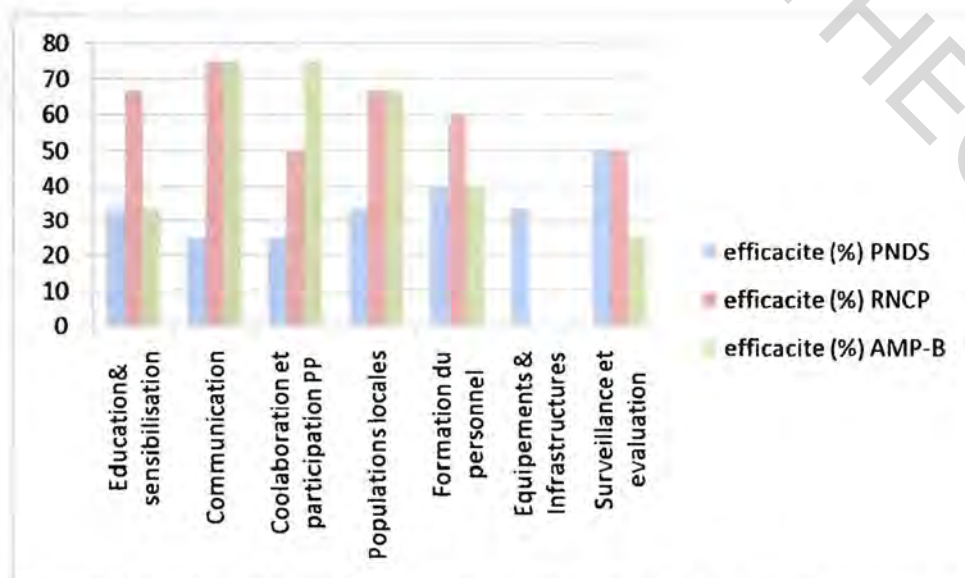


Figure 21 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation du processus de gestion

1.2.1.3.5. Outputs

Les scores sont globalement insuffisants, excepté les mécanismes de participation au Bamboung (figure 22). Cela semble se justifier d'autant que ce site est le seul qui dispose d'un comité de gestion érigé en GIE constitué de représentants des villages de la périphérie de l'AMP.

Un réel déficit de communication et de gestion du tourisme semble se poser si l'on en juge par les scores obtenus sur les indicateurs portant sur l'accueil, les frais de visites et les taxes..

En effet, outre les efforts qui doivent être fournis pour assurer un bon programme d'éducation environnementale et de sensibilisation, une importante recherche de solutions s'impose pour une meilleure gestion du tourisme. Il semble en effet paradoxal qu'un site comme le PNDS dont les atouts touristiques ne souffrent d'aucune ambiguïté, soit si peu visité.

Cette situation découle d'un défaut de promotion de la destination PNDS et d'une faible organisation des flux touristiques.

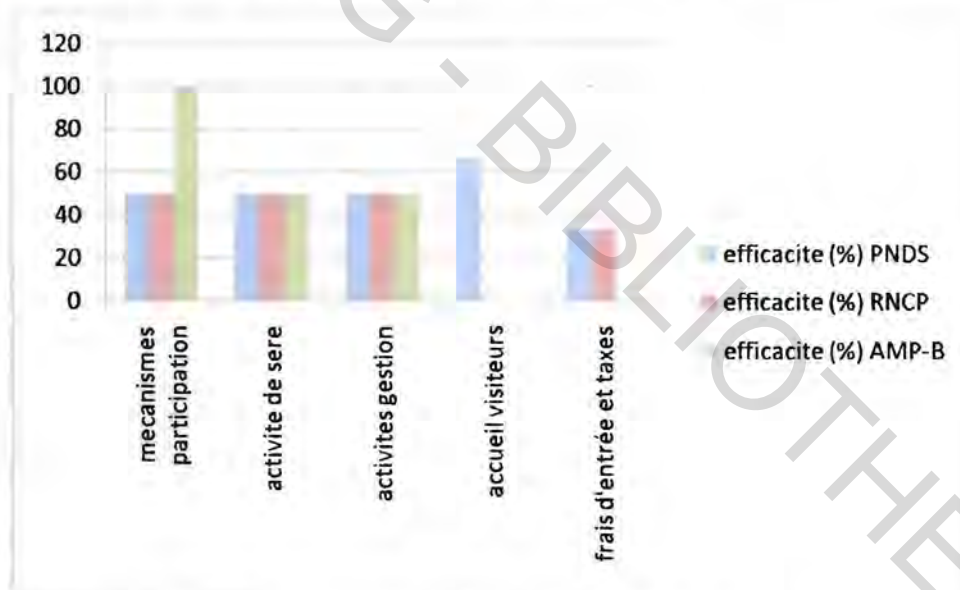


Figure 22 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des outputs de gestion

1.2.1.3.6. Extrants

Les résultats sont mitigés (Figure 23). L'espoir réside dans le respect de la réglementation et dans la sensibilité des parties prenantes à la protection de l'environnement. Les menaces sur la gestion du Bamboung ne trouvent pas de mesures concrètes, mise à part la surveillance qui n'est assurée qu'avec la protection des parcs nationaux. En effet, les éco gardes ne sont pas assermentés ni outillés pour exercer cette surveillance de manière autonome.

Il apparaît aussi nettement que les mesures de conservation et d'utilisation durable n'impactent pas efficacement encore le bien-être des communautés locales.

L'état des ressources reste à améliorer.

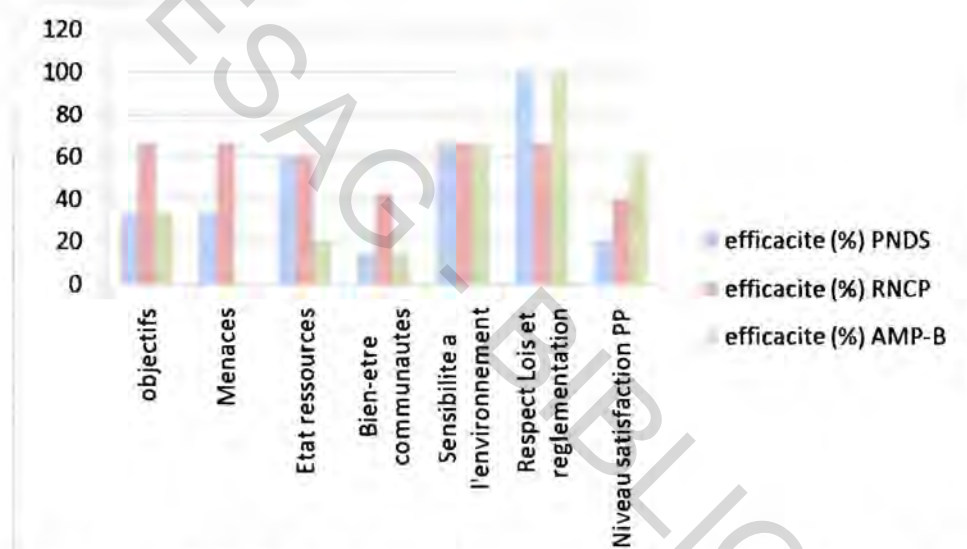


Figure 23 : résultats obtenus avec les indicateurs pour l'évaluation des extrants de gestion

1.2.2. Modèle SWOT

Pour approfondir l'analyse des variables explicatives de l'efficacité de la gestion un modèle SWOT a été utilisé dans chaque site.

1.2.2.1 Parc National des Oiseaux du Djoudj

La gestion du site tire l'essentiel de son potentiel dans les éléments de contexte et de planification (tableau 6).

Tableau 6 : matrice SWOT PNOD.

Caractéristiques	Contexte et planification	Inputs	Processus	Sorties	Résultats/Extrants
Forces : avantages nets, bénéfiques et résultats positifs	<ul style="list-style-type: none"> • La Réserve dispose d'un statut juridique • Site RAMSAR • Site du patrimoine mondial • Agents dotés de pouvoir pour faire respecter la réglementation en place • Implication des populations avec la mise en place d'un Comité Inter-villageois regroupant l'ensemble des villages autour du parc • Limites connues de la quasi totalité des parties prenantes • Dispose d'une station biologique • Dispose d'un plan de gestion • Les menaces ont été identifiées et des stratégies propres à les prévenir mises en place pour certaines (lutte biologique, lutte mécanique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose d'un budget annuel • Budget assuré pour les années à venir 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des équipements et des infrastructures d'aménagement est bien entretenue • L'aire participe aux programmes annuels de décompte des oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un Comité Inter-villageois pour la participation des parties prenantes au processus de prise de décisions • Existence d'infrastructures d'accueil des visiteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité des populations à l'environnement améliorée, • La majeure partie des usagers se conforme à la réglementation • Amélioration des ressources végétales et animales • Diminution sensible des menaces

	<ul style="list-style-type: none"> Des objectifs clairs ont été définis pour le parc 				
<p>Faiblesses : pertes, signes de conflits</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'aire n'est pas gérée en fonction de ses objectifs Enclavement de l'aire protégée Plans d'eau non permanents Nichoir des pélicans étroit 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agents insuffisants Les activités de recherche ne sont pas alignées sur les besoins de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> Les programmes d'éducation et de sensibilisation sont limités à des besoins ponctuels Les populations locales ont une influence faible dans les décisions de gestion Formation du personnel insuffisante Surveillance et évaluation des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique encore faibles 	<ul style="list-style-type: none"> Activités accessibles aux parties prenantes encore insuffisantes Faible amélioration des activités de gestion Les frais perçus sont directement reversés au Trésor 	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs de gestion de l'aire protégée ne sont pas toujours poursuivis
<p>Opportunités : enjeux identifiés là où les changements dus aux activités de gestion peuvent générer des profits</p>	<ul style="list-style-type: none"> Site d'accueil des oiseaux migrateurs paléarctiques et éthiopiens Site du patrimoine mondial Fait partie de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal (intégrant tous les parcs et réserves du Nord) 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation annuelle du budget La Station Biologique dispose d'un budget 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des activités du plan de gestion 		

Menaces : enjeux sur les menaces actuels ou futurs sur la gestion de l'AP	<ul style="list-style-type: none"> • Salinisation des terres avec l'ouverture du canal de délestage de Saint Louis • Prolifération du Typha 				
---	---	--	--	--	--

Cependant, une forme de gestion empirique risquerait de compromettre les acquis. Les principales menaces ont été explicitées.

Le besoin de valoriser les compétences du Groupe de Réflexion et d'Appui Scientifique et Technique (GRAST) créé par arrêté n° 8472 du 23 octobre 2001 pour apporter un appui scientifique et technique à la Direction des parcs nationaux, s'impose pour accompagner la modélisation de la gestion des plans d'eau de ce site.

En effet, la maîtrise de la gestion des entrées d'eau dans le parc à travers le système de vannes des ouvrages hydrauliques du Crocodile et du Djoudj permet un meilleur aménagement du parc à travers notamment la gestion optimale des niveaux d'eau pour d'une part une bonne production de graine pour la nourriture des oiseaux granivores et d'autre part une augmentation de la biomasse de poisson pour les piscivores. De plus, l'assèchement total des plans d'eau en mai-juin permet une remontée de la salinité qui élimine les plantes envahissantes telles que le typha et le pistia.

1.2.2.2. Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB)

Le PNLB présente beaucoup de faiblesses qui risquent d'éroder assez sérieusement l'efficacité de sa gestion (tableau 7)

Tableau 7: Matrice SWOT PNLB

Caractéristiques	Contexte et planification	Inputs & influences	Processus	Sorties	Résultats/Extrants
<p>Forces : avantages nets, bénéfices et résultats positifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Parc dispose d'un statut juridique • Agents dotés de pouvoir pour faire respecter la réglementation en place • Implication des populations avec la mise en place d'un réseau de volontaires et d'écogardes • Limites marquées par des panneaux connues de la quasi-totalité des parties prenantes • Fait partie de la Réserve de Biosphère transfrontière Sen/RIM • En continuité avec l'AMP de Saint Louis • Prise de conscience des populations avec la rareté des ressources halieutiques • Des objectifs clairs ont été définis pour la Réserve 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose d'un budget annuel • Budget assuré pour les années à venir 	<ul style="list-style-type: none"> • L'aire participe aux programmes annuels de décompte des oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Comité Local de Gestion de la biodiversité à travers duquel les parties prenantes participent au processus de prise de décisions 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité des populations à l'environnement améliorée, se manifeste par la Création du Comité Local de gestion de la biodiversité • La majeure partie des usagers se conforme à la réglementation
<p>Faiblesses : pertes, signes de conflits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'aire n'est pas intégrée dans un plan de gestion de plus grande envergure • Informations sur les ressources de la réserve insuffisantes • Absence de stratégies pour faire face aux menaces • L'aire n'est pas gérée en fonction de ses objectifs • Ne dispose pas 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents insuffisants • Absence de programme de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de programme d'éducation et de sensibilisation • Communication entre les parties prenantes encore faible • Les parties prenantes participent faiblement au processus de prise de décisions • Les populations locales n'ont aucune influence dans les 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du Comité Local au processus de prise de décision encore faible • Activités accessibles aux parties prenantes insuffisantes • Absence d'infrastructures d'accueil des visiteurs • Les frais perçus sont directement reversés au Trésor 	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de gestion de l'aire protégée ne sont pas toujours poursuivis • Pertes importantes de ressources (halieutiques et avifaune) et d'habitats (îlots de reproduction) depuis l'ouverture de la brèche de Saint Louis

	de plan de gestion		décisions de gestion <ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'équipement faible • Absence de système de surveillance et d'évaluation des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique • Formation du personnel insuffisante 		
Opportunités : enjeux identifiés là où les changements dus aux activités de gestion peuvent générer des profits	<ul style="list-style-type: none"> • Fait partie de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal (intégrant tous les parcs et réserves du Nord) 		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation annuelle du budget 		
Menaces : enjeux sur les menaces actuels ou futurs sur la gestion de l'AP	<ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture du canal de délestage de Saint Louis constitue la principale menace sur la langue, d'ailleurs, l'îlot de reproduction des oiseaux risque de disparaître sous peu • Salinisation des terres (causée par le canal de délestage) • Prolifération du cactus (<i>Opuntia tuna</i>) 				

Les modifications du milieu naturel constituent le principal enjeu de gestion pour ce site. L'estuaire du fleuve Sénégal, et notamment la Langue de Barbarie, est un milieu actif sous influence des conditions naturelles hydrodynamiques et sédimentaires, marines et fluviales. Les récents aménagements anthropiques (barrage du Diama, ouverture du canal de délestage) ont contribué aux modifications environnementales de l'estuaire et du PNLB. Entre 1850 et 1986, vingt ruptures d'inégale importance ont été enregistrées sur la Langue de Barbarie. Les plus notables ont eu lieu en 1894 et 1959, la plus récente est intervenue en 1973.

Depuis cette date, le cordon sableux poursuivait sa trajectoire vers le Sud, jusqu'à la création du canal de délestage en 2003 qui a provoqué la fermeture de l'embouchure Sud en août 2004.

Les conséquences de la modification du milieu peuvent être définies en termes de :

- Evolution de la plage maritime (sédimentation et érosion) sous l'effet de la dynamique marine, fluviale et éolienne (modification de la position de l'embouchure) ;
- Dépôt de déchets (le littoral maritime du PLNB est sous l'influence des apports de déchets solides et de pollutions diverses) ;
- Evolution naturelle du cordon dunaire de la Langue de Barbarie sous l'effet de la dynamique sédimentaire marine, fluviale et éolienne ;
- Ouverture de la Langue de Barbarie par le canal de délestage, isolant le Nord du PLNB de Saint-Louis ;
- Fermeture de l'embouchure Sud, favorisant les accès à la Langue de Barbarie par le Sud ;
- Dégradation des plantations de filaos par l'érosion ;
- Evolution naturelle de la morphologie de l'estuaire du fleuve Sénégal sous l'effet des conditions hydro-sédimentaires marines et fluviales (érosion / sédimentation sur les rives, création / disparition de bancs de sable comme l'îlot aux oiseaux) ;
- Création d'une lagune isolée du fleuve Sénégal depuis la fermeture de l'embouchure Sud (risque de confinement) ;
- Augmentation des effets de la marée (marnage, effets des courants et de la houle...) ;
- Modification de la qualité des eaux (salinité, turbidité éléments nutritifs...) ;
- Accroissement des activités humaines (aménagement du littoral, pêche, déboisement, rejet de déchets, etc.).

1.2.2.3. Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (RSFG)

Le processus de gestion constitue le talon d'Achille pour l'amélioration de l'efficacité de la gestion de ce site (tableau 8).

Tableau 8: Matrice SWOT RSFG

Caractéristiques	Contexte et planification	Inputs & influences	Processus	Sorties	Résultats/Extrants
Forces : avantages nets, bénéfiques et résultats positifs	La Réserve dispose d'un statut juridique de Site RAMSAR. Agents dotés de pouvoir pour faire respecter la réglementation en place implication des populations avec la mise en place d'un réseau de volontaires et d'écogardes. Limites clairement marquées et connues de toutes les parties prenantes. Fait partie de la Réserve de Biosphère transfrontière Sen/RIM. Prise de conscience des populations se manifestant à travers la création d'une RNC contiguë à la RSFG. Des objectifs clairs ont été définis pour la Réserve	Dispose d'un budget annuel assuré pour les années à venir	L'aire participe aux programmes annuels de décompte des oiseaux	Mise en place d'un Comité de Sage pour la participation des parties prenantes au processus de prise de décisions	Sensibilité des populations à l'environnement améliorée, se manifeste par la création d'une Réserve Naturelle Communautaire (RNC) par la Communauté Rurale de Gandon. La majeure partie des usagers se conforme à la réglementation. Amélioration des ressources végétales et animales
Faiblesses : pertes, signes de conflits	L'aire n'est pas intégrée dans un plan de gestion de plus grande envergure. Informations sur les ressources de la réserve insuffisantes. Absence de stratégies pour faire face aux menaces. L'aire n'est pas gérée en fonction de ses objectifs. Ne dispose pas de plan de gestion.	Nombre d'agents insuffisants. Absence de programme de recherche.	Absence de programme d'éducation et de sensibilisation. Communication entre les parties prenantes encore faible. Les parties prenantes ne participent pas au processus de prise de décisions. Les populations locales n'ont aucune influence dans les décisions de gestion. Niveau d'équipement faible. Absence de système de surveillance et d'évaluation des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique. Formation du personnel insuffisante	Participation du Comité de Sage au processus de prise de décision encore faible. Activités accessibles aux parties prenantes insuffisantes. Absence d'infrastructures d'accueil des visiteurs. Les frais perçus sont directement reversés au Trésor	Les objectifs de gestion de l'aire protégée ne sont pas toujours poursuivis

<p>Opportunités : enjeux identifiés là où les changements dus aux activités de gestion peuvent générer des profits</p>	<p>Fait partie de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal (intégrant tous les parcs et réserves du Nord)</p>		<p>Augmentation annuelle du budget</p>		
<p>Menaces : enjeux sur les menaces actuels ou futurs sur la gestion de l'AP</p>	<p>Salinisation des terres avec l'ouverture du canal de délestage de Saint Louis. Prolifération du cactus (<i>Opuntia tuna</i>)</p>	<p>Pollutions matérielles dues à l'ouverture de carrière d'exploitation de sables et de béton Pollutions dues au déversement des eaux usées de la ville de Saint Louis</p>			

Les agents de la Réserve sont appuyés par deux écogardes permanents constitués en un GIE des écogardes créé en Juin 1997. Cette collaboration repose sur un protocole et un cahier de charges qui fixent les rôles et responsabilités des différentes parties. Ce GIE appuie les agents dans la réalisation des activités suivantes :

- la surveillance du site contre les intrusions et la divagation du bétail ;
- l'alimentation des animaux en élevage ;
- le suivi des gazelles dorcas ;
- l'entretien des enclos et des mangeoires ;
- les patrouilles hebdomadaires de surveillance ;
- les dénombrements mensuels de l'avifaune ;
- les séances de sensibilisation au niveau des villages périphériques ;
- le guidage des touristes effectué par les écogardes.

Le groupement des écogardes constitué initialement de 06 membres en est réduit à deux (02). C'est assez faible par rapport au travail attendu. Il faut une ouverture vers les communautés pour un élargissement du GIE.

1.2.2.4. Réserve Spéciale d'Avifaune du Ndiaël (RSAN)

Le principal facteur bloquant de l'amélioration de l'efficacité de la gestion de ce site malgré tous les autres atouts pourrait être la déconnexion du projet chargé de gérer le site et son manque de moyens criards. Cela se traduit par un manque de motivation (Tableau 9). Cela risque d'inhiber toutes les initiatives de restauration de cette réserve site mis sur le registre de Montreux des sites en péril.

Tableau 9: Matrice SWOT de la RSAN.

Caractéristiques	Contexte et planification	Inputs & influences	Processus	Sorties	Résultats/Extrants
Forces : avantages nets, bénéfiques et résultats positifs	<p>La Réserve dispose d'un statut juridique. Site RAMSAR.</p> <p>Agents dotés de pouvoir pour faire respecter la réglementation en place.</p> <p>Moyens supplémentaires de contrôle avec les indicateurs forestiers et les écogardes du Comité Inter-Villageois.</p> <p>Limites matérialisées par des pare-feux autour de la réserve, connues par la plupart des parties prenantes.</p> <p>Fait partie de la Réserve de Biosphère transfrontière du Delta du Sénégal.</p> <p>Dispose d'un plan de gestion.</p> <p>Les menaces ont été identifiées et des stratégies propres à les prévenir mises en places pour certaines (lutte biologique, lutte mécanique).</p> <p>Des objectifs clairs ont été définis pour la Réserve</p>	<p>Soutien supplémentaire des écogardes et surveillants forestiers</p>	<p>Echange de bonnes pratiques avec les autres parcs et réserves (par des visites inter-sites) les populations locales participent à la prise de décisions grâce au Comité Intervillageois.</p> <p>L'aire participe aux programmes annuels de décompte des oiseaux</p>	<p>Des mécanismes pour la participation des parties prenantes sont mis en place, mais à l'initiative du Comité Inter Villageois (CIV) et du Conseil Rural.</p> <p>Les activités de gestion ont été améliorées pour faire face aux menaces surtout en ce qui concerne la lutte contre les végétaux envahissants</p>	<p>Sensibilité des populations à l'environnement améliorée, se manifeste par la création de Commissions Reboisement et Surveillance, Formation et Sensibilisation, Gestion de la Faune au sein du CIV.</p> <p>La majeure partie des usagers se conforme à la réglementation.</p> <p>Amélioration des ressources végétales et animales (retour de l'avifaune).</p> <p>Amélioration du bien être de la Communauté (amélioration des ressources pastorales).</p> <p>Populations satisfaites du rendement de l'aire</p>
Faiblesses : pertes, signes de conflits	<p>Limites non matérialisées par endroit.</p> <p>L'aire n'est pas intégrée dans un plan de gestion de plus grande envergure.</p> <p>Informations sur les ressources de la réserve insuffisantes.</p> <p>L'aire n'est pas gérée en fonction de ses objectifs.</p> <p>Le plan de gestion n'est pas encore mis en œuvre</p> <p>Le plan de gestion n'a pas été élaboré de façon participative.</p>	<p>L'aire ne dispose pas de budget.</p> <p>Nombre d'agents insuffisants</p> <p>Absence de programme de recherche.</p>	<p>Absence de programme d'éducation et de sensibilisation.</p> <p>Les parties prenantes ne participent pas au processus de prise de décisions.</p> <p>Communication entre les gestionnaires et les parties prenantes existe,</p>	<p>Activités accessibles aux parties prenantes insuffisantes</p> <p>Absence d'infrastructures d'accueil des visiteurs.</p> <p>Pas de frais d'entrée</p>	<p>Les objectifs de gestion de l'aire protégée ne sont pas toujours poursuivis</p>

	Les agents ne sont pas suffisamment motivés		mais le plus souvent à la demande du Comité Inter Villageois. Niveau d'équipement faible. Absence de système de surveillance et d'évaluation des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique. Formation insuffisante du personnel		
Opportunités : enjeux identifiés là où les changements dus aux activités de gestion peuvent générer des profits	Appartient à la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal (intégrant tous les parcs et réserves du Nord). Intervention du PADIN (Projet d'Aménagement et de Développement Intégré de Ndiaël)		Mise à disposition d'un budget annuel		
Menaces : enjeux sur les menaces actuels ou futurs sur la gestion de l'Aire Protégée	Extension des aménagements hydro-agricoles. Prolifération du Typha. Problèmes d'eau à cause des aménagements hydro-agricoles				

1.2.2.5. Parc National des Iles de la Madeleine (PNIM)

Toutes les variables explicatives ont révélé des faiblesses qu'il faut corriger pour améliorer l'efficacité de la gestion de ce site (Tableau 10).

Tableau 10: Matrice de l'analyse SWOT du PNIM

Caractéristiques	Contexte et planification	Inputs & influences	Processus	Sorties	Résultats/ Extrants
<p>Forces : avantages nets, bénéfiques et résultats positifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le parc dispose d'un statut juridique Implication des populations avec la mise en place de GIE d'écogardes Des objectifs clairs ont été définis pour l'aire Constitue un échantillon représentatif du fond marin rocheux de la cote occidentale d'Afrique Mode de gisement extraordinaire et unique au Sénégal Constitue un des trois sites de ponte connus du Phaéton éthéré (<i>Phaeton atherus mesaunata</i>) Constitue une zone de refuge, de frayère et de nurseries pour beaucoup d'espèces halieutiques Constitue un élément important du patrimoine culturel des populations autochtones de Dakar Proche de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar et des différents instituts de recherche Proche de l'aéroport Léopold Sédar Senghor et facile d'accès 	<ul style="list-style-type: none"> Dispose d'un budget annuel Budget assuré pour les années à venir 	<ul style="list-style-type: none"> L'aire participe aux programmes annuels de décompte des oiseaux Il existe un cadre de concertation, bien qu'il ne soit pas fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Des GIE d'écogardes s'activent dans l'écotourisme Des frais sont perçus 	<ul style="list-style-type: none"> Les menaces ont été sensiblement réduites, sauf pour les ressources halieutiques Retombées économiques pour les femmes ostréicultrices Pas de compétition au niveau de l'allocation des ressources Remontée biologique assez importante (avifaune et végétation)

<p>ne sont ni bien</p> <p>lacunes</p> <p>erbeitent dans</p> <p>uation en</p> <p>place</p> <p>un plan</p> <p>de gestion de plus</p> <p>sur</p> <p>ressources de la</p> <p>réserve insuffisante</p> <p>es pour faire</p> <p>face aux menaces</p> <p>pas</p> <p>on fonction de</p> <p>ses objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne dispose pas de plan de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents insuffisants • Absence de programme de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de programme d'éducation et de sensibilisation • Communication entre les parties prenantes encore faible • La participation des parties prenantes à la prise de décisions est très faible • Les populations locales n'ont aucune influence dans les décisions de gestion • Pas de contributions ou accords entre le parc et les exploitants touristiques • Niveau d'équipement faible • Absence de système de surveillance et d'évaluation des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique • Formation du personnel insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de mécanisme pour assurer la participation des parties prenantes au processus de prise de décisions • Activités accessibles aux parties prenantes insuffisantes • Les 2 principales activités de gestion n'ont pas été améliorées • Absence d'infrastructures d'accueil des visiteurs • Les frais perçus sont totalement reversés au Trésor public 	<ul style="list-style-type: none"> • Les populations ne bénéficient pas des retombées touristiques issues de la réserve • Les objectifs de gestion de l'aire protégée ne sont pas toujours poursuivis • Les parties prenantes estiment qu'elles ne participent pas à la prise de décisions • Le braconnage des ressources halieutiques persiste
<p>Opportunités :</p> <p>enjeux identifiés là où les changements dus aux activités de gestion peuvent générer des profits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Position géographique • Processus d'inscription du site au Patrimoine Mondial Culturel de l'UNESCO • Projet de création de la Réserve de Biosphère du Cap Vert 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation annuelle du budget 		
<p>Menaces : enjeux sur les menaces actuels ou futurs sur la gestion de l'AP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Braconnage • Pressions foncières énormes autour de la réserve • Pollution • Risques de délocalisation du poste de commande 			

Beaucoup de facteurs influencent la gestion du site. La difficulté de contrôler la pêche, y comprise la pêche sportive ainsi que les différentes activités sportives peuvent occasionner des dérangements. S'y ajoute la pêche illégale qui pourrait être particulièrement importante. Le manque de moyens financiers pour régler les factures de carburant constitue une limite importante aux opérations de police.

Il est également responsable des travaux non achevés sur l'île, comme par exemple la rénovation de la case Lacombe.

Les visiteurs sur l'île peuvent provoquer des incendies qui pourraient s'avérer difficiles à combattre.

Les études ne sont pas assez développées et un partenariat avec l'université de Dakar est à rechercher.

Les communautés Lébou ne sont pas encore assez présentes dans la vie quotidienne du parc national et la gestion participative doit être développée.

Les établissements côtiers ont entrepris des travaux qui ont entraîné une modification du faciès de la côte. Les études menées n'ont pas indiqué les impacts de ce changement sur le reste de la Baie de Soubédioune et son environnement.

Le nouveau Poste de Commandement (PC) du PNIM est directement exposé aux impacts des changements opérés par les acteurs socio privés.

En effet, les travaux actuellement en cours au niveau de la Baie de Soubédioune et de la Pointe de Fann ont profondément modifié le faciès du littoral et sa ligne de côte. Les travaux d'aménagement et de protection par rapport à l'érosion côtière et aux changements climatiques règlent certes le problème des initiateurs de ces projets, mais impactent au niveau de la Baie de Soubédioune qui présente un profil bas opposé à la Pointe de Fann.

Enfin, l'absence d'étude approuvée sur l'assainissement des rejets du canal 4 dont les impacts semblent perceptibles dans la partie nord-est du PNIM et les impacts potentiels d'une pollution par les hydrocarbures liés au passage des bateaux en amont des îles compte tenu de la fonction de nurserie que représente la partie marine.

1.2.2.6. Réserve Naturelle de Popenguine (RNP)

C'est le site qui présente le plus de forces par rapport à l'ensemble des éléments explicatifs de l'efficacité de la gestion (tableau 11).

Tableau 11: Matrice de l'analyse SWOT de la RNP.

Caractéristiques	Conception et planification	Inputs & influences	Processus	Sorties	Résultats/Extrants
<p>Forces : avantages nets, bénéfiques et résultats positifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Réserve dispose d'un statut juridique • Première réserve naturelle du Sénégal • Implication des populations, surtout des groupements de femmes et de jeunes volontaires • Enjeux de la conservation compris par les populations • Des objectifs clairs ont été définis pour l'aire • Les limites de l'aire sont clairement marquées (clôture) et connues de tous • Application effective de la réglementation en place • Intérêts des scientifiques aux activités de conservation et de développement menées dans l'Espace Naturel Communautaire • La partie maritime constitue une zone de refuge, de frayère et de nurseries pour beaucoup d'espèces halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispose d'un budget annuel • Budget assuré pour les années à venir 	<ul style="list-style-type: none"> • L'aire participe aux programmes annuels de décompte des oiseaux • Existence d'un cadre de concertation regroupant les groupements de femmes et de volontaires, les différents services administratifs, les chefs de village, etc.) • Communication courante entre les parties prenantes • La participation des parties prenantes à la prise de décisions assez importante • Les populations locales ont influence dans les décisions de gestion, bien qu'elle soit encore faible • Organisation de visites au profit des élèves • Les exploitants touristiques (GIE de femmes) contribuent à la gestion de l'aire 	<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes pour assurer la participation des parties prenantes au processus de prise de décisions existent. • Les groupements de femmes et de volontaires participent à l'exploitation touristique de la réserve et à sa valorisation • Activités accessibles aux parties prenantes existent • Les 2 principales activités de gestion ont été améliorées, avec la participation des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Les menaces ont été sensiblement réduites • La sensibilité de la communauté s'est améliorée et se manifeste dans les actions des groupements de femmes et de jeunes, et dans le comportement des élèves • Retombées économiques pour les femmes des groupements et les volontaires et écoguides • Pas de compétition au niveau de l'allocation des ressources • Remontée biologique assez importante (avifaune et végétation)
<p>Faiblesses : pertes, signes de conflits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'aire n'est pas intégrée dans un plan de gestion de plus grande envergure • Informations sur les ressources de la réserve insuffisantes • Absence de stratégies pour faire face aux menaces • L'aire n'est pas gérée en fonction de ses objectifs • Ne dispose pas de plan de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'agents insuffisants • Budget jugé insuffisant • Absence de programme de recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de programme d'éducation et de sensibilisation • Niveau d'équipement faible • Absence de système de surveillance et d'évaluation des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique • Formation du personnel insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'infrastructures d'accueil des visiteurs • Des frais d'entrées sont perçus 	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de gestion de l'aire protégée ne sont pas toujours poursuivis

<p>Opportunités : enjeux identifiés là où les changements dus aux activités de gestion peuvent générer des profits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Souhait des communautés de concilier l'approche de conservation actuelle et l'introduction d'une approche d'exploitation rationnelle des ressources reconstituées. 		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation annuelle du budget 		
<p>Menaces : enjeux sur les menaces actuels ou futurs sur la gestion de l'AP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ensablement et barrages de retenues d'eau (à Bandia) en amont du lit du cours d'eau (la Somone) sur la lagune de Somone • Erosion hydrique et côtière importante • Divagation du bétail • Feux de brousse • Braconnage des plantes médicinales commerciales 				

Ces forces résident dans une bonne organisation de la gestion. Elle est très originale en ce sens qu'elle est la première expérience de cogestion entre l'Etat à travers la Direction des Parcs Nationaux et le Regroupement des femmes de Popenguine pour la protection de la nature (RFPPN).

En effet, en 1987, 116 femmes de la communauté locale ont créé au niveau de la réserve et de façon volontaire et spontanée le RFPPN dans le but de contribuer bénévolement à la réalisation des objectifs de conservation et de restauration de la biodiversité de leur milieu.

En 1996, est né le Collectif des Groupements d'Intérêt Economique de femmes pour la Protection de la Nature (COPRONAT) qui fédère l'ensemble des groupements d'Intérêts économiques des huit villages périphériques à la réserve. Ainsi, on passe du concept de réserve naturelle limitée à un espace contrôlé entièrement par l'Etat au concept d'Espace Naturel communautaire (ENC) élargi et complexe intégrant à la fois des milieux naturels sous administration étatique (RNP, Forêt classée de Popenguine et plus tard la RNICS) et des terroirs agricoles sous contrôle des populations riveraines de ces milieux naturels. Il ne s'agit plus seulement d'associer les populations à la gestion d'un espace naturel, mais de les impliquer dans la cogestion d'un espace qu'elles s'approprient. L'effort de conservation, prenant en compte également le développement durable des populations locales, sera porté du noyau central que constituent les espaces classés, aux terroirs périphériques cultivés et habités (GIRMaC, 2004)

La réussite de cette expérience a servi d'exemple, pendant plusieurs années, jusqu'au-delà des frontières nationales où le modèle suscite un grand intérêt. Popenguine s'est illustrée par le dynamisme en matière de conservation de la nature et de développement durable de ses groupements féminins fédérés en collectif, à travers l'implication de toute la population de l'espace naturel communautaire dénommé « Kër Cupaam » en hommage au génie féminin local.

Par ailleurs, la RNP dispose d'un poste de commandement (PC) logé au niveau du campement de la RFPPN. Il faut cependant souligner que, Popenguine ne dispose pas de postes secondaires. La surveillance étant assurée par les agents appuyés par les volontaires qui assurent aussi la vente des permis de visite.

1.2.2.7. Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone(RNICS)

L'expérience de la Réserve naturelle communautaire présente encore beaucoup de points faibles dans sa mise en œuvre au niveau de la Somone, malgré les atouts non négligeables (tableau 12).

Tableau 12: Matrice de l'analyse SWOT de la RNICS

Caractéristiques	Contexte et planification	Inputs & influences	Processus	Sorties	Résultats/ Extrants
Forces : avantages nets, bénéfiques et résultats positifs	La Réserve dispose d'un statut juridique. Première réserve naturelle d'intérêt communautaire du Sénégal. Implication des populations avec la mise en place de groupements de jeunes volontaires. Des objectifs clairs ont été définis pour l'aire	Dispose d'un budget annuel assuré pour les années à venir	L'aire participe aux programmes annuels de décompte des oiseaux	Des groupements de femmes s'adonnent à l'ostréiculture dans la réserve	Les menaces ont été sensiblement réduites. La sensibilité de la communauté s'est améliorée et se manifeste dans les actions de l'Alliance pour le Développement de la Somone (ADS) Retombées économiques pour les femmes ostréicultrices. Pas de compétition au niveau de l'allocation des ressources. Remontée biologique assez importante (avifaune et végétation)
Faiblesses : pertes, signes de conflits	Les limites de l'aire ne sont ni bien connues ni clairement marquées. Des lacunes subsistent dans l'application de la réglementation en place. L'aire n'est pas intégrée dans un plan de gestion de plus grande envergure. Informations sur les ressources de la réserve insuffisantes. Absence de stratégies pour faire face aux menaces. L'aire n'est pas gérée en fonction de ses objectifs. Ne dispose pas de plan de gestion.	Nombre d'agents insuffisants. Absence de programme de recherche	Absence de programme d'éducation et de sensibilisation. Communication entre les parties prenantes encore faible. Il n'existe pas un cadre de concertation. La participation des parties prenantes à la prise de décisions est très faible. Les populations locales n'ont aucune influence dans les décisions de gestion. Pas de contributions ou accords entre la réserve et les exploitants touristiques. Niveau d'équipement faible. Absence de système de surveillance et d'évaluation des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique.	Pas de mécanisme pour assurer la participation des parties prenantes au processus de prise de décisions. Activités accessibles aux parties prenantes insuffisantes. Les 2 principales activités de gestion n'ont pas été améliorées. Absence d'infrastructures d'accueil des visiteurs. Des frais d'entrées ne sont pas perçus	Les populations ne bénéficient pas des retombées touristiques issues de la réserve. Les objectifs de gestion de l'aire protégée ne sont pas toujours poursuivis. Les parties prenantes estiment qu'elles ne participent pas à la prise de décisions. Inexistence de groupes de prise de décisions

Caractéristiques	Conception et planification	Entrées & influences	Processus	Sorties	Résultats/Impacts
Opportunités : enjeux identifiés là où les changements dus aux activités de gestion peuvent générer des profits			Augmentation annuelle du budget		
Menaces : enjeux sur les menaces actuels ou futurs sur la gestion de l'AP	Ensablement et barrages de retenues d'eau (à Bandia) en amont du lit du cours d'eau (la Somone) font peser des menaces sur la lagune de Somone. Pressions foncières énormes autour de la réserve				

Depuis quelques années, on constate un ensablement important de la lagune dû en partie à l'érosion côtière et causant ainsi une perte de superficie assez significative de plans d'eau libre. Ce phénomène combiné aux nombreux aménagements réalisés sur le bassin versant de la Somone risque à long terme de faire perdre à la réserve une partie de ses fonctions écologiques ainsi que la navigabilité au niveau de la lagune, principale source d'attraction touristique du site.

Le développement croissant du tourisme dans les villages périphériques de la lagune combiné à la poussée démographique et agricole a beaucoup contribué à accroître les spéculations foncières dans la zone. Aujourd'hui, la réserve fait l'objet de beaucoup de pressions liées à sa position géographique, à ses richesses floristiques et faunistiques. Malgré les mesures déjà prises pour atténuer ces pressions, la réserve fait toujours l'objet de beaucoup de convoitises ce qui nécessite un état de veille permanent pour prévenir toute occupation dans les limites de l'aire.

La RNICS vient en appui à la mise en œuvre de la politique de l'état en matière de décentralisation et de transfert des compétences. Sa préservation doit ainsi faire l'objet d'efforts soutenus surtout de la part des collectivités locales qui sont à la base de sa création.

La place de la RNICS dans le développement du tourisme au niveau de la petite côte n'est plus à démontrer. En effet, il constitue un produit phare de la région et même l'un des principaux motifs de visite du Sénégal. Sa promotion appelle de la part des gestionnaires des efforts supplémentaires en termes d'aménagement, de promotion et de diversification des circuits touristiques pour prolonger la durée de séjour dans le site. Ces actions doivent être en complémentarité avec le renforcement des capacités des volontaires de l'environnement.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

1.2.2.8. Parc National du Delta du Saloum (PNDS)

Les contraintes de ce site se trouvent concentrées au niveau de la variable explicative traitant du processus de gestion (Tableau 13).

Tableau 13: Matrice de l'analyse SWOT PNDS

Caractéristiques	Contexte et planification	Inputs & influences	Processus	Sorties	Résultats/Extrants
<p>Forces : avantages nets, bénéfiques et résultats positifs</p>	<p>La Réserve dispose d'un statut juridique. Site RAMSAR. Agents dotés de pouvoir pour faire respecter la réglementation en place. Des moyens supplémentaires de contrôle existent avec les écogardes. Limites connues de la quasi-totalité des parties prenantes. Fait partie de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum. Dispose d'une station biologique. Des objectifs clairs ont été définis pour le parc</p>	<p>Dispose d'un budget annuel assuré pour les années à venir</p>	<p>La plupart des équipements et des infrastructures d'aménagement est bien entretenue. L'aire participe aux programmes annuels de décompte des oiseaux</p>	<p>Activités d'écotourisme menées par les écogardes</p>	<p>Sensibilité des populations à l'environnement relativement améliorée. Reboisement de mangroves par les femmes des villages périphériques. Amélioration des ressources végétales et animales. Diminution sensible des menaces</p>
<p>Faiblesses : pertes, signes de conflits</p>	<p>Ne dispose pas d'un plan de gestion. Les limites de l'aire ne sont pas clairement marquées. L'aire n'est pas gérée en fonction de ses objectifs. Enclavement du poste de commandement de l'aire protégée</p>	<p>Nombre d'agents insuffisants. Les activités de recherche sont ponctuelles et ne sont pas alignées sur les besoins de gestion</p>	<p>Le programmes d'éducation et de sensibilisation sont limités à des besoins ponctuels. Les populations locales ont une influence faible dans les décisions de gestion. Surveillance et évaluation des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique encore faibles. Formation du personnel insuffisante, inexistence d'un cadre de concertation. Activités accessibles aux parties prenantes encore insuffisantes. Infrastructures d'accueil des visiteurs insuffisantes. Faible amélioration des activités de gestion. Les frais perçus sont</p>	<p>La réglementation n'est pas respectée par l'ensemble des populations (cas de braconnage). Les objectifs d' gestion de l'aire protégée ne sont pas toujours poursuivis. Feux de brousse assez fréquent</p>	

			directement reversés au Trésor public.		
Opportunités : enjeux identifiés là où les changements dus aux activités de gestion peuvent générer des profits	Site d'accueil des oiseaux migrateurs. Zone humide d'importance particulière (site RAMSAR) . Projet de création de la Réserve de Biosphère Transfrontière Niomi- Delta (entre le Sénégal et la Gambie)	Les activités de recherche ne sont pas alignées sur les besoins de gestion. Augmentation annuelle du budget. La Station Biologique dispose d'un budget	Mise en œuvre des activités du plan de gestion		
Menaces : enjeux sur les menaces actuels ou futurs sur la gestion de l'AP	Braconnage, Feux de brousse, Salinisation des terres, Recul de la mangrove, Pressions Terres convoitées pour l'agriculture				

Il manque un véritable programme de sensibilisation et d'éducation relative à l'environnement, bâti sur le long terme pour conserver les acquis dans ce parc.

Les populations locales, mis à part le cercle restreint des éco gardes, ne sont pas encore conscientes de leur capacité à influencer significativement, les décisions de gestion.

Il manque aussi un système efficace de surveillance et de monitoring des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique encore faibles.

L'inexistence d'un cadre de concertation est le plus grand mal qui arrive à ce site. De ce fait il n'y a pas de synergie entre les différents intervenants. Les infrastructures d'accueil des visiteurs ou touristes demeurent encore insuffisantes.

1.2.2.9. Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (RNCP)

Les éléments suivants constituent les forces de la gestion de la Réserve Communautaire :

1. Activités qui sont bien menées au niveau de la Réserve sont :

- La surveillance malgré l'absence de ressource, est menée grâce à la volonté du conservateur appuyé par les volontaires et les Comités de Plage ;
- La valorisation écotouristique qui est/sera menée, grâce à la construction d'un écovillage bien que des difficultés de finalisation subsistent;
- L'application de la Loi contre les contrevenants aux priorités de gestions établies et consignées dans le Règlement Intérieur;
- Les activités de recherches scientifiques collaboratives sont menées par les ONGs malgré les moyens limités ;

2. Aspects rendant solide la RNCP :

- Le statut juridique officiel attribué par Délibération n° 10/CRP du 15 mai 2001;
- La mise en place d'un comité de surveillance des plages, malgré les moyens limités ;
- La prise de conscience des parties prenantes et la reconnaissance de l'importance des enjeux de la conservation ;
- Les principales menaces sur la gestion des ressources ont été identifiées;
- Les objectifs principaux de gestion sont suivis ;
- La culture locale, les coutumes et pratiques traditionnelles sont bien prises en compte dans les activités de gestion de la RNCP ;
- L'implication des volontaires dans les activités de gestion;
- Les ressources humaines compétentes pour la gestion ont été mises en place, malgré le manque de moyens ;
- Les agents (de la DPN) font preuve d'une grande volonté pour l'atteinte des objectifs de gestion
- Il existe d'autres sources de financement provenant des ONGs dans le cadre du déroulement de leurs activités à Palmarin
- Palmarin est une zone de migration trophique et de croissance des tortues marines, notamment la tortue verte *Chelonia mydas*
- Un programme de recherche était même prévu dans le projet de Plan local de Développement mais n'a jamais été exécuté faute de partenaire et de financement
- Les parties prenantes sont conscientes des enjeux et se soucient de la nécessité de préserver les ressources ;

3. Les éléments suivants constituent des faiblesses:

- La plupart des acteurs ignore l'existence de document juridique confirmant le statut de la Réserve ;
- La plupart des acteurs ne maîtrise pas les limites exactes et n'a qu'une faible connaissance de la partie de la Réserve adjacente à leur village ;
- Le budget insuffisant destiné au fonctionnement de la Réserve;
- Il n'existe pas de plan de gestion de la RNCP ;
- Une part non négligeable des parties prenantes pense que le personnel actuel n'est pas suffisant pour faire appliquer et respecter la loi ;
- La démotivation progressive des parties prenantes de la Réserve ;
- Une part non négligeable des parties prenantes ignore l'existence d'objectifs mesurables pour la RNCP ;
- Insuffisance des données de base produites par l'inventaire des diverses ressources de la RNCP ;
- L'inexistence de programme de recherche pour renforcer les objectifs de gestion de l'aire protégée ;
- La Commission Environnement de la Communauté Rurale n'a pu être fonctionnelle ;
- Inexistence d'un programme établi d'éducation et de sensibilisation environnementale ;
- Inexistence d'un cadre de concertation formel, équitable, transparent et spécifique à la gestion de l'aire protégée ;
- Une part importante des parties prenantes affirme n'avoir aucune part active dans les décisions de l'aire protégée ;
- Inexistence d'une contribution formelle de la part des exploitants touristiques ;
- la plupart des bénéficiaires, les femmes en particulier, ne comprennent pas l'interdiction de ramassage du bois mort de chauffe et des fruits mûrs tombés des arbres, notamment les fruits de baobab ;
- Inexistence d'un plan de formation et d'amélioration des capacités des acteurs au niveau de la Réserve ;
- Le manque d'équipement au niveau du Poste de Commandement de la DPN et du site en général ;
- Insuffisance d'infrastructures d'accueil des visiteurs dans l'aire protégée ;
- Ignorance des parties prenantes sur l'existence et la destination des amendes et taxes collectées sur les braconniers ;
- Avis partagés des parties prenantes pour ce qui concerne une confirmation de l'amélioration du bien être de la communauté ;
- Non équité dans le partage des ressources ;
- Une part non négligeable des bénéficiaires de la Réserve souligne leur insatisfaction.

4. Les problèmes de gestion qui se produisent souvent :

- Une mauvaise interprétation des dispositions consignées dans le Règlement Intérieur en vigueur ;
- Le déficit de communication et de partage des informations entre les gestionnaires et certaines parties prenantes, notamment les communautés de base ;
- La moitié des parties prenantes estime ne pas participer pleinement dans les prises de décision ;
- Non équité dans le partage des ressources.

5. Les éléments suivants constituent des possibilités ou des opportunités:

Les facteurs externes qui peuvent aider à rendre la gestion beaucoup plus efficace :

- La mise en place d'un Comité Opérationnel de Gestion des Ecosystèmes Marins et côtiers qui va définir et harmoniser les objectifs et les approches par écosystèmes à l'échelle du Delta du Saloum;
- la RNCP participe au programme de décompte de l'avifaune et à celui pour la protection et la conservation des tortues marines ;
- Palmarin étant partie intégrante de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum ;
- les ONGs mettent en œuvre des activités d'IEC incluant quelques séances de formation sur les problématiques environnementales ;
- les objectifs principaux de restauration et de protection sont toujours poursuivis ;
- Les menaces sur la dégradation des ressources ont été réduites ;
- une amélioration des ressources, notamment végétales ;
- Une distribution plus équitable des produits devrait permettre aux femmes seules et aux familles peu nombreuses d'avoir des quantités convenables de produits de cueillette ;
- nécessité de mise en œuvre d'activités spécifiques de sensibilisation et de formation environnementale ;
- nécessité d'une mise en place d'un cadre de concertation transparent et de composition équitable ;
- L'ouverture de la brèche de Djifère ;
- Le nouveau paradigme que constitue le rush vers la création des AMP (cf. AMP de Joal, de Fata-Ngoussé) comme outil de préservation de la ressource et les efforts annoncés par le Gouvernement et les ONG pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des aires marines ;
- La préparation de la Loi sur la Biodiversité et les Aires Protégées va contribuer à l'harmonisation du cadre juridique et réglementaire favorable à une meilleure conservation de la ressource ;
- Non équité dans le partage des ressources forestières et du bois de chauffe.

6. Les éléments suivants constituent des menaces:

- Une majorité de femmes juge que les principales activités de gestion n'ont pas amélioré la lutte contre les menaces du fait de l'interdiction de ramassage du bois de chauffe et des fruits mûrs de baobab tombés des arbres
- Une partie de la population n'accepte pas de jouer le jeu car refuse le respect d'un code de conduite qu'elle juge partiale
- La construction abusive de sites touristiques qui viendront exacerber d'autant le problème de la spéculation foncière qui se pose déjà à Palmarin.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

1.2.2.10. Aire Marine Protégée de Bamboung (AMP-B)

Ce site tire sa force de la communication et du dispositif organisationnel mis en place avec l'appui de l'Océanium et de la DPN (tableau 14). Cependant, une absence de coordination entre les services techniques en charge des différents domaines de compétences pour la gestion pourrait inhiber tous les acquis.

Tableau 14 : Matrice de l'analyse SWOT de l'AMP du Bamboung

Caractéristiques	Conception et planification	Entrées & influences	Processus	Sorties	Résultats/Impacts
<p>Forces : avantages nets, bénéfiques et résultats positifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'AMP dispose d'un statut juridique Agents dotés de pouvoir pour faire respecter la réglementation en place Moyens supplémentaires de contrôle avec l'Océanium et le Comité de gestion mis en place par le Conseil Rural Limites de l'AMP clairement marquées et connues de tous (balisage) Fait partie de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum Des données d'inventaires sur les ressources halieutiques existent et contribuent dans la gestion de l'aire Les menaces ont été identifiées et des stratégies propres à les prévenir mises en places pour certaines (surveillance des ressources halieutiques) Des objectifs clairs ont été définis pour la Réserve Plan de gestion en cours d'élaboration (études déjà faites) Le plan est élaboré par le Comité de gestion où les différentes sensibilités sont représentées 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien supplémentaire de l'Océanium et du Conseil Rural à travers le Comité de Gestion Dispose d'un budget Budget assuré pour les années à venir Source de financement complémentaire: Projet "Narou Euleuk" de l'Océanium Convention de recherche avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) 	<ul style="list-style-type: none"> Un cadre de concertation existe avec le Comité de gestion institué. L'aire participe aux programmes annuels de décompte des oiseaux Les parties prenantes ont une part active dans les décisions à travers le Comité de gestion Contribution matérielle des exploitants touristiques Activités de sensibilisation et d'éducation avec l'appui du Projet, mais pas dans le cadre d'un programme bien défini Activités de surveillance et de recherche (évaluation des ressources halieutiques) 	<ul style="list-style-type: none"> Des mécanismes pour la participation des parties prenantes ont été mis en place par le Comité de Gestion Des activités d'éducation et de sensibilisation existent Les activités de gestion ont été améliorées pour faire face aux menaces surtout en ce qui concerne la lutte contre la surexploitation des ressources halieutiques L'aire dispose d'un campement touristique Des frais et taxes sont perçus par le Comité de Gestion et participent à la gestion de l'aire 	<ul style="list-style-type: none"> Une partie des populations riveraines se conforme à la réglementation Amélioration de l'abondance des ressources halieutiques

<p>Faiblesses : pertes, signes de conflits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'aire n'est pas encore intégrée dans un plan de gestion de plus grande envergure qui serait celui de la RBDS • L'aire n'est pas gérée en fonction de ses objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget insuffisant • Nombre d'agents insuffisants 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de programme d'éducation et de sensibilisation • Niveau d'équipement faible • Absence de système de surveillance et d'évaluation des indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique (sauf pour les ressources halieutiques) • Formation du personnel insuffisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Les infrastructures d'accueil des visiteurs sont insuffisantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs de gestion de l'aire protégée ne sont pas toujours poursuivis • La majorité des populations riveraines n'est pas satisfaite du mode de gestion de l'Aire
<p>Opportunités : enjeux identifiés là où les changements dus aux activités de gestion peuvent générer des profits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appartient à la Réserve de Biosphère Transfrontière de Niomi-Delta en création • Fait partie du noyau central de la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum 		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation annuelle du budget 		
<p>Menaces : enjeux sur les menaces actuels ou futurs sur la gestion de l'AP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les populations se considèrent trompées par les concepteurs. Leur acceptation de l'initiative tenait au respect des périodes d'ouverture de pêche qui leur avait été promise dans l'aire protégée. • Braconnage (ressources halieutiques) 		<p>Les populations riveraines signalent des activités de pêche intense et nocturne de la part d'embarcations qui bénéficieraient d'autorisation</p>		

CHAPITRE II RECOMMANDATIONS

A la lumière des synthèses partielles et de l'analyse des résultats des deux modèles, nous allons formuler les recommandations.

2.1. PAR RAPPORT AUX VARIABLES EXPLICATIVES

Il est impératif de doter les sites de plans de gestion qui résument la vision et les grands principes des politiques de conservation de ces aires protégées. Ce tableau de bord pourrait constituer un cadre de mise en cohérence et d'harmonisation des interventions.

L'étude a permis de constater que les informations sur les différents aspects de la gestion des aires protégées (les désignations légales, les relations avec les partenaires ainsi que leurs contacts, le monitoring écologique, les actions en périphérie, les financements, le tourisme, le contrôle, les retombées économiques, la participation...) ne sont pas centralisées. L'évaluation de l'efficacité de gestion devrait servir en partie à collecter des données afin de renseigner la base de données à mettre en place au niveau de chaque zone ou site.

2.2. PAR RAPPORT A LA VARIABLE EXPLIQUEE

L'analyse du cadre de gestion a fait ressortir le besoin de responsabilisation des gestionnaires de sites, des communautés de base et des autres parties prenantes dans le processus de planification, d'évaluation et d'aide à la prise de décision.

Le cadre gagnerait en efficacité, si des comités de gestion étaient mis en place ou redynamisés au niveau de chaque site. Ces comités faciliteront les synergies des interventions des différentes parties prenantes et surtout la mise à niveau et la circulation de l'information, qui ont constitué des lacunes dans certains sites.

La recommandation centrale de cette étude est que le cadre de résultats doit être alimenté par une gestion adaptative, celle qui sied dans le cas d'une approche par écosystème. Le concept de gestion adaptative n'est pas nouveau dans l'entreprise. Il correspond à une évaluation régulière des résultats et à une réorientation des politiques en fonction de ces derniers.

L'«adaptive management» (en français la gestion adaptative) a été développée récemment pour les aires protégées et sa vulgarisation a été faite par le Biodiversity Support Program (Salafsky et al., 2001),). La définition donnée est « un processus dans lequel l'utilisation des résultats des recherches conduites sert à l'action de conservation.

En particulier, il s'agit de tester les suppositions et d'intégrer les résultats de ces expériences dans la conception, la gestion et le suivi des écosystèmes afin de pouvoir s'adapter et d'apprendre ».

La gestion adaptative est un processus itératif composé de différentes étapes :

- Etablir un diagnostic clair (connaître la mission de chacun) ;
- Concevoir un modèle de gestion du système ;
- Développer un document de planification qui maximise l'obtention de résultats et l'accumulation de connaissances ;
- Développer un document présentant un système de suivi qui permet de tester les suppositions ;
- Mettre en œuvre les actions décrites dans les deux documents analysés et présenter les résultats afin de les communiquer à l'équipe de gestion ;
- Adapter sa gestion en conséquence : établir un nouveau diagnostic, etc.

CONCLUSION

Ce travail d'analyse du cadre de résultats pour l'amélioration de l'efficacité de la gestion a permis aux principales parties prenantes de jeter un regard introspectif sur les aires protégées de différentes zones d'intervention du Projet.

Des efforts restent à faire pour parvenir au seuil fixé pour la fin du projet, à savoir améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées de 50% à la fin du Projet.

En effet, huit (8) des dix (10) sites d'ancrage du Projet sont logés dans la classe 1, soit un cadre de résultats modérément insatisfaisant. Cela traduit un besoin de recadrage et d'orientation des stratégies de gestion du projet pour améliorer davantage les scores obtenus.

Cela est d'autant plus nécessaire que la trame des politiques de conservation est en train de changer avec la création de réserves de biosphères transfrontières englobant une mosaïque d'aires centrales.

Cette extension des aires protégées doit orienter l'appui du Projet à la mise en place d'un cadre de gestion effective de ces zones classées bénéficiant d'un statut de conservation.

En plus, les bailleurs sont nombreux à financer des actions dans les aires protégées ou leur périphérie. Chaque bailleur conduit une ou plusieurs évaluations propres lors d'une et/ou des deux autres phases du projet :

- en amont (ex ante) ;
- pendant (en cours de programme) ;
- après (ex post).

Ces évaluations sont plus souvent focalisées sur la gestion de l'argent (efficacité économique) et la mise en place des moyens et des dispositifs et rarement en terme de résultats sur la qualité de l'écosystème de l'action menée. L'amélioration du cadre de l'efficacité de la gestion à travers la mise en place d'un système d'évaluation complet au niveau central ou site et d'un processus régulier de collecte harmonisée des données permettra d'aider les bailleurs dans la prise de décision. C'est un des principes de l'approche programme retenue dans le cadre de la mise en œuvre du GIRMaC.

Alors, il faudrait comprendre l'importance de la collecte des données qui permettra de connaître au niveau de chaque zone d'intervention prioritaire, l'état des moyens ainsi que les résultats de la gestion des aires protégées.

Il va de soi qu'il est impossible dans les conditions actuelles de collecter l'ensemble de ces données pour chaque site sans mettre en place un dispositif de suivi & évaluation participatif et les moyens financiers et la formation de base.

Cependant, l'étude a montré que l'outil d'évaluation est simple et conviviale. Il est facilement transposable d'un site à l'autre et permet de donner un cadre harmonisé pour les différents aspects de la gestion.

Enfin, les résultats des recherches conduites dans leur aire protégée doivent être connus de toutes les parties prenantes ou analysés et encore plus intégrés dans la planification des actions.

Pour approfondir cette étude, il serait intéressant d'examiner la question du dispositif à mettre en place pour la collecte et l'analyse des données.

La prise en compte du rôle de l'évaluation dans la gestion est indispensable pour l'amélioration de cette dernière. L'analyse de la responsabilisation des gestionnaires, des administrateurs et des partenaires dans la conduite de l'évaluation et dans l'interprétation des résultats est nécessaire.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE

- Chaibou O., 2007.** Amélioration du système de suivi-évaluation dans un projet de développement : cas du projet agro-forestier de lutte contre la désertification dans la région de Diourbel 75 pages
- Coupal F., 2000.** Suivi et Évaluation participatifs fondés sur les résultats. Mosaic.net International, Inc. 12 p.
- Banque mondiale, 2006.** La gestion axée sur es résultats de développement. Des principes à l'action : *Document de référence sur les bonnes pratiques émergentes.* 214 p.
- Mahuzelli C., 2005.** Guide de gestion axée sur les résultats.
- PUCD, 2006.** Application des principes de gestion axée sur les résultats dans la conception des projets de PUCD (Partenariats Universitaires en Coopération et Développement). 14 p.
- UNFPA, 2004.** Trousse d'outils de l'Administrateur de programme pour la planification, le suivi et l'évaluation. Outil No. 1: Glossaire des termes de planification, de suivi et d'évaluation. 15 p.
- OECD, 2002.** Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats. OECD PUBLICATIONS. 40 p.
- Banque mondiale, 2004.** Suivi & Evaluation ; Quelques outils, méthodes et approches. 27 p.
- Nations Unies, 2005.** Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Groupe des Nations Unies pour le développement Sous la direction du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département des affaires économiques et sociales (Division de statistique). 116 p.
- Notes de cours de Gestion des Projets du CESAG – Professeur TRAORE**
- ACDI, 2000.** Guide de la GR sur l'établissement de chaînes de résultats. Les principes de base de la GR appliqués à 100 exemples de projets. 231 p.
- Commission européenne, 2001.** Manuel Gestion du Cycle de Projet. 50 p.
- Commission européenne, 2004a.** Analyse financière et économique de projets. Syllabus Cours de base. 83 p.

Commission européenne, 2004b. Lignes directrices Gestion Cycle du Projet. Méthodes de l'Aide. 160 p.

http://www.cesag.org/IMG/pdf/2004b_Lignes_directrices_Gestion_Cycle_du_Projet.pdf

Hocking, M., Stolton, S. and Dudley, N., 2000. **Evaluating Effectiveness: A Framework for Assessing the Management of Protected Areas.** IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK. x + 121pp.

Direction Générale du Plan (DGP), 2007. Suivi évaluation des projets et programmes à exécution nationale (nex). Guide du Praticien. République de Côte d'Ivoire. PNUD. 93 p.

Harmon D., 2006. People, Places, and Parks: Proceedings of the 2005 George Wright Society Conference on Parks, Protected Areas, and Cultural Sites. Hancock, Michigan: The George Wright Society. 8 p.

Salafsky, N., R. Margoluis, and K. Redford. 2001. Adaptive management: A tool for conservation practitioners. Washington, D.C.: Biodiversity Support Program.

<http://www.biodiversitysupport.org/AdaptiveManagement/AMToolbox/AMToolbox.html>

ANNEXE 1 : RESUME

Le cadre de l'évaluation de l'efficacité de la gestion constitue un référentiel pour mesurer les progrès enregistrés dans la conservation des sites d'ancrage du Projet de Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières (GIRMaC). L'examen de ces différents éléments, à travers l'utilisation de l'instrument de suivi préparé par l'alliance Banque mondiale - WWF, a permis de constater que quatre vingt pour cent (80%) des sites ont une gestion peu efficace.

Ces résultats ont été obtenus après une consultation d'au moins dix pour cent (10%) des principales parties prenantes à la gestion des dix (10) sites d'ancrage du projet pour la conservation des habitats critiques et des espèces. Les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui ressortent de ces résultats ont été passés en revue pour avoir une lecture beaucoup plus fine des résultats. Il en résulte que le cadre réglementaire et législatif est en place.

Cependant, la planification constitue un talon d'Achille, car la majorité des sites ne dispose pas de plan de gestion. Les résultats obtenus reflètent l'insuffisance des moyens nécessaires pour la prise en charge de la conservation des aires protégées et de leur périphérie. L'implication des parties prenantes, notamment des collectivités locales doit être consolidée.

Toutefois, le cadre de gestion des résultats doit être consolidé à travers la mise en place de bases de données au niveau des zones d'intervention et des sites et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles pour la maintenance du dispositif de suivi et évaluation.

Mots clés : Evaluation. Efficacité. Gestion Intégrée. Parties prenantes. Résultats. Conservation.

ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE

A. CONTEXTE - EVALUATION DE L'IMPORTANCE DES MENACES ET DU CADRE JURIDIQUE

1. Statut juridique

5. L'aire protégée jouit-elle d'un statut juridique?

1. oui

2. non

6. Si oui, précisez

7. Ce statut juridique est-il bien compris et accepté par les populations périphériques et les autorités administratives locales?

1. oui

2. non

8. Si non ont-elles identifié les lacunes et proposé une révision de ce statut?

9. L'importance de l'aire protégée a-t-elle été reconnue sur le plan national et/ou international?

1. oui

2. non

10. Si oui, décrire les modalités de cette reconnaissance

2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée

11. Existe-t-il des mécanismes de contrôles des activités humaines illégales (le braconnage, par exemple)?

1. oui

2. non

12. Si 'oui' précisez :

3. Application de la loi

13. Le personnel est-il en mesure de faire respecter les réglementations en place au niveau de l'aire protégée?

1. oui

2. non

14. Si 'non', pourquoi?

15. Existe-t-il des moyens de contrôle supplémentaire (par exemple, volontaires, communautés locales)?

1. oui

2. non

16. Précisez :

17. Les infractions sont-elles suivies de poursuites?

1. oui

2. non

18. Si 'non', pourquoi?

4. Démarcation de l'aire protégée

19. Les limites de l'aire protégée sont-elles connues et clairement marquées?

1. oui

2. non

20. Précisez :

5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure

21. L'aire protégée fait-elle partie d'un réseau d'aires protégées qui collectivement, supportent des fonctions d'écosystèmes de plus grande envergure?

1. oui

2. non

22. Précisez :

6. Inventaire des ressources

23. Existe-t-il suffisamment de données de base (inventaires) sur les ressources pour pouvoir gérer l'aire?

1. oui

2. non

24. Si 'oui', précisez :

25. Existe-t-il des études sur la dynamique, l'état des populations et les tendances des espèces clés?

1. oui

2. non

26. Si 'oui', précisez :

27. Existe-t-il un plan d'action pour ces espèces clés?

1. oui

2. non

28. Existe-t-il des données sur les réservoirs pathologiques parmi les espèces sauvages?

1. oui

2. non

29. Si 'oui', précisez :

7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation

30. Les parties prenantes sont-elles conscientes des conditions des ressources et des dangers qui les menacent, et reconnaissent-elles l'importance de l'enjeu?

1. oui

2. non

31. Précisez :

8. Evaluation des menaces

32. Les principales menaces qui pèsent sur l'aire protégée ont -elles été identifiées, évaluées et des stratégies propres à les prévenir mises en place ?

1. oui

2. non

33. Précisez :

34. Des mesures sont -elles prises pour prévenir et limiter les risques que font peser les espèces exotiques envahissantes ?

1. oui

2. non

35. Précisez :

B. PLANIFICATION: LA SITUATION RECHERCHEE - EVALUATION DE LA PLANIFICATION DE L'AIRE PROTEGEE

9. Objectifs pour l'aire protégée

36. Existe -t-il des objectifs mesurables arrêtés?

1. oui
 2. non

37. Si 'oui' lesquels, si 'non' pourquoi :

38. Ces objectifs sont-ils déclinés au niveau du personnel opérationnel et des populations périphériques ?

1. oui
 2. non

39. Les agents de l'aire protégée sont - ils motivés par rapport à l'atteinte de ces objectifs ?

1. oui
 2. non

40. Précisez :

10. Plan de gestion

41. Existe-t-il un plan de gestion élaboré et validé de manière participative?

1. oui
 2. non

42. Si 'oui' est-il mis en oeuvre ? si 'non', pourquoi?

43. Le processus de planification offre - t-il aux principales parties prenantes les opportunités nécessaires pour influencer le plan de gestion?

1. oui

2. non

44. Précisez :

45. La participation des parties prenantes comprend-t-elle une représentation des divers groupes d'usagers ainsi qu'une représentation équitable des deux sexes?

1. oui

2. non

46. Précisez :

47. Les impacts socioéconomiques des décisions sont -elles pris en considération au cours du processus de planification ?

1. oui

2. non

48. Précisez :

49. La culture locale, y compris les coutumes et pratiques traditionnelles, conditions sociales, caractéristiques culturelles, sites et monuments historiques, sont-ils pris en considération au cours du processus de planification?

1. oui

2. non

50. Précisez :

51. Un calendrier et un processus de préparation, de révision et de mise à jour du plan de gestion ont-ils été mis en place ?

1. oui

2. non

52. Précisez :

53. Les résultats de la surveillance, de la recherche et de l'évaluation sont-ils continuellement intégrés dans la planification

1. oui

2. non

54. Précisez :

C. ENTREES (IMPUTS): LES BESOINS - EVALUATION DES RESSOURCES NECESSAIRES

11. Recherche

55. Existe-t-il un programme de recherche fondamentale et appliqué pour renforcer les objectifs de gestion ?

1. oui

2. non

56. Précisez :

12. Personnel

57. L'aire protégée dispose t- elle d'un organigramme fonctionnel ?

1. oui

2. non

58. Les missions et les responsabilités du conservateur et des différents agents ont - elles été définies et formalisées ?

1. oui

2. non

59. Précisez :

60. Des ressources humaines compétentes et suffisantes sont-elles mises à la disposition de l'aire protégée ?

1. oui

2. non

61. Un soutien supplémentaire existe -t -il, venant des volontaires, communautés locales ?

1. oui

2. non

62. Précisez :

13. Budget actuel

63. Le budget actuel suffit-il suffisant ?

1. oui

2. non

64. Précisez :

65. Le budget pour l'aire protégée et ses besoins de gestion pour les années à venir est -il assuré ?

1. oui

2. non

66. Précisez :

67. Le budget est-il entièrement dépendant des finances publiques?

1. oui

2. non

68. Si 'non', quelles sont les autres sources de financement? :

D. PROCESSUS: LES MOYENS - EVALUATION DU MODE DE GESTION

14. Programmes d'éducation et de sensibilisation

69. Y- a- t-il un programme établi d'éducation ?

1. oui

2. non

70. Précisez :

15. La communication entre les parties prenantes et les gestionnaires

71. Existe -t -il un cadre de concertation entre les parties prenantes et gestionnaires ?

1. oui

2. non

72. Précisez :

73. Existe-t-il une communication avec d'autres gestionnaires d'aires protégées (par exemple, l'échange de bonnes pratiques?

1. oui

2. non

74. précisez :

16. Collaboration et participation des parties prenantes

75. Les parties prenantes ont-elles une part active dans les décisions de gestion ?

1. oui

2. non

76. précisez :

77. Existe-t-il des contributions et/ou des accords financiers entre l'aire protégée et les exploitants d'entreprises touristiques?

1. oui

2. non

78. précisez :

17. Populations locales

79. Les populations locales utilisant régulièrement l'aire protégée sont-elles parties prenantes dans les décisions de gestion?

1. oui

2. non

80. précisez :

18. Formation du personnel

81. Existe-t-il un plan de formation au niveau de l'aire protégée ?

1. oui

2. non

82. La formation du personnel est-elle suffisante?

1. oui

2. non

83. précisez :

19. Equipements, infrastructures et aménagement

84. Le site est-il convenablement équipé ?

1. oui

2. non

85. Quels sont le niveau et l'état des infrastructures d'aménagements?

86. Existe-t-il un plan de maintenance (préventive et corrective) des infrastructures ?

1. oui

2. non

87. précisez :

20. Surveillance et évaluation

88. Les indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique sont -ils dûment surveillés et évalués ?

1. oui

2. non

89. précisez :

90. L'aire protégée participe - t- elle à des programmes de surveillance de l'environnement, nationaux ou internationaux (donner les noms du, ou des programmes) ?

1. oui

2. non

91. précisez :

E. SORTIES (OUTPUTS): LES EFFETS - EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES ET ACTIVITES; PRODUITS ET SERVICES FOURNIS

21. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décisions et/ou de gestion

92. Des mécanismes ont-ils été mis en place pour assurer la participation des parties prenantes ?

1. oui

2. non

93. précisez :

22. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties, promenades organisées dans l'aire protégée)

94. Des activités d'éducation destinées aux parties prenantes ont-elles été mises au point ?

1. oui

2. non

95. précisez :

23. Activités de gestion

96. Les deux principales activités de gestion ont-elles été améliorées pour faire face aux menaces ?

1. oui

2. non

97. précisez :

24. Accueil des visiteurs

98. L'aire protégée comporte-t-elle suffisamment d'installations d'accueil des visiteurs ?

1. oui

2. non

99. précisez :

25. Frais d'entrées et taxes

100. Si des frais et taxes (frais d'entrée, amendes) sont perçus, contribuent-ils la gestion de l'aire protégée ?

1. oui

2. non

101. précisez :

F. RESULTATS: LES RESULTATS - EVALUATION DES RESULTATS ET DE LEUR CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS

26. Objectifs

102. Les objectifs de l'aire protégée ont-ils été toujours poursuivis ?

1. oui

2. non

103. précisez :

27. Menaces

104. Les menaces ont-elles été réduites ?

1. oui

2. non

105. précisez :

28. Etat des ressources

106. L'état des ressources s'est-elle améliorée?

1. oui

2. non

107. précisez :

29. Bien être de la communauté

108. Le bien-être de la communauté s'est-il amélioré ?

1. oui

2. non

109. précisez :

110. La gestion de l'AP est-elle compatible avec la culture locale, y compris les pratiques traditionnelles, les systèmes sociaux, les caractéristiques culturelles, et les sites et monuments historiques liés aux ressources naturelles et leurs utilisations?

1. oui

2. non

111. précisez :

112. Les conflits existant au niveau de l'allocation des ressources ont-ils été réduits ?

1. oui

2. non

113. précisez :

114. Les avantages dérivés de l'aire protégée sont-ils également distribués ?

1. oui

2. non

115. précisez :

116. Les avantages non monétaires des ressources envers la société ont-ils été maintenus ou accentués ?

1. oui

2. non

117. précisez :

30. Sensibilité de l'environnement

118. La sensibilité à la protection de l'environnement de la communauté s'est-elle améliorée ?

1. oui

2. non

119. précisez :

31. Conformité aux règlements en place

120. Les usagers se conforment-ils au règlement intérieur de l'aire protégée ?

1. oui

2. non

121. précisez :

32. Niveau de satisfaction des parties prenantes

122. Les parties prenantes sont-elles satisfaites des processus et du rendement de l'aire protégée?

1. oui

2. non

123. Précisez :

124. Les parties prenantes estiment-elles qu'elles participent activement à la prise des décisions de gestion?

1. oui

2. non

125. précisez :

126. Les parties prenantes estiment-elles qu'elles sont représentées de manière adéquate dans les groupes de prise de décisions concernant l'aire?

1. oui

2. non

127. précisez :

ANNEXE 3 : FORMULAIRE D'ÉVALUATION

1. Statut juridique — L'aire protégée jouit-elle d'un statut juridique ?		Votre score	Commentaires
L'aire protégée n'est pas classée	0	3	
Le gouvernement a donné son accord pour que l'aire protégée soit classée, mais ce processus n'a pas encore été entamé	1		
L'aire protégée est en cours de classement mais le processus n'est pas encore terminé	2		
L'aire protégée a reçu sa classification légale (ou, dans le cas d'une réserve privée, est la propriété d'une fondation ou autre)	3		
Point supplémentaire			
L'importance de l'aire protégée a été reconnue sur le plan national et/ou international (dans la colonne commentaires, décrire les modalités de cette reconnaissance)	1	1	
<i>Total pour Statut juridique</i>		4	

2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée : Les activités humaines illégales (le braconnage par exemple) sont-elles activement contrôlées ?		Votre score	Commentaires
Il n'existe aucun mécanisme de contrôle des activités humaines illégales dans l'aire protégée	0	2	
Des mécanismes de contrôle des activités humaines illégales existent dans l'aire protégée, mais leur application pose des problèmes majeurs	1		
Des mécanismes de contrôle des activités humaines illégales existent dans l'aire protégée, mais certains problèmes rendent leur mise en application inefficace	2		
Des mécanismes de contrôle des activités humaines illégales existent dans l'aire protégée, et ils sont mis en œuvre de manière efficace	3		
<i>Total pour Réglementation mise en place</i>		2	

3. Application de la loi — Le personnel est-il en mesure de faire respecter les réglementations en place au niveau de l'aire protégée ?		Votre score	Commentaires
L'équipe ne dispose ni des capacités, ni des ressources nécessaires pour faire appliquer les lois et réglementations dans l'aire protégée	0	2	
Il y a, au niveau des capacités et des ressources de l'équipe, des déficiences majeures qui l'empêchent de faire appliquer les lois et réglementations dans l'aire protégée (par exemple, manque de compétences, pas de budget pour effectuer les patrouilles nécessaires)	1		
L'équipe dispose des capacités et des ressources nécessaires pour faire appliquer les lois et réglementations dans l'aire protégée, mais quelques déficiences demeurent	2		
L'équipe dispose d'excellentes capacités et ressources pour faire appliquer les lois et réglementations dans l'aire protégée	3		
Points supplémentaires			
Il existe des moyens de contrôle supplémentaire (par exemple, volontaires, communautés locales)	1	1	
Les infractions sont poursuivies et les amendes perçues	1	1	
<i>Total pour Application de la loi</i>		4	

4. Démarcation de l'aire protégée? Les limites en sont-elles connues et clairement marquées ?		Votre score	Commentaires
Les limite de l'aire protégée sont inconnues de l'autorité de tutelle ou autres parties prenantes	0	3	
La limite de l'aire protégée est connue de l'autorité mais elle est inconnue des autres parties prenantes	1		
La limite de l'aire protégée est connue à la fois de l'autorité de tutelle et des autres, mais elle n'est pas clairement démarquée	2		
La limite de l'aire protégée est connue de l'autorité de tutelle et des parties prenantes et elle est démarquée de manière appropriée	3		
<i>Total pour Démarcation de l'Aire Protégée</i>		3	

5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion écosystémique plus vaste. L'aire protégée fait-elle partie d'un plan de gestion par écosystème de plus grande envergure ?		Votre score	Commentaires
Aucune discussion n'est en cours au sujet de l'intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion plus vaste	0	2	
Il y a quelques discussions en cours au sujet de l'intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion mais le processus n'est pas encore entamé	1		
L'aire protégée est en cours d'intégration au sein d'un plan de gestion plus vaste, mais le processus est encore incomplet	2		
L'aire protégée fait partie d'un plan de gestion plus vaste	3		
Points supplémentaires			
L'aire protégée fait partie d'un réseau d'aires marines protégées qui collectivement, supportent des fonctions d'écosystème marin de plus grande envergure	1		
<i>Total pour Intégration de l'Aire au sein d'un plan de gestion plus vaste</i>		2	

6. Inventaire des ressources. Existe-t-il suffisamment d'informations pour pouvoir gérer l'aire ?		Votre score	Commentaires
Il n'existe pas ou peu d'informations disponibles sur les conditions biophysiques, socioculturelles et économiques associées avec l'aire protégée	0	2	
Les informations sur les conditions biophysiques, socioculturelles et économiques associées avec l'aire protégée ne sont pas suffisantes pour permettre la planification et la prise de décisions	1		
Les informations sur les conditions biophysiques, socioculturelles et économiques associées avec l'aire protégée sont suffisantes pour la partie la plus importante de la planification et de la prise de décision mais le travail de recherche n'est pas suffisamment soutenu	2		
Les informations sur les conditions biophysiques, socioculturelles et économiques associées avec l'aire protégée sont suffisantes pour les parties essentielles de la planification et de la prise de décisions	3		
<i>Total pour Inventaire des Ressources</i>		2	

7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu — Les parties prenantes sont-elles conscientes des conditions des ressources marines et des dangers qui les menacent, et reconnaissent-elles l'importance de l'enjeu ?		Votre Score	Commentaires (Dressez la liste des parties prenantes)
Moins de 25 % des parties prenantes ont pris conscience ou se soucient activement des conditions des ressources marines, des menaces et des efforts de gestion nécessaires	0	2	
Entre 25 et 50 % environ des parties prenantes sont conscients, et se soucient activement, des ressources marines et des menaces auxquelles elles font face	1		
Entre 50 et 75 % des parties prenantes sont conscients, et se soucient activement, des ressources marines et des menaces auxquelles elles font face	2		
Plus de 75 % des parties prenantes sont conscients, et se soucient activement, des ressources marines et des menaces auxquelles elles font face	3		
<i>Total pour Prise de Conscience et Reconnaissance</i>		2	

8. Evaluation des menaces		Votre Score	Commentaires (Dressez la liste des parties prenantes)
Aucune menace n'est identifiée	0	2	
Des menaces ont été identifiées mais aucune stratégie mise en place	1		
Des menaces ont été identifiées et des stratégies en cours d'élaboration	2		
Des menaces ont été identifiées et des stratégies propres à les prévenir mises en place	3		
<i>Total pour Evaluation des menaces</i>		2	

TOTAL pour Contexte (A) sur ou note ajustée		21	
---	--	----	--

9. Objectifs pour l'aire protégée — Existe-t-il des objectifs arrêtés ?		Votre score	Commentaires

Aucun objectif ferme n'a été arrêté pour l'aire protégée	0	0	
L'aire protégée a arrêté des objectifs, mais elle n'est pas gérée en conséquence	1		
L'aire protégée a arrêté des objectifs, mais ils sont que partiellement appliqués	2		
L'aire protégée a arrêté des objectifs que les activités de gestion s'efforcent de poursuivre	3		
<i>Total pour les objectifs</i>		0	

10. Plan de gestion - Existe-t-il un plan de gestion, et est-il mis en oeuvre ?		Votre score	Commentaires
Il n'existe aucun plan de gestion pour l'aire protégée	0	0	
Un plan de gestion est en cours d'élaboration ou a été élaboré, mais il n'est pas mis en oeuvre	1		
Il existe un plan de gestion approuvé, mais il n'est que partiellement mis en oeuvre	2		
Il existe un plan de gestion approuvé, et il est mis en oeuvre	3		
Points supplémentaires pour le stade de planification			
a. Il existe également un schéma directeur à long terme (à 5 ans au moins)	1		
b. Le processus de planification offre aux principales parties prenantes les opportunités nécessaires pour influencer le plan de gestion	1	1	
c. La participation des parties prenantes comprend une représentation des divers groupes d'utilisateurs ainsi qu'une représentation équitable des deux sexes	1	1	
d. Les impacts socioéconomiques des décisions sont pris en considération au cours du processus de planification	1	1	
e. La culture locale, y compris les coutumes et pratiques traditionnelles, conditions sociales, caractéristiques culturelles, sites et monuments historiques, sont pris en considération au cours du processus de planification	1	1	
f. Un calendrier et un processus de révision et de mise à jour du plan de gestion ont été mis en place	1		
g. Les résultats de la surveillance, de la recherche et de l'évaluation sont continuellement intégrés dans la planification	1		

h. Le plan de gestion est lié à la mise au point et à l'application d'une réglementation	<i>1</i>	1	
<i>Total pour Plan de gestion</i>		5	

TOTAL pour Planification (B) sur ou note ajustée		5	
--	--	----------	--

11. Recherche — Existe-t-il un programme d'inventaire ou de recherche orienté vers une meilleure gestion ?			
		Votre score	Commentaires
Il n'existe aucun programme d'inventaire ou de recherche dans l'aire marine protégée	<i>0</i>	1	
Il existe quelques activités ad hoc d'inspection et de recherche	<i>1</i>		
Il y a beaucoup d'activités d'inspection et de recherche, mais elles ne sont pas alignées sur les besoins de gestion	<i>2</i>		
Il existe un programme intégré d'inspection et de recherche, aligné sur les besoins de gestion	<i>3</i>		
<i>Total pour la Recherche</i>		1	

12. Personnel — Le nombre de personnes employées est-il suffisant? pour gérer l'aire protégée ?			
		Votre score	Commentaires
Il n'y a pas d'employés	<i>0</i>	1	
Le nombre d'employés est insuffisant pour les activités essentielles de gestion	<i>1</i>		
Le nombre d'employés est en dessous du seuil optimal requis pour les activités essentielles de gestion	<i>2</i>		
Le nombre d'employés est adéquat pour les besoins de gestion du site	<i>3</i>		
Point supplémentaire			
a. Un soutien supplémentaire existe, venant des volontaires, communautés locales, etc. (dans la colonne commentaires, apporter plus de détails)	<i>1</i>	1	
<i>Total pour le Personnel</i>		2	

13. Budget actuel – Le budget actuel suffit-il suffisant ?		Votre score	Commentaires (dressez le détail des sources de financement)
Il n'existe aucun budget pour l'aire protégée	0	2	
Le budget disponible est inadéquat pour les besoins fondamentaux de la gestion et limite sérieusement la capacité de gestion	1		
Le budget disponible est acceptable, mais il pourrait être encore amélioré pour pouvoir atteindre un niveau de gestion efficace	2		
Le budget disponible est suffisant, et il est suffisant pour répondre à tous les besoins de gestion de l'aire protégée	3		
Points supplémentaires :			
a. Le budget pour l'aire protégée et ses besoins de gestion est assuré pour les années à venir	2		
b. Le budget n'est pas entièrement dépendant des finances publiques ; le financement provient également de sources non gouvernementales (NGO), impôts, perception de frais, etc.	1	1	
<i>Total pour le Budget</i>		3	

TOTAL pour Entrées (C) sur ou note ajustée		6	
--	--	----------	--

14. Programmes d'éducation et de sensibilisation — Y-a-t-il un programme établi d'éducation ?		Votre score	Commentaires (dressez vos principales actions de communication)
Il n'existe pas de programme d'éducation et de sensibilisation	0	2	
Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation limité et adapté aux besoins ponctuels, mais aucune planification pour cette composante	1		
Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation planifié, mais il présente de sérieuses lacunes	2		

Il existe un programme d'éducation et de sensibilisation planifié et effectif, totalement en phase avec les objectifs et besoins de l'aire protégée	3		
<i>Total pour Programme d'Education et Sensibilisation</i>		2	

15. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires — Existe-t-il une communication entre les parties prenantes et gestionnaires ?		Votre score	Commentaires
Il n'existe que peu ou pas de communication entre gestionnaires et parties prenantes impliquées dans l'aire protégée	<i>0</i>	2	
Il y a communication entre gestionnaires et parties prenantes mais ces communications ne se font pas dans le cadre d'un programme structuré.	<i>1</i>		
Il existe un programme de planification des communications utilisé pour renforcer les appels dont bénéficie l'aire protégée parmi les parties prenantes concernées, mais cette mise en œuvre est encore limitée.	<i>2</i>		
Il existe un programme de planification des communications utilisé pour renforcer les appels dont bénéficie l'aire protégée parmi les parties prenantes concernées.	<i>3</i>		
Point supplémentaire			
Une communication existe avec d'autres gestionnaires d'aires marines protégées (par exemple, l'échange de bonnes pratiques)	<i>1</i>	1	
<i>Total pour Communication Parties Prenantes-Gestionnaire</i>		3	

16. Collaboration et participation des parties prenantes — Les parties prenantes ont-elles une part active dans les décisions de gestion ?		Votre score	Commentaires
Les parties prenantes n'ont aucune influence sur les décisions prises quant à la gestion de l'aire protégée	<i>0</i>	2	
Les parties prenantes ont une certaine influence dans les discussions relatives à la gestion, mais aucune participation directe aux décisions qui en découlent	<i>1</i>		
Les parties prenantes contribuent directement à certaines décisions de gestion	<i>2</i>		

Les parties prenantes participent directement à la prise des décisions relatives à la gestion	3		
Point supplémentaire			
a. Des contributions et/ou des accords financiers existent entre l'aire protégée et les exploitants d'entreprises touristiques	1		
<i>Total pour Collaboration et Participation Parties Prenantes</i>		2	

17. Populations locales — Les populations indigènes et traditionnelles résidentes dans l'aire, ou utilisant régulièrement l'aire protégée sont-elles partie prenante dans les décisions de gestion ?		Votre score	Commentaires
Les populations indigènes et traditionnelles n'ont aucune influence dans les décisions relatives à la gestion de l'aire protégée	0	2	
Les populations indigènes et traditionnelles ont une influence limitée dans les décisions relatives à la gestion, mais aucune influence sur les décisions qui en résultent	1		
Les populations indigènes et traditionnelles contribuent directement à certaines décisions relatives à la gestion	2		
Les populations indigènes et traditionnelles participent directement à la prise de décisions relatives à la gestion	3		
<i>Total pour Population locale</i>		2	

18. Formation du personnel — La formation du personnel est-elle suffisante ?		Votre	Commentaires (dressez la liste de vos principaux besoins de formation)
Le personnel n'est pas formé.	0	2	
La formation et les compétences du personnel sont faibles par rapport aux besoins de l'aire protégée.	1		
La formation et les compétences du personnel sont adaptées, mais pourraient être améliorées pour atteindre complètement les objectifs de gestion.	2		
La formation et les compétences du personnel sont en phase avec les besoins actuels et anticipés	3		
Points supplémentaires			

Le personnel a été formé, mais il pourrait être amélioré pour lui permettre d'atteindre plus pleinement les objectifs de gestion poursuivis	<i>1</i>	1	
Le personnel a été formé en parfaite adéquation avec les besoins de gestion de l'aire protégée, et avec anticipation des besoins futurs	<i>1</i>		
<i>Total pour Formation du Personnel</i>		3	

19. Équipements & infrastructures d'aménagement — Le site est-il convenablement équipé ?		Votre score	Commentaires
Il n'existe que peu ou pas d'équipements ou d'installations.	<i>0</i>	0	
Un certain nombre d'équipements et d'installations existent, mais ils sont totalement inadéquats.	<i>1</i>		
La plupart des équipements et des installations sont adéquats et bien entretenus.	<i>2</i>		
Il y a suffisamment d'équipements et d'installations, et ils sont bien entretenus.	<i>3</i>		
<i>Total pour Equipements et Infrastructure d'aménagement</i>		0	

20. Surveillance et évaluation — Les indicateurs biophysiques, socio-économiques et de gestion publique sont-ils dûment surveillés et évalués ?		Votre score	Commentaires
Il n'existe aucune surveillance et évaluation des contextes biophysique, socio-économique et de gestion publique dans le contexte de l'aire marine protégée	<i>0</i>	1	
Il existe une certaine part de surveillance et évaluation en fonction de certains besoins ponctuels, mais aucune stratégie d'ensemble et il n'existe pas de mécanisme de collecte régulière des résultats	<i>1</i>		
Un système de surveillance et évaluation est en place, et il a fait l'objet d'un consensus, mais ses résultats ne sont pas systématiquement utilisés dans la gestion	<i>2</i>		
Un système de surveillance et évaluation existe, il a été correctement mis en place, et il est utilisé dans la gestion adaptative de l'aire protégée	<i>3</i>		
Points supplémentaires			

a. L'aire protégée participe à des programmes de surveillance de l'environnement nationaux ou internationaux ou autres du même type (donner les noms du, ou des programmes)	1	1	
<i>Total pour Surveillance et Evaluation</i>		2	

TOTAL pour le processus (D) sur ou note ajustée	14		
---	----	--	--

21. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion (par exemple le conseil consultatif) — des mécanismes ont-ils été mis en place pour assurer la participation des parties prenantes ?		Votre score	Commentaires
Il n'existe pas de mécanismes pour la participation des parties prenantes aux processus de prise de décision ou aux activités de gestion	0	1	
Il existe quelques mécanismes pour la participation des parties prenantes aux processus de prise de décision ou aux activités de gestion, mais ils ne sont pas suffisants	1		
Il existe suffisamment de mécanismes permettant la participation des parties prenantes aux processus de prise de décision et/ou aux activités de gestion	2		
<i>Total Mécanismes participations parties prenantes</i>		1	

22. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée) — des activités d'éducation destinées aux parties prenantes ont-elles été mises au point ?		Votre score	Commentaires
Il n'existe pas d'activités accessibles aux parties prenantes	0	1	
Il existe quelques activités accessibles aux parties prenantes, mais elles sont insuffisantes	1		
Il y a suffisamment d'activités d'éducation destinées aux parties Prenantes	2		

<i>Total Activités éducation Parties Prenantes sur l'environnement</i>		1	
23. Activités de gestion — les deux principales activités de gestion (figurant dans la fiche technique) ont-elles été améliorées pour faire face aux menaces ?		Votre score	
Les activités de gestion n'ont pas été améliorées	0	1	
Certaines mesures ont été prises pour améliorer les activités de gestion	1		
Les activités de gestion ont été suffisamment améliorées	2		
<i>Total Activités de Gestion</i>		1	

24. Accueil des visiteurs — l'aire protégée comporte-t-elle suffisamment d'installations d'accueil des visiteurs ?		Votre score	Commentaires
Il n'y a ni accueil des visiteurs, ni services	0	0	
Les modalités d'accueil et les services destinés aux visiteurs sont inappropriés pour les niveaux actuels de visites, ou elles sont encore en cours de construction	1		
Il y a quelques modalités d'accueil et services destinés aux visiteurs, mais ils pourraient être améliorés	2		
L'accueil et les services destinés aux visiteurs sont adaptés au taux de visite actuel	3		
<i>Total Accueil des visiteurs</i>		0	

25. Frais d'entrée et taxes — Si des frais et taxes (frais d'entrée, amendes) sont perçus, contribuent-ils la gestion de l'aire marine protégée ?		Votre score	Commentaires
Bien qu'un système de frais d'entrée et taxes aient été mis en place, ces frais ne sont pas perçus	0	1	
Les frais d'entrée et taxes sont perçus, mais ils vont au gouvernement central et ne sont pas répercutés vers l'aire protégée ou ses environs	1		
Les frais d'entrée et taxes sont perçus, mais ils vont à l'autorité locale plutôt qu'à l'aire protégée	2		

Des frais d'entrée et taxes de l'aire protégée sont perçus et ils aident à entretenir cette aire protégée et d'autres aires protégées	3		
<i>Total Frais d'entrée et taxes</i>		1	

TOTAL pour Sorties (E) sur ou note ajustée		4	
--	--	---	--

27. Objectifs — Les objectifs de l'aire protégée (tels qu'ils figurent à la page de la fiche technique) ont-ils été poursuivis ?		Votre score	Commentaires
Les objectifs de gestion n'ont pas été poursuivis	0	2	
Les objectifs de gestion ont été poursuivis en partie	1		
Les objectifs de gestion ont été suffisamment poursuivis	2		
Les objectifs de gestion ont été poursuivis de manière significative	3		
<i>Total Objectifs</i>		2	

28. Menaces — Les menaces (telles qu'elles figurent à la page de la fiche technique) ont-elles été réduites ?		Votre score	Commentaires
Les menaces se sont accrues	0	2	
Les menaces sont approximativement restées au même niveau	1		
Les menaces ont été quelque peu diminuées	2		
Les menaces ont été largement réduites	3		
<i>Total Menaces</i>		2	

29. État des ressources — L'état des ressources s'est-il amélioré ?		Votre score	Commentaires
L'état des ressources a empiré	0	2	
L'état des ressources est approximativement resté au même niveau	1		
L'état des ressources a été quelque peu amélioré	2		
L'état des ressources s'est amélioré de manière sensible	3		

Points supplémentaires			
Les ressources animales se sont améliorées	1	1	
Les ressources végétales se sont améliorées	1	1	
<i>Total Etat des Ressources</i>		3	

30. Bien-être de la communauté — Le bien-être de la communauté s'est-il amélioré ?		Votre score	Commentaires (donnez quelques exemples)
Les moyens d'existence et le niveau de vie de la communauté ont décliné	0	2	
Les moyens d'existence et le niveau de vie de la communauté sont approximativement restés au même niveau	1		
Les moyens d'existence et le niveau de vie de la communauté se sont quelque peu améliorés	2		
Les moyens d'existence et le niveau de vie de la communauté se sont améliorés d'une manière significative	3		

Points supplémentaires			
a. La gestion de l'aire protégée est compatible avec la culture locale, y compris les pratiques traditionnelles, les systèmes sociaux, les caractéristiques culturelles, et les sites et monuments historiques liés aux ressources et utilisations des aires marines	1	1	
b. Les conflits existant au niveau de l'allocation des ressources ont été réduits	1		
c. Les avantages dérivés de l'aire protégée sont également distribués	1		
d. Les avantages non monétaires des ressources envers la société ont été maintenus ou accentués	1		
<i>Total Bien être de la Communauté</i>		3	

31. Sensibilité à l'environnement — La sensibilité à l'environnement de la communauté s'est-elle améliorée ?		Votre score	Commentaires
La sensibilité à l'environnement des conditions de ressources, menaces et activités de gestion a décliné	0	2	
La sensibilité à l'environnement est restée sensiblement la même	1		

La sensibilité à l'environnement s'est quelque peu améliorée	2		
La sensibilité à l'environnement s'est nettement améliorée	3		
<i>Total Sensibilité à l'Environnement</i>		2	

32. Conformité aux réglementations en place — Les usagers se conforment-ils aux réglementations de l'aire protégée ?		Votre score	Commentaires
Moins de 25 % des usagers se conforment aux réglementations	0	2	
Entre 25 et 50 % des usagers se conforment aux réglementations	1		
Entre 50 et 75 % des usagers se conforment aux réglementations	2		
Plus de 75 % des usagers se conforment aux réglementations	3		
<i>Total Conformité aux Réglementations en place</i>		2	

33. Niveau de satisfaction des parties prenantes — Les parties prenantes sont-elles satisfaites des processus et du rendement de l'aire protégée ?		Votre score	Commentaires
Moins de 25 % des parties prenantes sont satisfaits du processus et du rendement de l'aire protégée	0	1	
Entre 25 et 50 % des parties prenantes sont satisfaits du processus et du rendement de l'aire protégée	1		
Entre 50 et 75 % des parties prenantes sont satisfaits du processus et du rendement de l'aire protégée	2		
Plus de 75 % des parties prenantes sont satisfaits du processus et du rendement de l'aire protégée	3		
Points supplémentaires			
a. Les parties prenantes estiment qu'elles participent activement à la prise des décisions de gestion	1	1	
b. Les parties prenantes estiment qu'elles sont représentées de manière adéquate dans les groupes de prise de décisions concernant l'aire protégée	1		
<i>Total Niveau de satisfaction des Parties Prenantes</i>		2	

TOTAL pour les Résultats (F) sur ou note ajustée		16	
--	--	-----------	--

ANNEXE 4 : LISTE DES SITES D'ANCRAGE

Zones d'intervention prioritaires	Sites d'ancrage (Aires protégées)
Delta du Sénégal	Parc National des Oiseaux du Djoudj (PNOD)
	Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB)
	Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul (RSFG)
	Réserve Spéciale d'Avifaune du Ndiael (RSAN)
Cap Vert et de la Petite Côte	Parc National des Iles de la Madeleine (PNIM)
	Réserve Naturelle de Popenguine (RNP)
	Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone (RNICS)
Delta du Saloum	Parc National du Delta du Saloum (PNDS)
	Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (RNCP)
	Aire Marine protégée du Bamboung

ANNEXE 5 : PERSONNES RESSOURCES INTERROGÉES LORS DES ENTRETIENS EXPLORATOIRES

Statut	Effectif
Chef Division Suivi Evaluation DPN	01
Conservateurs de sites d'ancrage	10
Syndicat initiative du Tourisme	01
Représentants collectivités locales	02
Spécialiste Conservation Biodiversité du GIRMAC	01
GIE de Femmes pour la protection de la Nature	02
Comités de gestion ou cadres de concertation et opérations	02
Structures de recherche	01
Services des Pêches	01
Chargé programme WWF	01
Chargé programme Wetlands international	01
Total	23

ANNEXE 6 : ECHANTILLON

Principales parties prenantes	DELTA SALOUM			CAP VERT & PETITE COTE			DELTA SENEGAL				TOTAL
	PNDS	RNCP	AMP-B	RNICS	PNIM	RNP	PNOD	RSFG	PNLB	RSAN	
Associations villageoises	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
GIE Femmes	2	0	0	3	0	4	0	0	0	0	0
Chefs de villages	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
GIE écogardes ou volontaires	1	0	0	2	0	2	1	0	1	1	1
Gestionnaires sites	1	2	1	1	1	1	2	1	2	1	1
Associations villageoises	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0
Promoteurs privés	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de village	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0
Association pêcheurs	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Cadre de concertation ou comités de gestion sites	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
ONG	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Services des Pêches	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Structures de recherche	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Services forestiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAUX	6	2	2	10	6	9	4	2	4	3	

ANNEXE 7 : EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DU PNOD

Variables explicatives	Indicateurs	Score max	Score obtenu	Efficacité (%)
A. Contexte	1. Statut juridique	4	4	100,00%
	2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée	3	2	66,67%
	3. Application de la loi	5	3	60,00%
	4. Démarcation de l'aire protégée	3	2	66,67%
	5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure	4	2	50,00%
	6. Inventaire des ressources	3	3	100,00%
	7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation	3	2	66,67%
	8. Evaluation des menaces	3	3	100,00%
CONTEXTE		28	21	75,00%
B. Planification	9. Objectifs pour l'aire protégée	3	2	66,67%
	10. Plan de gestion	11	4	36,36%
PLANIFICATION		14	6	42,86%
C. Entrées (input)	11. Recherche	3	2	66,67%
	12. Personnel	4	2	50,00%
	13. Budget actuel	6	4	66,67%
ENTREES		13	8	61,54%
D. Processus	14. Programmes d'éducation et de sensibilisation	3	3	100,00%
	15. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires	4	3	75,00%
	16. Collaboration et participation des parties prenantes	4	1	25,00%
	17. Populations locales	3	1	33,33%
	18. Formation du personnel	5	2	40,00%
	19. Équipements & infrastructures d'aménagement	3	2	66,67%
20. Surveillance et évaluation	4	2	50,00%	
PROCESSUS		26	14	53,85%
E. Sorties (outputs)	21. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion	2	1	50,00%
	22. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée)	2	1	50,00%
	23. Activités de gestion	2	1	50,00%
	24. Accueil des visiteurs	3	2	66,67%
	25. Frais d'entrée et taxes	3	1	33,33%
SORTIES		12	6	50,00%
F. Résultats	26. Objectifs	3	1	33,33%
	27. Menaces	3	2	66,67%
	28. État des ressources	5	4	80,00%
	29. Bien-être de la communauté	7	4	57,14%
	30. Sensibilité à l'environnement	3	2	66,67%
	31. Conformité aux réglementations en place	3	2	66,67%
	32. Niveau de satisfaction des parties prenantes	5	3	60,00%
RESULTATS		29	18	62,07%
SITE PNOD GLOBAL		122	73	59,84%

ANNEXE 8 : EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DU PNLB

Variables explicatives	Indicateurs	Score max	Score obtenu	Efficacité (%)
A. Contexte	1. Statut juridique	4	4	100,00
	2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée	3	2	66,67
	3. Application de la loi	5	3	60,00
	4. Démarcation de l'aire protégée	3	2	66,67
	5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure	4	2	50,00
	6. Inventaire des ressources	3	2	66,67
	7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation	3	1	33,33
	8. Evaluation des Menaces	3	1	33,33
CONTEXTE		28	17	60,71
B. Planification	8. Objectifs pour l'aire protégée	3	0	0,00
	9. Plan de gestion	11	2	18,18
PLANIFICATION		14	2	14,29
C. Entrées (input)	10. Recherche	3	1	33,33
	11. Personnel	4	2	50,00
	12. Budget actuel	6	3	50,00
ENTREES		13	6	46,15
D. Processus	13. Programmes d'éducation et de sensibilisation	3	1	33,33
	14. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires	4	2	50,00
	15. Collaboration et participation des parties prenantes	4	2	50,00
	16. Populations locales	3	1	33,33
	17. Formation du personnel	5	3	60,00
	18. Équipements & infrastructures d'aménagement	3	1	33,33
	19. Surveillance et évaluation	4	2	50,00
PROCESSUS		26	12	46,15
E. Sorties (outputs)	20. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion	2	1	50,00
	21. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée)	2	1	50,00
	22. Activités de gestion	2	1	50,00
	23. Accueil des visiteurs	3	3	100,00
	24. Frais d'entrée et taxes	3	1	33,33
SORTIES		12	7	58,33
F. Résultats	25. Objectifs	3	2	66,67
	26. Menaces	3	0	0,00
	27. État des ressources	5	1	20,00
	28. Bien-être de la communauté	7	4	57,14
	29. Sensibilité à l'environnement	3	2	66,67
	30. Conformité aux réglementations en place	3	1	33,33
31. Niveau de satisfaction des parties prenantes	5	2	40,00	
RESULTATS		29	12	41,38
SITE PNLB GLOBAL		122	56	45,90

ANNEXE 9 : EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DE LA RSFG

Variables explicatives	Indicateurs	Score max	Score obtenu	Efficacité (%)
A. Contexte	1. Statut juridique	4	4	100,00%
	2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée	3	2	66,67%
	3. Application de la loi	5	2	40,00%
	4. Démarcation de l'aire protégée	3	3	100,00%
	5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure	4	0	0,00%
	6. Inventaire des ressources	3	1	33,33%
	7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation	3	1	33,33%
	8. Evaluation des menaces	3	1	33,33%
CONTEXTE		28	14	50,00%
B. Planification	9. Objectifs pour l'aire protégée	3	1	33,33%
	10. Plan de gestion	11	0	0,00%
PLANIFICATION		14	1	7,14%
C. Entrées (input)	11. Recherche	3	0	0,00%
	12. Personnel	4	3	75,00%
	13. Budget actuel	6	4	66,67%
ENTREES		13	7	53,85%
D. Processus	14. Programmes d'éducation et de sensibilisation	3	0	0,00%
	15. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires	4	2	50,00%
	16. Collaboration et participation des parties prenantes	4	0	0,00%
	17. Populations locales	3	0	0,00%
	18. Formation du personnel	5	2	40,00%
	19. Équipements & infrastructures d'aménagement	3	1	33,33%
	20. Surveillance et évaluation	4	2	50,00%
PROCESSUS		26	7	26,92%
E. Sorties (outputs)	21. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion	2	1	50,00%
	22. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée)	2	1	50,00%
	23. Activités de gestion	2	1	50,00%
	24. Accueil des visiteurs	3	0	0,00%
	25. Frais d'entrée et taxes	3	1	33,33%
SORTIES		12	4	33,33%
F. Résultats	26. Objectifs	3	1	33,33%
	27. Menaces	3	0	0,00%
	28. État des ressources	5	3	60,00%
	29. Bien-être de la communauté	7	4	57,14%
	30. Sensibilité à l'environnement	3	2	66,67%
	31. Conformité aux réglementations en place	3	2	66,67%
	32. Niveau de satisfaction des parties prenantes	5	1	20,00%
RESULTATS		29	13	44,83%
SITE RSFG GLOBAL		122	46	37,70%

ANNEXE 10 : EVALUATION EFFICACITE DE LA GESTION DE LA RSAN

Variables explicatives	Indicateurs	Score max	Score obtenu	Efficacité (%)
A. Contexte	1. Statut juridique	4	4	100,00%
	2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée	3	1	33,33%
	3. Application de la loi	5	2	40,00%
	4. Démarcation de l'aire protégée	3	2	66,67%
	5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure	4	2	50,00%
	6. Inventaire des ressources	3	2	66,67%
	7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation	3	3	100,00%
	8. Evaluation des menaces	3	2	66,67%
CONTEXTE		28	18	64,29%
B. Planification	9. Objectifs pour l'aire protégée	3	2	66,67%
	10. Plan de gestion	11	1	9,09%
PLANIFICATION		14	3	21,43%
C. Entrées (input)	11. Recherche	3	1	33,33%
	12. Personnel	4	2	50,00%
	13. Budget actuel	6	3	50,00%
ENTREES		13	6	46,15%
D. Processus	14. Programmes d'éducation et de sensibilisation	3	1	33,33%
	15. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires	4	3	75,00%
	16. Collaboration et participation des parties prenantes	4	2	50,00%
	17. Populations locales	3	2	66,67%
	18. Formation du personnel	5	2	40,00%
	19. Équipements & infrastructures d'aménagement	3	0	0,00%
	20. Surveillance et évaluation	4	1	25,00%
PROCESSUS		26	11	42,31%
E. Sorties (outputs)	21. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion	2	2	100,00%
	22. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée)	2	1	50,00%
	23. Activités de gestion	2	1	50,00%
	24. Accueil des visiteurs	3	0	0,00%
	25. Frais d'entrée et taxes	3	0	0,00%
SORTIES		12	4	33,33%
F. Résultats	26. Objectifs	3	1	33,33%
	27. Menaces	3	0	0,00%
	28. État des ressources	5	0	0,00%
	29. Bien-être de la communauté	7	1	14,29%
	30. Sensibilité à l'environnement	3	2	66,67%
	31. Conformité aux réglementations en place	3	3	100,00%
	32. Niveau de satisfaction des parties prenantes	5	3	60,00%
RESULTATS		29	10	34,48%
SITE RSAN GLOBAL		122	52	42,62%

ANNEXE 11 : EVALUATION EFFICACITE GESTION DU PNIM.

Variabes explicatives	Indicateurs	Score max	Score obtenu	Efficacité (%)
A. Contexte	1. Statut juridique	4	4	100,00
	2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée	3	1	33,33
	3. Application de la loi	5	2	40,00
	4. Démarcation de l'aire protégée	3	2	66,67
	5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure	4	1	25,00
	6. Inventaire des ressources	3	1	33,33
	7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation	3	0	0,00
	8. Evaluation des Menaces	3	1	33,33
CONTEXTE		28	12	42,86
B. Planification	8. Objectifs pour l'aire protégée	3	3	100,00
	9. Plan de gestion	11	2	18,18
PLANIFICATION		14	5	35,71
C. Entrées (input)	10. Recherche	3	0	0,00
	11. Personnel	4	1	25,00
	12. Budget actuel	6	4	66,67
ENTREES		13	5	38,46
D. Processus	13. Programmes d'éducation et de sensibilisation	3	1	33,33
	14. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires	4	1	25,00
	15. Collaboration et participation des parties prenantes	4	1	25,00
	16. Populations locales	3	1	33,33
	17. Formation du personnel	5	2	40,00
	18. Équipements & infrastructures d'aménagement	3	0	0,00
	19. Surveillance et évaluation	4	3	75,00
PROCESSUS		26	9	34,62
E. Sorties (outputs)	20. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion	2	0	0,00
	21. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée)	2	1	50,00
	22. Activités de gestion	2	0	0,00
	23. Accueil des visiteurs	3	2	66,67
	24. Frais d'entrée et taxes	3	1	33,33
SORTIES		12	4	33,33
F. Résultats	25. Objectifs	3	1	33,33
	26. Menaces	3	0	0,00
	27. État des ressources	5	0	0,00
	28. Bien-être de la communauté	7	2	28,57
	29. Sensibilité à l'environnement	3	2	66,67
	30. Conformité aux réglementations en place	3	3	100,00
	31. Niveau de satisfaction des parties prenantes	5	1	20,00
RESULTATS		29	9	31,03
SITE PNIM GLOBAL		122	44	36,07

ANNEXE 12: EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DE LA RNP

Variables explicatives	Indicateurs	Score max	Score obtenu	Efficacité (%)
A. Contexte	1. Statut juridique	4	4	100,00
	2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée	3	2	66,67
	3. Application de la loi	5	4	80,00
	4. Démarcation de l'aire protégée	3	3	100,00
	5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure	4	2	50,00
	6. Inventaire des ressources	3	2	66,67
	7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation	3	2	66,67
	8. Evaluation des Menaces	3	2	66,67
CONTEXTE		28	21	75,00
B. Planification	8. Objectifs pour l'aire protégée	3	0	0,00
	9. Plan de gestion	11	5	45,45
PLANIFICATION		14	5	35,71
C. Entrées (input)	10. Recherche	3	1	33,33
	11. Personnel	4	2	50,00
	12. Budget actuel	6	3	50,00
ENTREES		13	6	46,15
D. Processus	13. Programmes d'éducation et de sensibilisation	3	2	66,67
	14. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires	4	3	75,00
	15. Collaboration et participation des parties prenantes	4	2	50,00
	16. Populations locales	3	2	66,67
	17. Formation du personnel	5	3	60,00
	18. Équipements & infrastructures d'aménagement	3	0	0,00
	19. Surveillance et évaluation	4	2	50,00
PROCESSUS		26	14	53,85
E. Sorties (outputs)	20. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion	2	1	50,00
	21. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée)	2	1	50,00
	22. Activités de gestion	2	1	50,00
	23. Accueil des visiteurs	3	0	0,00
	24. Frais d'entrée et taxes	3	1	33,33
SORTIES		12	4	33,33
F. Résultats	25. Objectifs	3	2	66,67
	26. Menaces	3	2	66,67
	27. État des ressources	5	3	60,00
	28. Bien-être de la communauté	7	3	42,86
	29. Sensibilité à l'environnement	3	2	66,67
	30. Conformité aux réglementations en place	3	2	66,67
	31. Niveau de satisfaction des parties prenantes	5	2	40,00
RESULTATS		29	16	55,17
SITE RNP GLOBAL		122	66	54,10

ANNEXE 13: EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DE LA RNICS.

Variables explicatives	Indicateurs	Score max	Score obtenu	Efficacité (%)
A. Contexte	1. Statut juridique	4	4	100,00%
	2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée	3	2	66,67%
	3. Application de la loi	5	3	60,00%
	4. Démarcation de l'aire protégée	3	2	66,67%
	5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure	4	1	25,00%
	6. Inventaire des ressources	3	1	33,33%
	7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation	3	2	66,67%
	8. Evaluation des menaces	3	3	100,00%
CONTEXTE		28	18	64,29%
B. Planification	9. Objectifs pour l'aire protégée	3	1	33,33%
	10. Plan de gestion	11	1	9,09%
PLANIFICATION		14	1	7,14%
C. Entrées (input)	11. Recherche	3	0	0,00%
	12. Personnel	4	2	50,00%
	13. Budget actuel	6	4	66,67%
ENTREES		13	6	46,15%
D. Processus	14. Programmes d'éducation et de sensibilisation	3	0	0,00%
	15. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires	4	2	50,00%
	16. Collaboration et participation des parties prenantes	4	1	25,00%
	17. Populations locales	3	1	33,33%
	18. Formation du personnel	5	2	40,00%
	19. Équipements & infrastructures d'aménagement	3	0	0,00%
	20. Surveillance et évaluation	4	2	50,00%
PROCESSUS		26	8	30,77%
E. Sorties (outputs)	21. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion	2	1	50,00%
	22. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée)	2	0	0,00%
	23. Activités de gestion	2	1	50,00%
	24. Accueil des visiteurs	3	0	0,00%
	25. Frais d'entrée et taxes	3	0	0,00%
SORTIES		12	2	16,67%
F. Résultats	26. Objectifs	3	1	33,33%
	27. Menaces	3	2	66,67%
	28. État des ressources	5	3	60,00%
	29. Bien-être de la communauté	7	2	28,57%
	30. Sensibilité à l'environnement	3	2	66,67%
	31. Conformité aux réglementations en place	3	2	66,67%
	32. Niveau de satisfaction des parties prenantes	5	1	20,00%
RESULTATS		29	13	44,83%
SITE RNICS GLOBAL		122	48	39,34%

ANNEXE 14: EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DU PNDS

Variables explicatives	Indicateurs	Score max	Score obtenu	Efficacité (%)
A. Contexte	1. Statut juridique	4	4	100,00%
	2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée	3	2	66,67%
	3. Application de la loi	5	3	60,00%
	4. Démarcation de l'aire protégée	3	2	66,67%
	5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure	4	3	75,00%
	6. Inventaire des ressources	3	2	66,67%
	7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation	3	3	100,00%
	8. Evaluation des menaces	3	1	
CONTEXTE		28	20	71,43%
B. Planification	9. Objectifs pour l'aire protégée	3	3	100,00%
	10. Plan de gestion	11	1	9,09%
PLANIFICATION		14	4	28,57%
C. Entrées (input)	11. Recherche	3	2	66,67%
	12. Personnel	4	1	25,00%
	13. Budget actuel	6	4	66,67%
ENTREES		13	7	53,85%
D. Processus	14. Programmes d'éducation et de sensibilisation	3	1	33,33%
	15. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires	4	1	25,00%
	16. Collaboration et participation des parties prenantes	4	1	25,00%
	17. Populations locales	3	1	33,33%
	18. Formation du personnel	5	2	40,00%
	19. Équipements & infrastructures d'aménagement	3	1	33,33%
	20. Surveillance et évaluation	4	2	50,00%
PROCESSUS		26	9	34,62%
E. Sorties (outputs)	21. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion	2	1	50,00%
	22. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée)	2	1	50,00%
	23. Activités de gestion	2	1	50,00%
	24. Accueil des visiteurs	3	2	66,67%
	25. Frais d'entrée et taxes	3	1	33,33%
SORTIES		12	6	50,00%
F. Résultats	26. Objectifs	3	1	33,33%
	27. Menaces	3	1	33,33%
	28. État des ressources	5	3	60,00%
	29. Bien-être de la communauté	7	1	14,29%
	30. Sensibilité à l'environnement	3	2	66,67%
	31. Conformité aux réglementations en place	3	3	100,00%
	32. Niveau de satisfaction des parties prenantes	5	1	20,00%
RESULTATS		29	12	41,38%
SITE PNDS GLOBAL		122	58	47,54%

ANNEXE 15 : EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DE LA RNCP

Variables explicatives	Indicateurs	Score max	Score obtenu	Efficacité (%)
A. Contexte	1. Statut juridique	4	4	100,00
	2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée	3	2	66,67
	3. Application de la loi	5	4	80,00
	4. Démarcation de l'aire protégée	3	3	100,00
	5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure	4	2	50,00
	6. Inventaire des ressources	3	2	66,67
	7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation	3	2	66,67
	8. Evaluation des Menaces	3	2	66,67
CONTEXTE		28	21	75,00
B. Planification	8. Objectifs pour l'aire protégée	3	0	0,00
	9. Plan de gestion	11	5	45,45
PLANIFICATION		14	5	35,71
C. Entrées (input)	10. Recherche	3	1	33,33
	11. Personnel	4	2	50,00
	12. Budget actuel	6	3	50,00
ENTREES		13	6	46,15
D. Processus	13. Programmes d'éducation et de sensibilisation	3	2	66,67
	14. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires	4	3	75,00
	15. Collaboration et participation des parties prenantes	4	2	50,00
	16. Populations locales	3	2	66,67
	17. Formation du personnel	5	3	60,00
	18. Équipements & infrastructures d'aménagement	3	0	0,00
	19. Surveillance et évaluation	4	2	50,00
PROCESSUS		26	14	53,85
E. Sorties (outputs)	20. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion	2	1	50,00
	21. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée)	2	1	50,00
	22. Activités de gestion	2	1	50,00
	23. Accueil des visiteurs	3	0	0,00
	24. Frais d'entrée et taxes	3	1	33,33
SORTIES		12	4	33,33
F. Résultats	25. Objectifs	3	2	66,67
	26. Menaces	3	2	66,67
	27. État des ressources	5	3	60,00
	28. Bien-être de la communauté	7	3	42,86
	29. Sensibilité à l'environnement	3	2	66,67
	30. Conformité aux réglementations en place	3	2	66,67
	31. Niveau de satisfaction des parties prenantes	5	2	40,00
RESULTATS		29	16	55,17
SITE RNCP GLOBAL		122	66	54,10

ANNEXE 16: EVALUATION DE L'EFFICACITE DE LA GESTION DE L'AMP DU BAMBOUNG.

Variables explicatives	Indicateurs	Score max	Score obtenu	Efficacité (%)
A. Contexte	1. Statut juridique	4	4	100,00%
	2. Réglementation en place au niveau de l'aire protégée	3	1	33,33%
	3. Application de la loi	3	0	0,00%
	4. Démarcation de l'aire protégée	2	2	100,00%
	5. Intégration de l'aire protégée au sein d'un plan de gestion d'écosystèmes de plus grande envergure	4	2	50,00%
	6. Inventaire des ressources	3	2	66,67%
	7. Prise de conscience des parties prenantes et reconnaissance de l'importance de l'enjeu de la conservation	2	3	150,00%
	8. Evaluation des menaces	3	2	
CONTEXTE		24	16	66,67%
B. Planification	9. Objectifs pour l'aire protégée	3	2	66,67%
	10. Plan de gestion	14	0	0,00%
PLANIFICATION		17	2	11,76%
C. Entrées (input)	11. Recherche	3	1	33,33%
	12. Personnel	4	2	50,00%
	13. Budget actuel	6	3	50,00%
ENTREES		13	6	46,15%
D. Processus	14. Programmes d'éducation et de sensibilisation	3	1	33,33%
	15. La communication entre les parties prenantes et gestionnaires	4	3	75,00%
	16. Collaboration et participation des parties prenantes	4	3	75,00%
	17. Populations locales	3	2	66,67%
	18. Formation du personnel	5	2	40,00%
	19. Équipements & infrastructures d'aménagement	3	0	0,00%
20. Surveillance et évaluation	4	1	25,00%	
PROCESSUS		26	12	46,15%
E. Sorties (outputs)	21. Mécanismes pour la participation des parties prenantes dans les processus de prise de décision et/ou de gestion	2	2	100,00%
	22. Les activités d'éducation sur l'environnement destinées aux parties prenantes (par exemple sorties et promenades organisées dans l'aire protégée)	2	1	50,00%
	23. Activités de gestion	2	1	50,00%
	24. Accueil des visiteurs	3	0	0,00%
	25. Frais d'entrée et taxes	3	0	0,00%
SORTIES		12	4	33,33%
F. Résultats	26. Objectifs	3	1	33,33%
	27. Menaces	3	0	0,00%
	28. État des ressources	5	1	20,00%
	29. Bien-être de la communauté	7	1	14,29%
	30. Sensibilité à l'environnement	3	2	66,67%
	31. Conformité aux réglementations en place	3	3	100,00%
32. Niveau de satisfaction des parties prenantes	5	3	60,00%	
RESULTATS		29	11	37,93%
SITE BAMBOUNG GLOBAL		121	51	42,15%